



2020
2023

Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes



Délégation Départementale
Aux Droits des Femmes et à
l'Égalité d'Indre-et-Loire

Sommaire

Le protocole départemental et les engagements communs à tous les signataires.....	7
A - Éléments de contexte.....	9
1 - Au niveau international et national.....	9
2 - Au niveau départemental.....	11
B - Le protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.....	15
1 - L'objectif général.....	15
2 - Les axes prioritaires du département.....	16
3 - Les objectifs opérationnels.....	16
4 - Démarche et approche méthodologique.....	17
5 - Les axes d'engagements pour répondre aux objectifs des plans nationaux et besoins locaux.....	17
6 - Mise à jour et évaluation.....	17
7 - Pour une lisibilité des différentes instances en département.....	18
C - Récapitulatif des dispositifs existants en Indre-et-Loire.....	20
ENGAGEMENTS DES SERVICES DE L'ÉTAT.....	24
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).....	24
Tribunal Judiciaire de Tours.....	25
Procureure de la république.....	25
Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP).....	27
Groupement de Gendarmerie Nationale d'Indre-et-Loire.....	30
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).....	31
Scolarité.....	31
Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports.....	33
La Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ).....	34
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation d'Indre-et-Loire (SPIP).....	36
Engagements DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	38
Conseil départemental d'Indre-et-Loire.....	38
Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.....	41
Communauté de Communes du Val Amboise.....	44
Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.....	45
Communauté de communes du Castelrenaudais.....	46
Communauté de communes Touraine Est-Vallées.....	46
Ville de Joué-Lès-Tours.....	46
Ville de La Riche.....	47
Ville de Rouziers de Touraine.....	48
Ville de Saint Cyr sur Loire.....	49
Ville de Tours.....	51
ENGAGEMENTS DES PAYS.....	53
Syndicat Mixte du Pays Loire Nature.....	53
Pays Loire Touraine.....	54
ENGAGEMENTS DES ORGANISMES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.....	56
Agence Régionale de Santé (ARS).....	56
Caisse d'Allocations Familiales (CAF 37).....	57
Centre Communal d'Action Sociale de Tours (CCAS Tours).....	58
Centre Hospitalier du Chinonais.....	59
Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours (CHRU).....	60
Centre d'Orthogénie.....	60
Centre Régional de psychotraumatologie.....	62
Unité de Consultation Psychiatrique Post-Pénale (UCP3).....	62
Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAIVS).....	64
Institut Médico-Légal (IML).....	64

Maison des femmes.....	65
Centre Régional des Œuvres Universitaires Orléans-Tours (CROUS).....	66
Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN).....	67
Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine (MSA).....	67
Pôle Emploi.....	68
.....	68
Université de Tours.....	68
Ligeris.....	71
Touraine Logement.....	73
Tours Habitat.....	73
Val Touraine Habitat.....	76
.....	76
ENGAGEMENTS DES ORDRES PROFESSIONNELS.....	77
Conseil de l'ordre des avocats.....	77
Conseil interdépartemental de l'ordre infirmier (CIDOI 37-41).....	77
Conseil départemental de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes (CDOMK 37).....	78
Conseil de l'ordre des médecins.....	80
Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes.....	80
ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES.....	81
Kéolis – Fil Bleu.....	81
SNCF.....	83
ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS.....	85
Association de contrôle judiciaire et d'enquête de Tours (ACJET 37).....	85
Association des maires d'Indre-et-Loire (AMIL).....	87
Association des Maires Ruraux d'Indre-et-Loire (AMR 37).....	87
Association Jeunesse et Habitat.....	89
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH).....	90
Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA).....	92
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Anne de Beaujeu (CHRS – Croix Rouge Française).....	94
Centre d'Informations sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF 37).....	97
COALLIA.....	100
Dire et Guérir des agressions sexuelles.....	102
Entraide et Solidarités 37 – CHRS Albert Camus.....	103
Entraide et Solidarités 37 – Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).....	103
Entraide et Solidarités 37 - Accueil des auteurs de violences (CPCA).....	105
Espace Santé Jeunes – Point Accueil Écoute Jeunes (ESJ-PAEJ 37).....	106
France Victimes 37.....	108
Maison des Droits de l'enfant de Touraine (MDET).....	111
Médiations et Parentalité (M&P 37).....	112
Mission Locale de Touraine.....	113
Mouvement du Nid 37.....	116
La Parenthèse du Groupe SOS Solidarités.....	119
Planning Familial 37.....	120
CPTS Nord Touraine.....	123
.....	123
Psy sans Frontières.....	123
Secours Catholique – accueil de jour Interm'aide.....	124
Stop aux Violences Sexuelles (SVS 37).....	126
Union départementale des Associations Familiales (UDAF 37).....	126
les signataires.....	127
Annexes du protocole départemental.....	133
ANNEXE 1 : la convention d'Istanbul.....	134
ANNEXE 2 : mesures et plan du Grenelle national 2019.....	134

ANNEXE 3 : bilan chiffré 2015-2019.....	139
ANNEXE 4 : synthèse du questionnaire public.....	139
ANNEXE 5 : convention locale relative au traitement des mains courantes en matière de violences conjugales.....	139
ANNEXE 6 : convention dispositif ATHOBA de Entraide et Solidarités et dispositif régional.....	139
ANNEXE 7 : Procédure bailleurs.....	139
les outils pour les membres du réseau.....	139
Les conventions départementales.....	141
Les outils en ligne et sites nationaux.....	141
Actions européennes contre les violences.....	142
Les principaux textes de références.....	143

Le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes l'une des grandes causes du quinquennat. Dans la prolongation des actions précédentes, il a lancé un plan en trois volets ouverts sur de nombreux champs d'application :

- la prévention et la sensibilisation
- l'accompagnement des victimes
- la répression des auteurs

Suite au Grenelle national du 3 septembre 2019, un Grenelle départemental, organisé le 19 septembre en Indre-et-Loire, a permis de valoriser l'existant, accentuer des mesures efficaces et mettre en place une stratégie dynamique, avec une nouvelle gouvernance.

La prise de conscience de la population est un facteur essentiel d'évolution. Elle marque une baisse, qu'on espère irréversible, du seuil de tolérance sur ce fléau sociétal. Aujourd'hui, personne ne peut ignorer l'ampleur du problème et les impacts multiples qu'engendrent les violences sexistes et sexuelles. Les stéréotypes liés au genre et les injonctions sociales de conformité font des femmes les principales victimes de ces violences. Cependant, les hommes n'en sont pas exempts.

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue un sujet de mobilisation prioritaire pour les pouvoirs publics.

Toutes les formes de violences, qu'elles soient perpétrées au sein du couple, au travail, dans les établissements publics ou privés, dans la rue, ou encore dans les transports, sont toxiques. Elles concernent tous les niveaux sociaux-professionnels et toutes les zones géographiques. Ces violences doivent faire l'objet d'un traitement global.

Les victimes ont besoin d'un soutien psychologique, ainsi que d'un accompagnement juridique. Elles ont aussi besoin d'un accompagnement social, lorsqu'elles doivent être relogées, trouver un emploi ou suivre une formation par exemple. Elles doivent également pouvoir accéder aux soins.

Les enfants sont aussi victimes et témoins de ces faits de violence. Leur prise en charge est indispensable.

Enfin, il convient d'apporter une réponse appropriée aux auteurs des violences. La réponse judiciaire est nécessaire, mais insuffisante. Elle doit s'accompagner d'une prise de conscience, et d'un traitement au sein de groupes de parole et de responsabilisation, sur décision de justice ou sur la base du volontariat. Faire baisser la réitération des violences protège toujours les victimes.

Agir contre les violences faites aux femmes nécessite un partenariat pluridisciplinaire. L'animation et la coordination de ce réseau, qui regroupe de nombreux acteurs investis dans la prise en charge des victimes et des auteurs, sont nécessaires. Le présent protocole a pour objectif de renforcer les collaborations, faire connaître les structures et leurs actions, rendre visibles les dispositifs mis en place. Il présente les engagements de tous et toutes : les services de l'État, l'institution judiciaire, les collectivités territoriales, les organismes sociaux, les ordres professionnels, des entreprises et de nombreuses associations.

Pour les personnes qui sont touchées par ces violences, faire confiance à ce réseau est essentiel. La force dont elles font preuve pour s'en extraire nous impose le respect, une cohésion lucide et bienveillante.

Que tous les membres soient ici remerciés de leur implication.

Marie LAJUS
Préfète d'Indre-et-Loire

LE PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL ET LES ENGAGEMENTS COMMUNS À TOUS LES SIGNATAIRES

Le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, les violences sexistes et sexuelles, illustre la volonté réelle d'engagements et de mobilisation des partenaires.

C'est un outil contractuel et partagé d'information et de mise en œuvre opérationnelle qui renforce les partenariats. C'est aussi un outil de pilotage, d'articulation et de communication pour rendre cette politique publique cohérente et lisible tant pour les professionnels que pour les usagers.

La mutualisation doit se faire dans le respect du travail de chacun en renvoyant systématiquement vers le partenaire ayant créé l'outil.

La coordination du réseau des signataires par la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité (en groupes de travail, réunions plénières, évaluation des dispositifs, amélioration des services à la population, etc.) a pour finalité de garantir à toutes les victimes l'égal accès à l'information, d'améliorer les conditions de prises en charge et de favoriser la rapidité dans le déroulement des procédures.

La priorité de protéger et d'accompagner les victimes n'occulte pas la nécessité de prendre en compte les auteurs de violences pour éviter la récurrence mais aussi pour freiner les phénomènes de répétitions transgénérationnelles.

Le protocole prend en compte la nécessité de favoriser la prévention, la sensibilisation, l'information et la communication, tant en direction du grand public que des professionnels.

Il entend renforcer le réseau départemental par des références communes, discutées et acceptées par l'ensemble des acteurs, mais aussi par une meilleure connaissance du cadre d'intervention respectif de chacun des signataires. Il contribue à rendre visible le phénomène, notamment par une mise en commun de données chiffrées pour une meilleure évaluation du contexte local (indicateurs communs pour un bilan annuel).

Chaque fiche de signataire comprend :

- les coordonnées de la structure et du référent
- le territoire d'intervention avec les permanences
- leurs engagements
- les indicateurs s'y rapportant et permettant de mesurer la réalité de l'action.

Les structures qui en sont membres, s'engagent sur des champs communs dans le cadre de ce réseau collaboratif et complémentaire.

Les 7 engagements communs de la structure signataire et de la personne référente auxquels il est indispensable d'adhérer avant de s'engager dans ce collectif

1. Se former
2. Communiquer sur le réseau et le maillage territorial
3. Relayer les informations en interne (équipe au contact des publics)
4. Informer sur l'ensemble des dispositifs existants en département
5. Participer au travail collectif (vie du réseau)
6. Utiliser les outils mis à disposition pour s'informer mais aussi contribuer à l'information des publics

7. Informer la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de tous changements en lien avec l'objet du protocole et le fonctionnement du réseau (coordonnées, permanences, nouvelles actions, etc).

1 - AU NIVEAU INTERNATIONAL ET NATIONAL

Rédigée dans un contexte international, la convention d'Istanbul, texte fondateur, (annexe 1) s'applique en temps de paix, comme en temps de guerre, et oblige les États à traiter des violences à l'égard des femmes comme des infractions pénales. Son approche transfrontalière permet entre autres la pénalisation des actions commises à l'étranger par les ressortissants, la reconnaissance de la violence fondée sur le genre pour l'accès au statut de réfugiée et la protection des femmes immigrées face aux violences domestiques. Enfin, elle intègre les droits des enfants à son approche des violences à l'égard des femmes, à la fois comme victimes et témoins mais aussi en tant qu'acteurs de changement.

Selon l'Organisation des Nations Unies, **une femme sur trois est victime de violences dans le monde**. La violence contre les femmes constitue une importante cause de morbidité et de mortalité. Même si elle commence à émerger dans les médias avec une prise de conscience de plus en plus forte, elle est encore trop souvent peu traitée, en partie parce qu'elle relève d'un tabou et d'une situation légitimée par la place inégalitaire des femmes dans les sociétés.

L'Organisation Mondiale de la Santé, montre que la violence à l'encontre des femmes est omniprésente dans le monde. Ses conclusions envoient un message fort : il ne s'agit pas d'un problème secondaire qui ne concernerait que certaines franges de la société, mais bien d'un problème mondial de santé publique, d'ampleur épidémique, qui appelle une action urgente. **La possibilité de vivre à l'abri de la violence est un droit fondamental pour chaque femme, chaque homme et chaque enfant.**

Les violences faites aux femmes s'exercent aussi bien au sein du foyer que dans la rue ou l'univers professionnel. Elles prennent différentes formes :

- violences verbales
- violences psychologiques
- violences physiques
- agression sexuelle
- viol
- prostitution
- menace de mort
- chantage
- homicide
- mariages forcés
- mutilations sexuelles
- esclavage domestique

Ces violences touchent tous les milieux et tous les âges. Elles peuvent être exercées sur les réseaux sociaux.

Elles sont faites, le plus fréquemment, au sein de la cellule familiale.

a - Une politique dédiée en France

Le 4 juillet 2014, la France a ratifié la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, dite convention d'Istanbul (citée plus haut).

Elle s'engage ainsi à sanctionner toute violence faite à l'égard d'une femme parce qu'elle est une femme, selon trois axes :

1. la prévention de la violence,
2. la protection des victimes
3. la poursuite des auteurs.

La prise de conscience de l'ampleur et de la gravité du phénomène est à l'origine de l'adoption de plusieurs plans triennaux depuis 2005.

Dans la continuité du 4^{ème} et 5^{ème} plan organisés autour de 3 priorités (aucune violence sans réponse, protéger les victimes, mobiliser la société et l'ensemble des acteurs), le Grenelle national de 2019 a permis de dégager un plan en 9 axes et 30 mesures ([annexe 2](#))

Ces plans successifs sont déclinés et adaptés en fonction des territoires, par le réseau des Déléguées Départementales aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

La MIPROF, (mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), créée en 2013, propose des outils et des formations.

Ce plan s'inscrit dans une démarche interministérielle forte, qui doit mobiliser les moyens dont disposent annuellement les départements ministériels concernés pour concourir à sa réalisation. Il appelle notamment des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, la mise en place prioritaire d'actions dans le cadre des contrats locaux de sécurité et des plans départementaux de prévention de la délinquance, dans les politiques en faveur des habitants.es des quartiers prioritaires ou encore des crédits de cohésion sociale.

Un budget opérationnel de performance (BOP 137) sur l'égalité entre les femmes et les hommes est essentiellement dédié à cette problématique.

b - Quelques chiffres nationaux

(Données provenant de l'observatoire national sur les violences faites aux femmes) Chaque année, l'Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, produite par le ministère de l'Intérieur, Délégation aux victimes, nous renseigne sur les situations attestées (attention, cette étude ne prend pas en compte les suicides des victimes, ni les enquêtes en cours).

En moyenne, le nombre de **femmes âgées de 18 à 75 ans** qui, au cours d'une année, sont **victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint**, est estimé à **213 000 femmes**. L'auteur de ces violences est le mari, le concubin, le pacsé, le petit-ami, ancien ou actuel, cohabitant ou non.

- **7 femmes victimes sur 10** déclarent avoir subi des **faits répétés**
- **8 femmes victimes sur 10** déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Parmi ces femmes victimes, **18%** déclarent avoir **déposé une plainte** en gendarmerie ou en commissariat de police suite à ces violences.

Cette estimation est issue des résultats de l'enquête de victimation annuelle « Cadre de vie et sécurité ».

Il s'agit d'une estimation minimale. En effet, l'enquête n'interrogeant que les personnes vivant en ménages ordinaires, ne permet pas d'enregistrer les violences subies par les personnes vivant en collectivité (foyers, centres d'hébergement, prisons...) ou sans domicile fixe. De plus, seules les personnes vivant en France métropolitaine sont interrogées. Enfin, ce chiffre ne couvre pas l'ensemble des violences au sein du couple puisqu'il ne rend pas compte des violences verbales, psychologiques, économiques ou administratives.

Champ : Femmes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en métropole. Note : Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes de 2012 à 2019. Source : Enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012-2019 - INSEE-ONDRP-SSMSI.

Les violences sexuelles

En moyenne, le nombre de **femmes âgées de 18 à 75 ans** qui au cours d'une année sont **victimes de viols et/ou de tentatives de viol** est estimé à **94 000 femmes**. De la même manière que pour les chiffres des violences au sein du couple présentés ci-dessus, il s'agit d'une estimation minimale.

Dans **91% des cas**, ces **agressions** ont été **perpétrées par une personne connue de la victime**. Dans **47 % des cas**, c'est le **conjoint ou l'ex-conjoint qui est l'auteur des faits**.

Suite aux viols ou tentatives de viol qu'elles ont subi, **seules 12 % des victimes ont porté plainte** (qu'elles aient ensuite maintenu ou retiré cette plainte).

Par ailleurs, en 2016, l'enquête « Violences et rapports de genre » (VIRAGE) menée par l'INED, a permis de mesurer le nombre de personnes ayant subi des violences sexuelles (viols, tentatives de viol, attouchements du sexe, des seins ou des fesses, baisers imposés par la force, pelotage) au cours de leur vie. Ces violences ont concerné 14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes âgés de 20 à 69 ans.

2 - AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité est responsable de la diffusion du protocole auprès des signataires et de l'actualisation ainsi que de son élargissement à de nouveaux partenaires. Les signataires sont responsables de la diffusion auprès de leurs équipes et de leurs établissements.

Le protocole peut être présenté aux instances de coordinations locales ou intercommunales (CLSPD) ou toute autre instance en exprimant la demande.

Les bilans chiffrés de 2015 à 2019, fruits des engagements et actions des signataires, ont permis de mesurer les axes sur lesquels nous avons multiplié les actions et/ou les prises en charge sur les 5 dernières années (**voir annexe 3**)

a - Des chiffres clés 2015-2019, il ressort

Sur le volet communication médias et grand public

- La communication est centrale. Avant toute action, il est indispensable qu'il y ait une prise de conscience de la problématique. Sans cela il n'y a pas de mise en mouvement. Avec, par exemple, 150 fois plus de communication dans les médias, on peut mesurer à la fois la mobilisation du réseau, l'intérêt des médias et une source d'information précieuse pour le public.
- Pour les actions en présentiel, nous avons multiplié de manière significative le nombre de personnes sensibilisées (18 792 en 2019).

Au travers du questionnaire diffusé dans le cadre du Grenelle 37 en septembre 2019, on constate que cela répond à une demande appuyée des quelque 6000 répondant.es. (**annexe 4**)

Du côté force de l'ordre et Parquet

- Les interventions et les plaintes ont augmenté de 50 % en 5 ans (2157 en 2019). Il est à prévoir que la convention signée en 2020 sur l'obligation de prendre les plaintes et sur la nécessité d'effectuer une audition avec ou sans plainte, produira une nouvelle hausse (**annexe 5**). C'est aussi une reconnaissance des victimes et une possible

libération de leur parole.

- Le procureur de la République a doublé le nombre de poursuites et l'éviction des auteurs est plus fréquemment appliquée. Le suivi des auteurs a fait l'objet d'une convention (**annexe 6**).
- Cependant des axes de protection restent à développer, des réflexions sont en cours entre les services des JAF et le parquet sur l'opportunité de délivrer des ordonnances de protection dans des situations non encore saisies par le pénal
- Les Téléphones Grave Danger (TGD) sont passés de 6 à 14 en 2020.
- Nous sommes demandeurs du dispositif « anti-rapprochement » : le décret d'application et la circulaire sont sortis, la juridiction de Tours, en tant que plus grande juridiction du ressort de la cour d'appel d'Orléans, doit déployer les bracelets anti-rapprochement à partir du mois de novembre 2020.

La formation initiale et continue

- Un effort colossal de l'ensemble des partenaires a été produit. La formation représente aussi une ressource financière non négligeable pour les associations qui recherchent sans cesse un équilibre budgétaire.

Les professionnels (2493 formés en 2019) et les étudiants (2859 formés en 2019) sont les cibles prioritaires des actions.

Là encore, cela répond à une demande forte des répondant.es au questionnaire avec une insistance particulière pour des formations à destination des forces de l'ordre, des magistrats et des professionnels de santé.

Il ressort des échanges de pratiques qu'il est essentiel de « former » également les victimes sur ce que sont les violences, comment les boucles fonctionnent et comment l'emprise se met en place. Il est primordial de les rendre « intelligentes » sur ce qu'elles vivent. Cela contribue à leur redonner « les manettes », leur permettre de reprendre leur vie en main et affirmer leurs capacités à faire.

L'accompagnement des victimes et les dispositifs mis en œuvre

Malgré des moyens constants, l'accueil dans le réseau a augmenté. Il est passé de 1804 victimes accueillies en 2015 à 2703 en 2019.

Plus nous communiquerons sur les violences et outils développés, plus les victimes se manifesteront. C'est une très bonne chose puisque le silence est nocif.

Les permanences dans les QPV (quartiers de la politique de la ville) sont stables, cependant, il n'est pas certain que tous les opérateurs aient atteint de manière particulière les femmes qui y résident. Il est encore nécessaire de développer le « aller vers ». En zone rurale, la difficulté pour l'ouverture de permanences est essentiellement liée au financement qu'elles nécessitent.

Le suivi psychologique a quasiment triplé : 211 en 2015 contre 608 en 2019. Nous avons eu des pics en 2016, 2017 et 2018 avec une moyenne de 1400 femmes suivies par un.e psychologue.

Les psychologues du réseau sont très actifs et actives. Il n'en demeure pas moins que ces derniers ne sont pas remboursés par la CPAM. La présence de deux mutuelles signataires du protocole, n'a malheureusement pas permis de proposer une expérimentation locale. Cependant, les soins (dans le privé) peuvent être remboursés en partie par les mutuelles. Les dispositifs de prise en charge financés par les services publics restent

essentiels. Seuls les soins dans un hôpital public ou par un psychiatre sont remboursés totalement ou en partie.

Le volet social a lui aussi plus que triplé passant de 145 en 2015 à 495 en 2019.

En fait c'est l'accompagnement juridique des victimes qui est resté relativement stable avec une augmentation de 15 % en 5 ans. Cependant, il faut noter que c'est la demande la plus importante et fréquente des personnes victimes de violences (1156 femmes accompagnées en 2015, contre 1332 en 2019). A ce titre, cette offre de service doit être soutenue.

L'accueil sur les dispositifs d'hébergement est toujours en forte hausse. Le nombre d'enfants accompagnant leur mère est variable et peut osciller de 25 à 98 en CHRS et de 38 à 90 en hébergement d'urgence. Le nombre de ménages (femmes avec enfants) accueillis a augmenté de 189 % passant de 67 en 2015 à 223 en 2019. Or, nous n'avons que 20 places pour l'HU à ce jour dans le département. Nous en avons demandé 20 de plus. Du fait de l'augmentation des besoins et du nombre de places insuffisantes, nous sommes obligés de multiplier les nuitées d'hôtels qui sont particulièrement inadaptées aux besoins des femmes et des enfants. Faute de places supplémentaires en HU, en cinq ans, nous avons dû multiplier par dix ces nuitées d'hôtels, passant de 354 en 2016 à 3643 en 2019.

L'accueil de jour repère deux fois plus de femmes victimes sur la totalité des femmes accueillies (45 en 2016 contre 92 en 2019).

Les bailleurs sont partenaires depuis 2007. Ce dispositif est assez unique et exemplaire. Nous avons relogé 345 femmes depuis 2015 avec une évolution de 77 %. Ce dispositif est inscrit dans le protocole et fait l'objet

d'une procédure spécifique. Afin de limiter les « erreurs d'orientation vers le logement autonome », il ne peut être activé en dehors de cette procédure.([annexe 7](#))

La participation à des groupes de parole est importante. Ces dispositifs, à côté des suivis plus formels, viennent compléter la palette des choix possibles pour favoriser l'expression des victimes.

Le dispositif d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation avec Pôle Emploi (47 femmes /an en moyenne) reste à renforcer afin que les femmes retrouvent une autonomie financière. Les victimes de harcèlement sexiste et/ou sexuel au travail sont encore trop peu repérées par la DIRECCTE.

Le suivi des personnes victimes de la prostitution varie selon les années. Cependant ce sont en moyenne, 30 femmes qui sont accompagnées. Quand on connaît les difficultés à échanger avec elles, c'est déjà un nombre non négligeable de personnes.

Les modèles prostitutionnels changent et nécessitent des formations pour que les professionnels actualisent en permanence leurs connaissances.

L'accompagnement des auteurs

Si ATHOBA a été pendant plusieurs années le seul dispositif de prise en charge thérapeutique existant en région Centre Val de Loire, on voit progressivement d'autres acteurs répondre à ce besoin, y compris dans le département.

Tous dispositifs confondus, nous suivons environ 150 auteurs par an. Le double volet thérapeutique et hébergement d'urgence pour permettre l'éviction du domicile conjugal proposé par Entraide et Solidarités reste une force majeure.

L'éviction du conjoint violent est mise en œuvre par le Procureur. Cela ne doit pas empêcher pas la mise en

protection de la victime. L'ordonnance de protection, créée en 2010, n'engage pas obligatoirement une plainte immédiate de la victime. Le juge des affaires familiales (JAF) est saisi par la partie en demande, assistée si elle le souhaite par un avocat, ou par le procureur de la République avec l'accord de la victime. L'ODP a deux objectifs. Le premier est de protéger la victime de violences conjugales en lui accordant des mesures de protection judiciaire. Le second est de l'accompagner dans le parcours de sortie des violences en lui permettant d'obtenir des mesures d'éloignement du défendeur ainsi que des mesures relatives aux enfants et à l'attribution du logement. Les ODP restent à développer en Indre-et-Loire.

L'accompagnement des enfants victimes et témoins

La notion de co-victimes est largement intégrée dans le vocabulaire et l'esprit de toutes et tous. Le dispositif initié en 2007 était le 1^{er} en région Centre Val de Loire. L'enfant est bien une victime des violences conjugales, comme toute la fratrie. Il reste qu'un des parents, le plus souvent la mère est aussi une victime qui doit être soutenue dans ses démarches et sa parentalité. Le suivi des enfants monte en charge d'année en année et toujours à budget constant. Nous suivons en moyenne 164 enfants/an au CIDFF avec une psychologue qui intervient à Albert Camus et Anne de Beaujeu (CHRS qui accueillent les victimes) en plus des consultations au siège de l'association. Plus de 300 enfants sont suivis psychologiquement dans le département par d'autres structures (CHU, ARCA, APAJH, France Victimes 37,...). C'est un axe fort de notre action collective qui nécessite d'être soutenu.

La prévention

La prévention est un axe très important du protocole. Ce sont plus de 6000 élèves par an qui sont instruits sur le respect mutuel, le

harcèlement, les violences. L'éducation nationale ouvre ses portes (177 établissements) aux acteurs de l'éducation populaire et leur collaboration donne lieu à de belles actions qui restent à multiplier et renforcer.

Le soutien aux initiatives locales

On note dans le cadre des remontées faites par les services de l'État, y compris ceux qui ne sont pas signataires du protocole, une enveloppe assez conséquente mais qui demeure très insuffisante au regard des besoins. Il sera important de mettre en place une conférence annuelle de tous les financeurs pour affiner la place de chacun et ce sur quoi sont alloués les crédits.

Un maillage territorial plus important a permis d'apporter une réponse mieux répartie géographiquement. Il faut cependant continuer à développer les réseaux de proximité. Comme précisé antérieurement, le fait d'appartenir à un réseau, identifié par et dans un document commun permet de créer des liens entre les différents professionnels du département. Ce travail en réseau articulé des partenaires signataires du protocole rend le parcours des bénéficiaires moins chaotique.

Point sur la médiation

La victime étant sous emprise de l'agresseur, il est convenu que les médiations familiales sont mises en place uniquement dans le cadre de séparations conflictuelles et non de violences au sein du couple. **Pas de médiation dans le cadre des violences conjugales.**

La commission départementale sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, émane du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes. Cette instance couvre l'ensemble du champ des violences, ce qui englobe aussi bien les violences au sein du couple, les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines ou bien encore la prostitution.

La dynamique partenariale instaurée dans le département d'Indre-et-Loire est confortée et renforcée par le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2023.

La Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DD.DFE) située au Cabinet de la Préfecture d'Indre-et-Loire, pilote la commission spécifique de lutte contre les violences faites aux femmes sous l'égide de la Préfète qui la préside et du Procureur de la république qui la copréside. Le président du Conseil départemental est systématiquement présent ou représenté. La DD.DFE est cheffe de projet du protocole.

1 - L'OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général est de continuer à construire un chaînage opérationnel, c'est-à-dire travailler en réseau pour une plus grande efficacité des traitements préventifs, répressifs et curatifs des violences faites aux femmes.

a - Le partage d'information à caractère confidentiel

Pour être efficace, nous travaillons sur une base de solidarité, de confiance et de loyauté. Des orientations, avec l'accord des personnes concernées, doivent pouvoir se faire au sein du réseau en fonction des compétences de chaque structure et des limites d'intervention. Les signataires partagent la volonté d'agir sur les violences et de les prévenir autant que faire se peut. Pour cela, nous sommes susceptibles de partager des informations de manière encadrée. En effet, la confidentialité et le partage sont autant d'actes résultant d'un questionnement éthique que nous posons dans le cadre du protocole.

Pour une prise en charge efficiente tant des victimes que des auteurs, il est nécessaire de permettre une transmission d'informations indispensables à l'accompagnement,

avoir obtenu l'accord de la personne concernée et si possible en discuter en sa présence. Cela suppose d'avoir au préalable défini l'équipe de professionnels chargés de l'accompagnement, ainsi que le contenu de l'information transmise.

La transmission des informations se fera préférablement auprès des référents identifiés et formés dans le cadre du protocole. Cependant, ils ne sont pas seuls à porter ce sujet dans leur structure. C'est bien l'organisme signataire qui s'engage avec l'appui des responsables de structure.

b - Le fonctionnement du réseau des signataires

Une attention particulière est portée sur les délais de réponse et de prise en charge.

Le réseau, c'est une richesse de réflexions conduites de manière plurielle. Les éclairages pluridisciplinaires sont vraiment facteurs d'efficacité tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Ils seront recherchés.

2 - LES AXES PRIORITAIRES DU DÉPARTEMENT

Le Grenelle du 19 septembre 2019 a permis de dresser trois priorités à consolider ou développer en département :

1. **Un accompagnement des victimes** centré sur une qualité d'accueil et de prise en charge renforcée avec :
 - Une politique pénale prioritaire
 - Un accueil adapté dans les commissariats et les gendarmeries
 - La création d'un réseau d'agents spécialisés
 - Un suivi des mesures
 - Une amélioration de l'HU et des mises à l'abri
 - Le développement de bons de taxis pour les femmes résidant en zone rurale, favorisant ainsi leur mobilité
 - l'amélioration de la remontée d'information et la prise en charge de femmes victimes avant et après la séparation
2. **Traitement et suivi des enfants victimes et témoins de violences conjugales**
 - Améliorer la formation pluri-professionnelle sur la prise en charge des enfants
 - Diminuer le temps d'attente pour la prise en charge et renforcer l'accompagnement
 - Améliorer la coordination des acteurs qui interviennent auprès de ces enfants
3. **Éduquer pour changer les mentalités**
 - Élargir la formation aux acteurs de l'éducation nationale et améliorer la formation des référent.es à l'égalité sur les questions de violences
 - Inscrire une sensibilisation dans le SNU
 - Réaliser des portraits de jeunes investie.es sur ce sujet

- Éduquer les parents pendant la période prénatale
- Renforcer la formation des professionnels, y compris dans les entreprises

Les axes prioritaires antérieurs qui ont donné lieu à des dispositifs spécifiques restent d'actualité et sont prorogés.

3 - LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Disposer de données chiffrées (enquête dématérialisée) ;
- Communiquer pour faire connaître la problématique des violences faites aux femmes ;
- Prévenir ces violences notamment avec des actions spécifiques de prévention ;
- Garantir à toutes les femmes victimes de violences, partout sur le territoire, quelle qu'en soit la forme, une réponse globale avec toutes les étapes nécessaires (y compris l'accompagnement à la parentalité). Un maillage territorial est recherché.
- Prévenir les incidences des violences conjugales sur le développement psycho-affectif des enfants témoins avec le maintien de l'accompagnement psychologique et/ou la prise en charge thérapeutique ;
- Prévenir et/ou diminuer les risques de récurrence en maintenant et renforçant le suivi thérapeutique des auteurs de violences conjugales ;
- Permettre l'accompagnement sous toutes ses formes (groupes de parole, thérapie corporelle, justice réparatrice, etc.)
- Mesurer l'efficacité des actions et des dispositifs. La création d'une évaluation de satisfaction sur le service rendu, pourra être proposée au réseau. Elle sera remplie par les bénéficiaires.

4 - DÉMARCHE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La DD.DFE rattachée à la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances auprès du 1^{er} ministre, agit sur des modalités proches d'un observatoire des violences en prenant en considération toutes les formes de violences et en mettant en place, produisant et travaillant sur :

- le développement d'une culture partenariale et partagée
- l'organisation du suivi des dispositifs
- l'animation du réseau de prévention et de lutte contre les violences
- l'impulsion de projets
- une coordination départementale
- la réalisation d'un bilan annuel
- le recensement et la diffusion des ressources disponibles
- la réalisation et mise à disposition, d'outils spécifiques (cartographie, padlet,...)
- l'initiation d'enquêtes, analyse des données et de propositions de plans d'actions
- la sensibilisation, formation et information avec ses partenaires
- la cohérence des instances locales (articulation des différentes politiques publiques sur ces violences).
- Enfin, elle invite systématiquement à la complémentarité pour éviter les doublons et offrir une palette de services la plus large possible.

Ce sont les engagements de la Délégation Départementale aux Droits des femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de ce protocole.

5 - LES AXES D'ENGAGEMENTS POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DES PLANS NATIONAUX ET BESOINS LOCAUX

- Recueil de données statistiques des plaintes et interventions par les forces de l'ordre (DDSP et Gendarmerie)
- recueil de données sur la base des indicateurs de réalisation des engagements
- formation des acteurs
- accompagnement des victimes (juridique, thérapeutique et psychologique, sanitaire, social, parental...)
- accompagnement des enfants
- accompagnement des auteurs
- actions de communication
- actions de prévention
- soutien aux initiatives locales
- vie du réseau / partenariat

6 - MISE À JOUR ET ÉVALUATION

Le protocole 2020–2023 prend effet à compter de la date de la signature, soit le 25 novembre 2020. Il sera prolongé, le cas échéant, par tacite reconduction.

Le protocole restera ouvert à l'adhésion de nouveaux signataires durant toute sa durée, par le biais d'avenants.

Les mises à jour sont faites régulièrement, en fonction des informations données par le signataire qui peut changer les coordonnées, le ou la référent.e, les permanences. Le partenaire peut aussi souhaiter une évolution dans ses engagements.

La valorisation des actions mises en œuvre en Indre-et-Loire passe par la restitution des bilans annuels qui seront transmis aux membres, publiés sur le site de la préfecture (charge à chaque responsable de structure et chaque référent.e de diffuser à ses équipes) et communiqués éventuellement dans les médias.

Il s'agit aussi d'extraire de ces données des orientations fortes en fonction des constats et des actions concrètes.

Ce 4^{ème} protocole départemental 2020-2023, au-delà de son rôle d'ensemblier, assoit la compétence de l'État sur cette politique prioritaire et transversale.

7 - POUR UNE LISIBILITÉ DES DIFFÉRENTES INSTANCES EN DÉPARTEMENT

Aujourd'hui, de plus en plus d'instances souhaitent agir et piloter pour lutter contre les violences, aussi, il est nécessaire de comprendre leur rôle.

Les CLSPD et les CLVSS

Positionnés sur la prévention et le repérage, les Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), sont inscrits depuis longtemps dans les partenariats créés autour de la délinquance. Ils sont constitués sous l'autorité des maires des villes de plus de 10000 habitants, et agissent sur l'ensemble des facteurs de délinquance et des nuisances diverses. Dans ce cadre, des Contrats Locaux sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS) pourraient permettre de regrouper les acteurs de proximité pour être au plus près des habitants sur chaque zone.

Le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV), installé le 11 octobre 2018 a pour mission de veiller à la structuration, à la coordination, à la mise en œuvre et à l'amélioration des dispositifs locaux d'aide aux victimes, notamment **d'infractions pénales**, d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs et de catastrophes naturelles. Dans la Circulaire relative à l'application du décret n° 2016-1056 du 3 août 2016 modifié portant création des comités locaux d'aide aux victimes et des espaces d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme, il est stipulé que les CLAV veilleront à la bonne articulation de leurs travaux avec ceux du comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) et du conseil départemental de prévention de la délinquance, de la

radicalisation et de la lutte contre la drogue, les dérives sectaires et **les violences faites aux femmes**.

Sur ce dernier point, les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité participent aux travaux du CLAV, notamment quand ceux-ci concernent l'action menée sur le champ des violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes. Les membres du CLAV seront particulièrement attentifs à la coordination de leurs travaux avec les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD cités au-dessus), les dispositifs territoriaux de la politique de la ville et les actions des partenaires signataires du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2023.

Par l'intermédiaire des Contrats Locaux de Santé (CLS), les acteurs de la santé, ont bien acté que les violences sont aussi un problème de santé publique. Les quatre CLS du département : Pays Loire Nature, Pays Loire Touraine, la communauté de commune du Chinonais et le Pays de la Touraine côté sud) ont intégré cette problématique. Là encore les actions portent sur la formation des professionnels de santé mais aussi des personnels de mairie et des acteurs de proximité et sur des actions pour le public qui visent à faire connaître le réseau départemental et celui de proximité

Les travaux en groupe des signataires du protocole sont importants. Agir ensemble renforce la cohésion, resserre les collaborations et favorise les partenariats (suivi des dispositifs, action collectives, vie du réseau, etc.).

Réaffirmer le pilotage de la **Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité** placée directement auprès de la Préfète sur la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, est nécessaire pour :

- avoir une vision globale de l'existant et maintenir la visibilité de l'action de publique partenariale en département
- dans l'intérêt des victimes, éviter les difficultés liées à la gouvernance
- gagner en visibilité (nous avons à rendre compte de la mise en œuvre de cette politique publique demandée par le gouvernement)

Le protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes constitue un méta pilotage qui doit permettre une vision globale de ce qui est fait en Indre-et-Loire. Les groupes de proximité, en se réunissant de manière spécifique, peuvent constituer des instances où les situations seront étudiées en réseaux très locaux et selon les besoins des victimes repérées par des acteurs de plus en plus sensibilisés et des professionnels formés.

C - RÉCAPITULATIF DES DISPOSITIFS EXISTANTS EN INDRE-ET-LOIRE

Toutes les coordonnées des structures sont dans le protocole par catégorie et par ordre alphabétique. Les dispositifs sont évolutifs. Si besoin, une information pour leur actualisation sera faite sur le site de la préfecture (onglet services publics puis droits des femmes).

Des dispositifs nationaux sont opérants pour les victimes :

Une messagerie instantanée (chat) vous permet de dialoguer avec un personnel de police ou de gendarmerie. À tout moment, l'historique de discussion pourra être effacé de votre ordinateur, téléphone portable ou tablette.

<https://www.service-public.fr/cmi>

Les numéros d'urgence :

17 : police ou gendarmerie

3919 : numéro national d'écoute, d'information et d'orientation sur les violences faites aux femmes.

116 006 : numéro d'aide aux victimes (réseau France Victimes)

115 : hébergement d'urgence

114 : appel d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes

119 : service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

08 019 019 11 : numéro d'écoute destiné aux auteurs pour les inciter à se faire accompagner (FNACAV)

Pour les victimes	
DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	A QUI S'ADRESSER
Accompagnement psychologique pour les enfants co-victimes : cela permet de poser un diagnostic sur l'impact des violences dans le développement psycho-affectif de l'enfant et le cas échéant, orienter vers un soin thérapeutique	Au CIDFF D'autres partenaires peuvent proposer des accompagnements comme l'APJHA, le CHU, etc.
Centre régional de soin psycho-traumatique	Centre de soin (lié au CHU) pour les personnes traumatisées telles que les victimes d'attentats, d'accidents de la vie, de violences... Les femmes victimes peuvent les contacter directement pour prendre un rendez-vous
L'Institut Médico-Légal (IML)	Le service de médecine légale situé à l'hôpital Trousseau vous recevra suite à votre plainte. En cas d'urgence, vous vous rendez directement à Trousseau qui fera le lien avec l'IML. La police ou gendarmerie pourra se déplacer pour prendre votre plainte si vous le souhaitez. La Maison des Femmes située à l'hôpital Bretonneau reçoit des victimes hors parcours judiciairisé.

	<p>L'IML et la Maison des Femmes sont des services compétents pour tous les prélèvements médico-légaux, notamment dans les situations de violences sexuelles.</p> <p>Bons taxis disponibles</p>
Le Centre d'Accueil pour les présumées Victimes d'Aggressions Sexuelles (CAVAS)	Il est situé à l'hôpital Bretonneau et travaille avec l'IML
Le centre d'accueil médical et d'orientation pour les femmes victimes de violences	SOS médecins
Soutien et accompagnement psychologique des femmes	Des psychologues sont à l'écoute des victimes de violences à l'hôpital Trousseau, France Victimes 37, CIDFF, ARCA, psy sans frontière... Des groupes de parole sont proposés par le Planning Familial notamment
Soutien et accompagnement juridique	L'ordre des avocats, France Victimes 37 sur le droit pénal, le CIDFF sur le droit civil. D'autres dispositifs hors protocole existent comme le CDAD ou la maison du droit et de la justice
Pour les femmes résidant en zone rurale, des informations juridiques peuvent être données en visio-consultation. Ce système, à distance, sera développé en fonction des évaluations de satisfaction des personnes en ayant bénéficié.	France Victimes 37
Une procédure très cadrée d'attribution d'un logement social pour les victimes qui souhaitent quitter leur conjoint et bénéficier d'un logement pour elle-même (avec ou sans enfants)	CIDFF ou France Victimes 37 ou CHRS Anne de Beaujeu à Amboise ou Entraide et solidarités (Pôle Social et Médical et CHRS Albert Camus) selon la situation et l'accompagnement en cours de la victime
Procédure pour l'Hébergement d'Urgence avec des places dédiées et l'octroi de chambres d'hôtel (en dernier recours)	<p>Entraide et solidarités (115)</p> <p>Saisine directe en précisant qu'il s'agit d'une personne victime de violences notamment conjugales</p> <p>Bons taxis gratuits délivrés par le 115</p>
Anne de Beaujeu et Albert Camus sont deux sites dédiés à l'hébergement en CHRS des victimes	C'est le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation qui coordonne l'offre et la demande et dirige vers les deux CHRS (pas de saisine directe)
Des ateliers d'escrime thérapeutique pour les victimes de viols et d'agressions	Stop aux Violences Sexuelles 37 ou Dire et Guérir

sexuelles. C'est un complément à une prise en charge thérapeutique déjà engagée.	
Un accueil de jour dédié exclusivement aux femmes y compris victimes de violences. C'est un lieu d'écoute et d'orientation.	Secours catholique et Interm'Aide à Tours
Deux intervenantes sociales sont mises à disposition dans les services de police et de gendarmerie. Elle pourra vous recevoir et vous accompagner et vous orienter.	Conseil départemental et/ou préfecture
Les 22 Maisons de la solidarité du Conseil départemental pour un accueil, une orientation, un soutien et un accompagnement social.	Maisons des solidarités du Conseil départemental
Téléphone Grave Danger est un dispositif qui permet de sécuriser les femmes victimes de violences conjugales en danger	France Victimes 37 en relation avec le Procureur de la république.

Un plan d'actions contre les violences dans l'espace public est mis en place	La déléguée départementale (DD.DFE)
Les Parcours de Sortie de la Prostitution	Le Mouvement du Nid 37 est agréé. Le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle est un dispositif ouvert aux personnes adultes, victime de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle qui souhaitent sortir de la prostitution et accéder à des alternatives. Des actions en direction des jeunes sont mises en œuvre.
Accompagnement vers l'emploi et/ou la formation	Dispositif spécifique pour les femmes victimes de violences désirant intégrer un parcours d'insertion. Il est mis en place par Pôle Emploi
Un réseau de cours de self défense féminine existe avec des éducateurs sportifs en réflexion sur leur pratique qui sont sensibilisés	Voir adresses sur le site de la préfecture

Pour les auteurs	
-------------------------	--

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE	A QUI S'ADRESSER
CPCA : prise en charge thérapeutique des auteurs de violences conjugales (orientation en pré et post-sentenciel, démarche « volontaire ») avec un suivi sur 5 ans de la réitération des faits	Entraide et Solidarités
Les stages pour les auteurs dans le cadre de la réforme pénale	Entraide et Solidarités ou le SPIP, l'ACJET
D'autres suivis thérapeutiques peuvent être proposés avec le numéro du Service Téléphonique et d'Orientation et de Prévention (STOP) : 0806 23 10 63	Le centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (le CRIAVS) saura vous conseiller.
Éviction du domicile du conjoint violent	L'éviction est requise par le procureur mais prononcée par un juge du siège.
Dispositif la Parenthèse : contrôle judiciaire avec placement probatoire	Groupe SOS Alternative à l'enfermement pour les auteurs de violences conjugales, prise en charge complète

Les signataires de ce protocole sont des acteurs de l'orientation et de l'information. Ils pourront indiquer vers quels partenaires aller pour une prise en charge adaptée aux besoins.

Le bracelet anti rapprochement est entré en vigueur en novembre 2020. Il sert à protéger les victimes de violences conjugales, en empêchant le conjoint violent (mari, concubin, pacsé, ex), violent d'entrer en contact physique avec la victime. Le bracelet permet de géolocaliser le conjoint ou ex-conjoint agresseur. Un système d'alerte se déclenche lorsque ce dernier s'approche de la victime. Un avertissement lui est alors adressé, et les forces de l'ordre peuvent intervenir s'il continue de s'approcher du lieu où est la victime. Le dispositif peut être mis en œuvre dans le cadre d'une procédure pénale ou civile. La décision doit être prise par un juge.

<http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/le-bracelet-anti-rapprochement-33522.html>

Contre le harcèlement dans l'espace public : en département le plan Angela devrait être activé en 2021.

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/cp-marlene-schiappa-annonce-le-plan-angela-pour-lutter-contre-le-harcelement-de-rue-28-05-20/>

ENGAGEMENTS DES SERVICES DE L'ÉTAT

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
Adresse	Cité administrative du Cluzel 61 avenue de Grammont CS 92935 37027 TOURS CEDEX 1
Téléphone	02 47 70 11 00
Mail	ddets@indre-et-loire.gouv.fr
Responsable de la structure	Guillemette RABIN, Directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Guillemette RABIN

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation des agents sur les problématiques VSS	Nombre de personnels formés/nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Formation des agents sur les règles juridiques de l'égalité professionnelle homme/Femme dans le domaine du travail et de l'égalité salariale pour mener les actions de contrôle requises	Nombre de personnels formés/nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Accueil des femmes victimes de VSS dans le cadre du travail. Information sur les droits-Intervention de contrôle le cas échéant	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies Nombre de femmes victimes de violences accompagnées juridiquement
Orienter vers les structures ad hoc	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Actions de communication et de prévention	
Mettre à disposition les plaquettes Les insérer dans les documents lors de certaines manifestations ou réunions que nous organisons	Nombre de plaquettes départementales distribuées (info DD DFE 37)
Relayer en direction des entreprises et organisations syndicales l'information sur les sessions de sensibilisation VSS Informer les employeurs de leur obligation de	Nombre de sensibilisations sur les violences faites aux femmes vers des publics spécifiques (élu.e.s, entreprises, personnels administratifs...)

prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel.	
Vie du réseau / partenariats	
Participer, selon leur objet a certaines réunions organisées par des structures membres du réseau	
Relayer en interne l'information auprès des différents services	

Tribunal Judiciaire de Tours

Horaires d'ouverture	8h30- 12h30 / 13h30 –17h30
Adresse	2 place Jean Jaurès 37928 TOURS CEDEX 9
Téléphone	02 47 60 27 06 (secrétariat du Président)
Mail	Sec.p.pj-tours@justice.fr
Responsable de la structure	Catherine BRUERE Présidente du Tribunal Judiciaire
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Betty PAPADOPOULOS Juge d'application des peines

engagements	indicateurs
Accompagnement des victimes	
Accompagnement et orientation des victimes en collaboration avec le Bureau d'Aide aux Victimes qui assure une permanence au palais de Justice	Nombre de femmes victimes orientées
Suivi des TGD octroyés par le PR ou en cours d'octroi	

Procureure de la république

Horaires d'ouverture	24 h/24 h
Adresse	Place Jean Jaurès 37298 TOURS Cedex 9
Téléphone	02 47 60 26 60
Mail	ttr.tj-tours@justice.fr
Responsable de la structure	Catherine SORITA-MINARD, procureure
Référentes pour le	Marie BRUNET, vice-procureure

réseau (personnes à contacter)	Hélène de SAULCE-LATOIR (chargée de mission VIF)
-----------------------------------	--

engagements	indicateurs
Statistiques des forces de l'ordre et de la Justice	
Procéder, en lien avec la délégation aux droits des femmes (DDSC37-Préfet), à un état des lieux annuel quantitatif et qualitatif des violences faites aux femmes dans le département	Nombre de procédures parvenues au parquet Nombre de poursuites Nombre de déferrements pour violences conjugales Nombre de condamnations
Effectuer le suivi de la réitération et de la récurrence dans le cadre du comité de pilotage ATHOBA (suivi sur 5 ans à partir de la fin de la prise en charge)	Nombre de personnes suivies par ATHOBA qui réitèrent
Accompagnement des victimes	
Donner des instructions aux services de polices et de gendarmerie aux fins d'orientation des victimes vers France Victimes qu'il y ait ou non une plainte	
Piloter avec ses partenaires le Téléphone Grave Danger et constituer son évaluation (dans le cadre de la convention TGD locale de 2015)	Nombre de bénéficiaires d'un TGD Durée d'attribution
Accompagner la mise en œuvre de l'ordonnance de protection	Nombre d'ordonnances de protection
Accompagnement des auteurs	
Recourir au dispositif thérapeutique pour les auteurs de violences conjugales ATHOBA tant au plan présentiel que post-sentenciel	Nombre d'orientations
Recourir au stage de sensibilisation des auteurs de violences au sein du couple	Nombre d'orientations
Favoriser la mise en œuvre de l'éviction du conjoint violent	Nombre d'évictions
Vie du réseau / partenariats	
Être présent et participer aux événements médiatiques organisés au soutien de la lutte contre les violences faites aux femmes	

Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)

Horaires d'ouverture	24 h /24 h
Adresse	70 – 72 rue Marceau 37000 TOURS
Téléphone	02 47 33 80 69
Mail	victime-tours@interieur.gouv.fr
Responsable de la structure	Laurence LAIRET, commissaire divisionnaire, Directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire
Réfèrent.e pour le réseau (personne à contacter)	Benjamin MENO, adjoint chef de groupe de l'UAP SD/DDSP37

engagements	indicateurs
Statistiques des forces de l'ordre et de la Justice	
Présentation des données statistiques avec analyse par thème	Une fois par an lors de la commission plénière
Accueillir, écouter, informer et orienter les victimes de violences lors d'entretiens avec le Correspondant Départemental d'Aide aux Victimes	Nombre de personnes orientées vers l'ADAVIP 37 et le CIDFF d'Indre et Loire
Distribution de plaquettes d'informations indiquant les coordonnées des diverses associations.	Nombre de plaquettes distribuées
Formation des acteurs	
Formation interministérielle et inter professionnelle Formation Police Nationale assurée par le C.R.F de Tours	Nombre de personnes formées et de formations assurées Personnels de la DDSP 37 ayant reçu cette formation
Accompagnement des victimes	
Orienter les victimes vers les structures adaptées à leur situation	Nombre de victimes de violences orientées vers les partenaires
Accompagnement des auteurs	
Orientation vers l'association chargée de l'accueil thérapeutique pour auteurs de violences conjugales	Nombre d'auteurs volontaires orientés vers ATHOBA
Accompagnement des enfants co-victimes	
Orienter les enfants de victimes de violences conjugales vers les partenaires spécialisés dans la prise en charge des enfants.	Nombre d'enfants témoins de violences orientés vers les services sociaux
Orienter les enfants de victimes de violences conjugales vers le CIDFF (dispositif des enfants témoins)	Nombre d'enfants témoins de violences orientés vers le CIDFF d'Indre et Loire pour un accompagnement psychologique
Actions de communication et de prévention	
Poursuivre la prévention en milieu scolaire sur les thèmes « le mineur et la loi » et « les violences faites aux femmes »	Nombre d'interventions dans les établissements scolaires
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Participer à la journée Mondiale du 25 Novembre Participer au comité de suivi du dispositif ATHOBA Participer aux groupes de parole organisés par le Planning familial	Participation Étude fournie sur la non-récidive des auteurs Nombre de participations
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux groupes de réflexion au sein de la Commission Départementale d'action contre les violences faites aux femmes Participer aux diverses Assemblées Générales des Associations partenaires	Nombre de réunions Nombre de participations aux Assemblées Générales des Associations

Groupement de Gendarmerie Nationale d'Indre-et-Loire

Horaires d'ouverture	24 h/24 h
Adresse	171 avenue de Grammont Tours
Téléphone	02 47 31 37 37
Mail	sc.ggd37@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Responsable de la structure	Thibaud FRIEDLING, Commandant de groupement
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	LTC Martial SAVARIT

engagements	indicateurs
Statistiques des forces de l'ordre et de la Justice	
Communiquer les statistiques sur les interventions et plaintes	Nb de femmes victimes de VIF Nb homicide et tentative cadre VIF
Formation des acteurs	
Poursuivre les formations continues des personnels en charge de l'accueil et de la prise en charge des victimes	Nombre de correspondants territoriaux de prévention formés
Participer aux formations mises en place	Nombre de militaires formés sur l'année
Accompagnement des victimes	
Accueillir les victimes de violences dans les meilleures conditions de confidentialité possibles	Nombre de fiches transmises à France Victimes 37 Nb de fiches de saisie ISG
Actions de communication et de prévention	
Entretenir une structure départementale de militaires référents capables d'intervenir sur des actions de sensibilisation	Nombre de référents VIF Actions de communication entreprises

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

Horaires d'ouverture	8h30-12h / 13h30-17h
Adresse	267 rue Giraudeau CS 742121 37042 TOURS Cedex 1
Téléphone	02 47 60 77 60
Mail	ce.cab37@ac-orleans-tours.fr
Responsable de la structure	Monsieur Christian MENDIVE Directeur académique des Services départementaux de l'éducation nationale
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Delphine SCHWARTZ Conseillère technique sociale Responsable du service social en faveur des élèves Stéphanie LECOMPTE Conseillère d'animation sportive

Scolarité

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Encourager les acteurs du système éducatif à participer aux actions de sensibilisation et de prévention	Nombre de personnes formées Nombre de formations
Accompagnement des victimes	
Orienter les femmes repérées	Nombre de femmes orientées
Orienter les femmes victimes de prostitution repérées	Nombre de victimes repérées par les personnels ressources : santé-sociaux-psychologues de l'EN
Accompagner les femmes victimes dans leur rôle et fonctions parentales	Nombre d'entretiens menés par les personnels ressources : santé-sociaux-psychologues de l'EN
Repérer les enfants victimes et témoins	Nombre d'enfants repérés
Accompagner les enfants victimes et témoins	Nombre d'enfants repérés et suivis par les personnels ressources : santé-sociaux-psychologues de l'EN
Orienter les enfants victimes vers des services thérapeutiques (pédo-psychiatrie public/privé)	Nombre d'enfants orientés en entretien individuel par les personnels ressources : santé-sociaux-psychologues de l'EN
Actions de prévention et de communication	

<p>Développer des actions de préventions sur les thématiques : Égalité femmes / Hommes – Citoyenneté – Respect de soi de l'autre –Éducation à la vie amoureuse et affective</p>	<p>Nombre d'actions mises en place dans les établissements sur cette thématique</p> <p>Nombre d'élèves concernés par l'action</p>
---	---

Actions de prévention et de communication	
Organiser des actions de préventions et d'informations sur le harcèlement	Nombre d'actions mises en place dans les établissements sur cette thématique Nombre d'élèves concernés par l'action
Vie du réseau / partenariats	
Diffuser et afficher les informations et documents de sensibilisation auprès des personnels et du public Soutenir le travail en réseau Participer aux réunions organisées par la DD DFE Participer aux réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles vous avez participé Participation aux manifestations organisées par les partenaires du réseau	Nombre de supports diffusés Nombre de participations des acteurs de l'EN aux différentes rencontres

Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Mise en place d'ateliers d'escrime thérapeutique club d'escrime de Monts et actions sur Tours	Nombre de bénéficiaires et évolution du nombre de séances
Actions de communication et de prévention	
Former les éducateurs d'arts martiaux (judo, karaté, boxe) pour qu'ils deviennent référents Self Défense	Nombre de séances organisées et animées par des éducateurs formés
Session de sensibilisation des éducateurs et sportifs inscrits en structures de haut niveau, et des volontaires en Service Civique (via l'association « Colosse aux pieds d'argile »)	Nombre de sessions organisées et de personnes informées
Échange de pratiques entre animateurs des accueils ados sur la question de l'accueil collectif des garçons et des filles à l'adolescence	Nombre de sessions organisées et de personnes informées
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Étude privilégiée des dossiers de demande de subvention des porteurs de projets contribuant à	Nombre de dossiers subventionnés et montants

lutter contre les violences faites aux femmes	
Vie du réseau / partenariats	
Information portée aux volontaires en Service Civique	Nombre de volontaires informés

La Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ)

Unité Éducative d'Activités de Jour (UEAJ)

Horaires d'ouverture	8h30-17h
Adresse	UEAJ Val de Loire 36 avenue Marcel Dassault – 37200 Tours et 1 avenue de la Butte – 41000 Blois
Téléphone	02 47 25 25 40
Mail	Ueaj-val-de-loire@justice.fr
Responsable de la structure	Lydia MICHALCZENIA, Responsable de l'UEAJ Val de Loire
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Marina VATEL, éducatrice

Accompagnement des victimes	
Recueil de la parole et orientation vers le(s) partenaire(s) du réseau compétent(s) Accompagnement du jeune dans les différents stades de la prise en charge et/ou procédure	
Organisation d'interventions et de permanences du Planning Familial auprès du public pris en charge Participation aux actions proposées par les partenaires locaux (Espace Santé Jeunes, Planning Familial, la ville de Blois, la ville de Tours...	Repérage par les jeunes de lieux ressources et identification d'interlocuteurs
Repérage de situations de prostitution	Nombre de situations
Accompagnement des auteurs	
Animation de débats autour des relations entre les Hommes et les Femmes (les différents types de relation, l'intimité, l'égalité, les représentations...) (a minima une fois par trimestre)	Nombre de jeunes bénéficiaires de l'action
Organisation d'interventions et de permanences du Planning Familial auprès du public pris en charge	Nombre de jeunes bénéficiaires de l'action
Animation de l'exposition 13-18 Questions de Justice auprès de collèges (à la demande des établissements)	Nombre de jeunes bénéficiaires de l'action
Actions de communication et de prévention	
Animation de débats autour des relations entre les Hommes et les Femmes (les différents types de relation, l'intimité, l'égalité, les représentations...)	Nombre de jeunes bénéficiaires de l'action
Organisation du Raid'spect (manifestation sportive avec des ateliers de prévention notamment du Planning Familial) (une fois par an)	Nombre de jeunes bénéficiaires de l'action
Mise à disposition de plaquettes d'information	Nombre de plaquettes distribuées
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux différentes réunions de travail concernant le protocole	Nombre de réunions auxquelles la DTPJJ a participé
Transmission des informations du réseau aux collègues et/ou jeunes selon le type d'information	

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation d'Indre-et-Loire (SPIP)

Horaires d'ouverture	9 h – 12 h et 14 h – 17 h (accueil du public sur RDV)
Adresse	2 rue Albert Dennerly 37000 TOURS
Téléphone	02.47.31.15.60
Mail	Spip-indre-et-loir@justice.fr
Responsable de la structure	Stéphane DROME DFSPIP (stephane.drome@justice.fr) Alban PETIT DFSPIP adjoint (alban.petit@justice.fr)
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Anaïk-Isabelle MAOUT CPIP Carine VERNET CPIP Cécile LEROSIER (psychologue du service)

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Promotion des formations sur le thème des violences faites aux femmes	Nombre d'agents formés / an
Accompagnement des victimes	
Signalement de violences sur conjointe auprès du Juge	Nombre de signalements JAP – Procureur / Rapports APPI
Accompagnement des auteurs	
Orientation des condamnés pour faits de violences conjugales sur une consultation médicale dans le cadre d'une obligation de soin	Nombre d'accompagnements thérapeutiques pour ce motif
Mesure du taux de commission de nouvelle infraction de même type malgré un suivi SPIP antérieur	Nombre d'auteurs suivis ayant déjà commis une infraction similaire et ayant déjà été suivis par le SPIP dans ce cadre
Intégration des auteurs de violences conjugales dans les dispositifs collectifs internes (programmes de prévention de la récidive, justice restaurative...)	Nombre d'accompagnements / type
Actions de communication et de prévention	
Mise à disposition de plaquettes de communication nationale en salle d'attente	Plaquettes ATHOBA, France Victimes, ARCA
Intégration de l'égalité homme/femme dans les stages de citoyenneté	Nombre de stages
Engagement dans la lutte anti sexisme	Nombre d'affiches dans services et accueil
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux réunions organisées par la DD DFE	Nombre de réunions

Participation aux réunions organisées par les autres structures du réseau	Entraide et Solidarité (convention), ARCA, France Victime (justice restaurative)
Présence aux CLSPD	Tours, St-Pierre des Corps, Joué les Tours, Loches, Chinon
Présence aux CLS ou CLSM	Tours

ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Siège, Direction générale adjointe solidarités

Conception et suivi de la politique, coordination partenariale, suivi des subventions

Lien avec le service action sociale et la cellule de recueil des informations préoccupantes

Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Adresse	Centre administratif du Champ Girault 38 rue Edouard Vaillant 370477 Tours CEDEX
Téléphone	02 47 31 45 82
Mail	secretariat_dgas@departement-touraine.fr
Responsable de la structure	Stéphanie BONNET Directrice générale adjointe « solidarités
Référente pour le réseau	Direction de projets droits des femmes Martine MARZLOFF mmarzloff@departement-touraine.fr

6 Territoires de Maisons départementales de la solidarité

Accueil, suivi des situations individuelles, repérage, accompagnement social, accès aux droits

Transmission des signalements au siège

Territoire Tours Sud Loire : Maisons Départementales de la Solidarité Mame, Dublineau, Les Fontaines

Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Adresse	47 bis Boulevard de Preuilly 37 000 Tours
Téléphone	02 47 37 74 24
Mail	vprevet@departement-touraine.fr
Responsable de la structure et référent pour le réseau (personne à contacter)	Virginie PREVET Directrice du Territoire Tours Sud Loire

Territoire Tours Nord Loire : Maison Départementale de la Solidarité de Monconseil

Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Adresse	179, rue du Pas Notre Dame 37 100 TOURS
Téléphone	02 47 42 67 68
Mail	dmorice@departement-touraine.fr
Responsable de la structure et référente pour le réseau (personne	David MORICE Directeur du Territoire Tours Nord Loire

à contacter)	
--------------	--

Territoire Joué/Saint-Pierre : Maison Départementale de la Solidarité de Joué-Lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps

Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Adresse	18 rue de la Rotière, 37300 Joué-Lès-Tours
Téléphone	02 47 73 37 37
Mail	cclement@departement-touraine.fr
Responsable de la structure et référente pour le réseau (personne à contacter)	Claire CLEMENT Directrice du Territoire Joué/Saint-Pierre

Territoire Grand-ouest : Maison Départementale de la Solidarité de Chinon, L'île Bouchard, Ste-Maure-de-Touraine, Cheillé, Langeais, Bourgueil, Neuillé-Pont-Pierre

Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Adresse	6, rue des Courances 37500 CHINON
Téléphone	02 47 93 14 35
Mail	gmortier@departement-touraine.fr
Responsable de la structure et référent pour le réseau (personne à contacter)	Grégory MORTIER Directeur du Territoire Joué/Saint-Pierre

Territoire Nord-est : Maison Départementale de la Solidarité d'Amboise, Bléré, Montlouis-sur-Loire, Château-Renault

Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Adresse	9 rue Grégoire de Tours 37 400 AMBOISE
Téléphone	02 47 30 64 03
Mail	mmoreau@departement-touraine.fr
Responsable de la structure et référent pour le réseau (personne à contacter)	Maxime MOREAU Directeur du Territoire Nord Est

Maison Départementale de la Solidarité du Territoire Sud-est : Loches, Montbazou, Descartes, Preuilly-sur-Claise

Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h
Adresse	24 bis avenue du Général de Gaulle, 37600 LOCHES
Téléphone	02 47 59 07 03
Responsable de la structure et référente pour le réseau (personne à contacter)	Amélie MARTIN-GUILLOT, directrice du Territoire Sud Est

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Formation des acteurs	
Sensibiliser et former les travailleurs sociaux et médico-sociaux des Maisons départementales de la solidarité (MDS)	Nombre de professionnels formés
Animer d'un groupe de référents « violences » personnes ressource pour les professionnels des MDS	Nombre de réunions au cours de l'année
Accompagnement des victimes	
Accueillir, informer, orienter et accompagner les victimes de violence lors des activités des professionnels sociaux et médico-sociaux (PMI, action sociale, conseil conjugal et familial) en MDS	Nombre de victimes accueillies et suivies par les professionnels des MDS
Accompagnement des enfants co-victimes	
Repérer, évaluer et orienter les victimes de violence lors des activités des professionnels des MDS (Accueil, PMI, action sociale...)	Nombre d'enfants co-victimes repérés et orientés
Repérer les situations de danger via la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et signaler si nécessaire aux autorités judiciaires	Nombre d'IP liés aux situations de violence Nombre de signalements aux autorités judiciaires
Action de communication et de prévention	
Diffuser les documents de sensibilisation et d'information dans les sites ouverts au public et au personnel	Nombre de documents diffusés -Au personnel -Au grand public
Mener des opérations de sensibilisation et d'information auprès du grand public	Nombre d'opérations organisées Estimation du nombre de personnes sensibilisées Crédits consacrés
Mener des opérations de sensibilisation auprès des jeunes	Nombre d'interventions auprès des jeunes -Nombre de jeunes sensibilisés dans les collèges -Nombre de jeunes sensibilisés hors collèges
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Subventions aux associations luttant contre les violences faites aux femmes	Nombre d'associations aidées Crédits consacrés
Vie du réseau	
Participer aux réunions organisées par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité	Nombre de réunions auxquelles le Département est représenté

Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (TOVAL)

Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 – le vendredi : Fermeture à 16h30
Adresse	2, rue des Sablons 37 140 CLÉRÉ-LES-PINS
Téléphone	02 47 24 06 32 (standard)
Mail	contact@cctoval.fr
Responsable de la structure	M. Xavier DUPONT, Président
Référentes pour le réseau (personnes à contacter)	Stéphanie RIOCREUX, vice présidente en charge des services à la population Sonia PITARD, responsable du Pôle services à la population

Engagements	Indicateurs
Actions de Formation et Sensibilisation des Acteurs	
Nommer et former un ou des élus référents et un ou plusieurs agents référents.	Nombre d'élus et d'agents formés.
Sensibiliser le personnel intercommunal et communal.	Nombre d'Agents sensibilisés.
Accompagnement des victimes	
Mettre en place une organisation qui permette le logement en urgence des victimes. Mener la réflexion sur l'offre de logements d'urgence	Nombre de mises à l'abri réalisées. Nombre de logements d'urgence mis à disposition des victimes.
Recenser les logements vacants sur les communes pouvant être utilisés en cas d'urgence liée à des violences.	Nombre de logements recensés.
Mettre en place un accompagnement social des victimes	Nombre d'accompagnements réalisés.

Orienter les femmes victimes vers les autres partenaires (CIDFF, France Victimes, structures d'hébergement, gendarmerie, MDS etc.)	Nombre d'orientations réalisées.
Créer d'un réseau local d'acteurs pour informer et orienter au mieux les victimes.	Nombre d'acteurs impliqués dans le réseau.
Actions de communication et de prévention	
Mettre à disposition et distribuer les plaquettes départementales et les documents d'information dans les mairies, France Services et les lieux d'accueil du public.	Nombre de points de distribution des plaquettes d'information.
Communiquer au travers des moyens de communication intercommunaux et communaux : sites internet, bulletins, magazines, articles presse, réseaux sociaux...	Nombre de publications destinées à communiquer sur la lutte contre les violences faites aux femmes
Diffuser et relayer les informations concernant les lieux de permanences locales.	Nombre de communications réalisées.
Mettre à disposition des salles auprès des Associations et organismes partenaires pour l'organisation de conférences ou de permanences.	Nombre de salles mises à disposition.
Mettre en place ou soutenir les actions de sensibilisation à l'attention des jeunes en partenariat avec les établissements scolaires	Nombre d'actions menées
Créer des événements thématiques (au moins 1 par an) à l'attention des élus ou des administrés.	Nombre d'événements organisés.
Vie du réseau	
Participer et accueillir des réunions organisées par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.	Nombre de réunions auxquelles la Communauté de Communes est représentée.
Participer aux réunions organisées par d'autres structures du réseau départemental afin de s'informer sur l'actualité concernant le sujet des violences faites aux femmes.	Nombre de réunions auxquelles la Communauté de Communes est représentée.

Communauté de Communes du Val d'Amboise

Horaires d'ouverture	Accueil du public du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi, ouverture jusqu'à 16h30)
Adresse	9 bis rue d'Amboise 37530 Nazelles-Négron
Téléphone	02 47 23 47 44
Mail	valdamboise@cc-valdamboise.fr
Responsable de la structure	M.AGUITON Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Référente pour le réseau	Pierre MORIN vice-présidente déléguée à l'action sociale ; Oriane MALLET ; responsable du service social
--------------------------	--

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sensibiliser les agents et les élus de la CCVA aux violences faites aux femmes	Nombre de personnels formés. Nombre d'élus formés. Nombre de formations organisées
Accompagnement des victimes	
Développer l'offre de logements d'urgence et de logements temporaires disponibles sur le territoire pour les victimes	Nombre de nouveaux logements d'urgence et temporaires créés. Nombre de mises à l'abri / d'accompagnements réalisé(e)s

Actions de communication et de prévention	
Mettre à disposition les plaquettes départementales dans les mairies et accueils de publics et préciser horaires et lieux des permanences locales	Nombre de points de mise à disposition du public des plaquettes départementales distribuées.
Communiquer dans nos supports de communication : magazine, Facebook, site internet	Nombre de publications destinées à communiquer sur les violences faites aux femmes.
Organiser au moins une action forte chaque année sur la thématique des violences	Nombre d'évènements grand public organisés. Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de ces actions
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Faciliter la création de permanences d'associations ou d'organismes partenaires du protocole (CIDFF, France Victimes) en facilitant la mise à disposition de salles sur le territoire d'Amboise	Nombre de permanences tenues par les partenaires. Nombre de salles mises à disposition. Nombre de communes impliquées
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux réunions organisées par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité	Nombre de réunions organisées par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité auxquelles la CCVA a participé.

Participer aux réunions organisées par d'autres structures du réseau départemental	Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles la CCVA a participé.
Créer un réseau local d'acteurs : coorganiser une réunion annuelle des associations et organismes partenaires du protocole œuvrant sur le territoire de Val d'Amboise afin de faire un bilan régulier des actions déployées et des besoins identifiés	Nombre de participants à cette réunion annuelle.

Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher

Horaires d'ouverture	Accueil du public du lundi au vendredi, de 9H00 à 17H00.
Adresse	39 rue Gambetta 37150 BLERE
Téléphone	02.47.23.58.63
Mail	info@cc-blere-valdecher.fr
Responsable de la structure	M. Vincent LOUAULT, Président
Référentes pour le réseau (personnes à contacter)	Anne BAYON DE NOYER, conseillère communautaire en charge des violences faites aux femmes Céline JOLY FENON, technicienne.

Engagements	Indicateurs
Actions de Formation et Sensibilisation des Acteurs	
Nommer et former un Elu référent et un ou plusieurs Agents référents.	Nombre d'Elus et d'Agents formés.
Sensibiliser le personnel intercommunal et communal.	Nombre d'Agents sensibilisés.
Accompagnement des victimes	
Mettre à disposition de logements d'urgence pour les victimes (actuellement 2 logements).	Nombre de logements d'urgence mis à disposition des victimes. Nombre de mises à l'abri réalisées.
Mettre en place un accompagnement social des victimes par l'ASHAJ.	Nombre d'accompagnements réalisés.
Recenser les logements vacants sur les Communes pouvant être utilisés en cas d'urgence liée à des violences.	Nombre de logements recensés.
Créer d'un réseau local d'acteurs pour informer et orienter au mieux les victimes.	Nombre d'acteurs impliqués dans le réseau.
Actions de communication et de prévention	
Mettre à disposition et distribuer les	Nombre de points de distribution des

plaquettes départementales d'informations dans les Mairies et les lieux d'accueil du public.	plaquettes d'information.
Communiquer au travers des moyens de communication intercommunaux et communaux : sites internet, bulletins et réseaux sociaux dédiés.	Nombre de publications réalisés sur nos supports de communication.
Diffuser et relayer les informations concernant les lieux de permanences locales.	Nombre de communications réalisées.
Mettre à disposition des salles auprès des Associations et organismes partenaires pour l'organisation de conférences ou de permanences.	Nombre de salles mises à disposition.
Créer des évènements thématiques (au moins 1 par an) à l'attention des élus ou des Administrés.	Nombre d'évènements organisés.
Vie du réseau	
Participer aux réunions organisées par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.	Nombre de réunions auxquelles la Communauté de Communes est représentée.
Participer aux réunions organisées par d'autres structures du réseau départemental afin de s'informer sur l'actualité concernant le sujet des violences faites aux femmes.	Nombre de réunions auxquelles la Communauté de Communes est représentée.

Communauté de communes du Castelrenaudais

Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi 9 h-12 et 13h30-17 h Le vendredi 9h-12h et 13h30-16h
Adresse	5 rue du four brûlé – 37110 Château-Renault
Téléphone	02 47 29 57 59
Mail	ag@cc-castelrenaudais.fr
Responsable de la structure	Brigitte DUPUIS Présidente de la communauté de communes
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Brigitte DUPUIS

engagements	indicateurs
Actions de communication et de prévention	
Diffusions de plaquettes flyers, etc. par France Service, basé au siège communautaire, par le RAM	Nombre de documents remis
Organisation de conférences Groupe de travail (réunions)	Nombre de personnes présentes aux conférences

Communauté de communes Loches Sud Touraine

Horaires d'ouverture	8h30 -12h30 13h30-17h00
Adresse	12 avenue de la Liberté 37600 Loches
Téléphone	02 47 91 19 20
Mail	accueil@lochessudtouraine.com
Responsable de la structure	Gérard Hénault, Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Laetitia Chéreau Cheffe de projet santé et interactions sociales

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former un agent par service accueillant du public	Nombre de personnels formés/nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Accompagner les personnes victimes de violences	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies
Orienter les personnes victimes de violences repérées	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Accompagnement des enfants co-victimes	
Orienter les enfants co-victimes vers des services thérapeutiques	Nombre d'orientations vers des services thérapeutiques (pédopsychiatrie public/privé)
Actions de communication et de prévention	
Mettre à disposition les plaquettes départementales dans les mairies et accueils de publics	Nombre de plaquettes départementales distribuées
Communiquer dans nos supports de communication : magazine, newsletter, revue de presse, Facebook	Nombre d'actions de communication dans les médias
Organiser des réunions publiques – ciné débat sur la thématique	Nombre de manifestations grand public organisées
Sensibiliser les agents, élus et partenaires de la CCLST	Nombre de sensibilisations sur les violences faites aux femmes vers des publics spécifiques (élu.es, entreprises, personnels administratifs...)
Actions de communication et de prévention	
Intervenir auprès du jeune public sur la thématique	Nombre d'interventions de prévention auprès des jeunes

	<p>Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions</p> <p>Nombre (élèves ou non) ayant bénéficié d'une information sur les violences faites aux femmes</p> <p>Nombre ayant bénéficié d'une information sur le harcèlement</p> <p>Nombre ayant bénéficié d'une information sur un autre thème</p>
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Soutenir les actions concernant la problématique	Crédits directs consacrés à cette problématique Estimation des Crédits indirects (valorisation)
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux réunions organisées par la DD DFE	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles la CC a participé
Participer aux réunions organisées par d'autres structures du réseau	Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles la CC a participé
Participer au CLSPD de Loches	membre d'un CLSPD dans lequel les violences faites aux femmes sont traitées
Pérenniser le CLS Loches Sud Touraine	

Communauté de communes Touraine Est-Vallées

Horaires d'ouverture	Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00 – le vendredi : Fermeture à 16h30
Adresse	48 rue de la Frelonnerie 37 270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE
Téléphone	02 47 50 80 94
Mail	contact@touraineestvallees.fr
Responsable de la structure	M. Vincent MORETTE, Président
Référentes pour le réseau (personnes à contacter)	Jonathan VAUVERT, Directeur de la Solidarité

engagements	indicateurs
Actions de Formation et Sensibilisation des Acteurs.	
Nommer et former un élu et un agent par communes.	Nombre d'élus et d'agents formés.
Sensibiliser le personnel intercommunal et communal confrontés au public via un plan de formation intercommunal.	Nombre d'Agents sensibilisés et formés. Type de formations

Accompagnement des victimes.	
Mettre en place une organisation qui permette la mise à l'abri des victimes. Mener la réflexion sur la mise en réseau de l'offre de logements d'urgence ou de secours sur le territoire	Nombre de mises à l'abri réalisées. Nombre de logements d'urgence mis à disposition des victimes. Procédure mise en place efficace ?
Mise en réseau des partenaires pour faciliter la prise en charge	Quel outil utilisé par les partenaires ? Quelle instance pour évoquer les situations ?
Mettre en place un accompagnement social des victimes	Nombre d'accompagnements réalisés. Procédure identifiée sur qui accompagne.
Orienter les femmes victimes vers les autres partenaires (CIDFF, France Victimes, structures d'hébergement, gendarmerie, MDS, CCAS etc.)	Nombre d'orientations réalisées.
S'appuyer sur le CLSPD de la commune de Montlouis et la CTAF de la Gendarmerie pour coordonner les actions	Nombre de situations faisant l'objet d'une coordination Evaluation de la fluidité du partenariat
Créer d'un réseau local d'acteurs pour informer et orienter au mieux les victimes.	Nombre d'acteurs impliqués dans le réseau.
Faciliter les démarches administratives des victimes	Partenaires France Services identifiés ? Nombre de situations orientées
Actions de communication et de prévention.	
Elaborer un plan de communication annuel dédié en répertoriant tous les canaux possibles et fréquence	Plan de communication respecté Nombre de canaux utilisés Nombre d'articles
Mettre à disposition un kit communication sur le sujet dans les mairies, France Services et les lieux d'accueil du public.	Nombre de points de distribution des plaquettes d'information. Kit de communication identifié ?
Communiquer au travers des moyens de communication intercommunaux et communaux : sites internet, bulletins, magazines, articles presse, réseaux sociaux...	Nombre de publications destinées à communiquer sur la lutte contre les violences faites aux femmes
Diffuser et relayer les informations concernant les lieux de permanences locales existants.	Nombre de communications réalisées.
Mettre à disposition des salles auprès des Associations et organismes partenaires pour l'organisation de conférences ou de permanences.	Nombre de salles mises à disposition.
Mettre en place ou soutenir les actions de sensibilisation à l'attention des jeunes	Nombre d'actions menées

en partenariat avec les établissements scolaires	
Elaborer un plan d'actions annuel sur le territoire (au moins 1 par an) à l'attention des élus ou des administrés.	Nombre d'événements organisés.
Elaborer les solutions existantes par situation, qui peut les solliciter et comment	Outil clair mis en place ? Circuit de la demande efficient ?
Vie du réseau.	
Participer et accueillir des réunions organisées par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.	Nombre de réunions auxquelles la Communauté de Communes est représentée.
Elaborer un comité de pilotage annuel	Nombre de partenaires réunis Efficience du réseau et dynamique intercommunale
Participer aux réunions organisées par d'autres structures du réseau départemental afin de s'informer sur l'actualité concernant le sujet des violences faites aux femmes.	Nombre de réunions auxquelles la Communauté de Communes est représentée.

Ville de Joué-Lès-Tours

Horaires d'ouverture	8h30-12h30 / 13h30-17h00 du lundi au vendredi
Adresse	Parvis Raymond Lory CS 50108 37301 Joué-Lès-Tours Cedex
Téléphone	02 47 39 70 00
Mail	Direction.generale@jouelestours.fr
Responsable de la structure	Frédéric AUGIS, Maire Valérie TUROT, Adjointe au Maire
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Brigitte BEAUDON 02 47 39 70 62 Delphine CHERY 02 47 39 76 06

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation des travailleurs sociaux et de la psychologue	Nombre de personnels formés /nombre total de personnes intervenants sur la problématique
Actions de communication et de prévention	
Journal interne, site web, relais de campagnes nationales	<p>Nombre de plaquettes départementales distribuées (info DD DFE 37)</p> <p>Nombre d'actions de communication de votre structure dans les médias</p> <p>Nombre de manifestations grand public organisées</p>
Engagement du Planning familial dans la coordination santé pour relayer l'information et permanence dans les centres sociaux de la ville	Nombre de sensibilisations sur les violences faites aux femmes vers des publics spécifiques
Auprès des jeunes : Respect mutuel, relation fille-garçon, etc	<p>Nombre d'interventions de prévention auprès des jeunes</p> <p>Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions</p>

Ville de La Riche

Horaires d'ouverture	9H00 – 17h00
Adresse	Place du Général Leclerc, 37 520 La Riche
Téléphone	02 47 36 24 24
Mail	la.mairie@ville-lariche.fr
Responsable de la structure	Sebastien CLEMENT, maire
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	NC

engagements	indicateurs
Actions de communication et de prévention	
Des flyers pour faire connaître la plate-forme téléphonique des violences faites aux femmes (3919) sont à disposition à l'accueil de la mairie, du centre social Équinoxe et à l'accueil de la Police Municipale.	Nombre de plaquettes distribuées

Un affichage est également installé dans les couloirs de la mairie.	
Actions de communication et de prévention	
Il peut être organisé une présence mensuelle du planning familial au centre social Équinoxe afin de pouvoir donner des informations aux femmes victimes de violences et pouvoir sensibiliser les femmes en général sur les violences faites aux femmes. Des manifestations en lien avec le planning familial pourront également être mises en place	Nb de permanences mises en place Nb de manifestations organisées
Régulièrement, dans l'année, et notamment dans le cadre d'Octobre Rose et de la journée du droit des femmes, l'association larichoise le CESAM organise des stages de self-défense à destination des femmes. Organisation d'ateliers de Krav-Maga	Nb de stage de self-défense ou atelier de Krav-Maga mis en place Nb de participantes
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Les salles municipales ou la salle de spectacle de la Pléiade sont mises à disposition d'associations ou d'organismes partenaires du protocole des violences faites aux femmes.	Nb de mises à disposition de salles pour les partenaires
Vie du réseau / partenariats	
Partenariat avec le Planning familial et contact avec la Préfecture	
Liens établis avec le mouvement du Nid et plus généralement le monde associatif	

Ville de Rouziers de Touraine

Horaires d'ouverture	Lundi : 9 h 12 h – 14 h 18 h Mardi et vendredi : 9 h 12 h – 14 h 17 h Mercredi : 9h 12 h Jeudi : 9h 12h – 14h 16h30
Adresse	5 rue du 11 novembre 37360 ROUZIERES DE TOURAINE
Téléphone	02 47 56 60 13
Mail	mairie@rouziers-de-touraine.com
Responsable de la structure	James DELIGNY, Maire
Réfèrent.e pour le réseau (personne à contacter)	James DELIGNY, Maire

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation et sensibilisation aux élus	Nombre de personnels formés Nombre d'élus sensibilisés

Accompagnement des victimes	
Accueil juridique sur notre canton : 1 rue de Beauregard à Château-Renault Tél : 02 47 29 50 94 Tous les mercredis après-midi de 14 h à 17 h Permanence juridique gratuite ouverte à tous et aux personnes victimes de violences intrafamiliales, propose une écoute et un accompagnement spécifique pour faire valoir leurs droits	Nombre de victimes accueillies, orientées et accompagnées
Mairie : Accueillir, proposer un rendez-vous avec Monsieur le Maire	Nombre de victimes reçues
Accompagnement des enfants co-victimes	
Orienter vers le CIDFF	Nombre d'orientations
Actions de communication et de prévention	
« La Feuille de Rouziers » Bulletin mensuel, visible sur le site internet de la commune :	
Organisation de conférences – débats	
Participation aux évènements organisés à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes	
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Contrat local de santé Pays Loire Nature, Fanny PALLAREF	
Vie du réseau / partenariats	
Conseil Départemental 37 Pays Loire Nature Pays Loire Touraine	

Ville de Saint Cyr sur Loire

Horaires d'ouverture	8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi, 16h00 le vendredi
Adresse	Hôtel de Ville Parc de la Perraudière BP50139 37541 Saint Cyr sur Loire Cedex
Téléphone	02 47 42 80 00
Mail	info@saint-cyr-sur-loire.com
Responsable de la structure	Monsieur Philippe BRIAND, Maire de Saint Cyr sur Loire

Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Madame Valérie JABOT 2 ^{ème} adjointe en charge de la solidarité et des affaires sociales Vice-présidente du CCAS
---	---

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Poursuite formations inter-services au sein de la collectivité sur le thème des violences faites aux femmes (Petite enfance, jeunesse, accueils, CCAS, police municipale, État civil...) 2 ^{ème} formation prévue en 2020 Intégrer membres du CLSP	Nombre de participants Retour sur les formations et suites à donner.
Impulser une dynamique de sensibilisation des différents acteurs locaux et favoriser transversalité avec l'ensemble des acteurs territoriaux.	Recensement et activation des différents vecteurs d'information sur le territoire communal
Accompagnement des victimes	
Liens avec le réseau local de proximité et les diverses institutions : permanences planning familial au Centre de Vie Sociale, partenariat avec Conseil Départemental et ses différents acteurs, permanences de médiation au Centre de vie Sociale Ville amie des Enfants Liens avec collègues et écoles	Fréquence des permanences Nombre et thèmes des actions faites dans les établissements scolaires.
Accompagnement des enfants	
Présence des Principaux de collèges au CLSPD	
Ville Amie des enfants et partenariat avec l'UNICEF	
Actions de communication et de prévention	
Conférences de sensibilisation et d'information : familles, professionnels (Thèmes et format à définir)	Nb de conférences organisées Nb de personnes sensibilisées
Vie du réseau / partenariats	
Impulser une dynamique de sensibilisation des différents acteurs locaux et favoriser transversalité avec l'ensemble des acteurs territoriaux.	Recensement et activation des différents vecteurs d'information sur le territoire communal

Ville de Tours

Horaires d'ouverture	8h30-17h
Adresse	1-3 rue des Minimes 37000 TOURS
Téléphone	02 47 21 60 00
Responsable de la structure	Emmanuel DENIS, Maire Anne BLUTEAU, déléguée à la Prévention de la délinquance
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Jeremy CORREAS, chef de la Police Municipale Emilie HALLOUIS, assistante de prévention

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel de la structure à la problématique des violences faites aux femmes	Nombre de personnels de la Mairie formés
Accompagnement des victimes	
Orienter les femmes victimes vers d'autres partenaires (FV37, CIDFF, NID, structures d'hébergement...)	Nombre d'orientations effectuées
Recueillir les signalements concernant les femmes victimes de prostitution repérées	Nombre de signalements repérés portés à notre connaissance
Accompagner physiquement les femmes victimes au domicile pour récupérer des éléments de parcours de vie	Nombre d'accompagnements effectués par la PM
Actions de communication et de prévention	
Diffuser les plaquettes flyer et toutes documentations transmises par la DDDFE	Nombre de docs diffusés
Communiquer via le site Ville de Tours sur les actions menées en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes	Nombre d'actions de communication transmises à cet effet
Sensibiliser les stagiaires du CNFPT dans le cadre de formations obligatoires portant notamment sur les violences faites aux femmes	Nombre de stagiaires sensibilisés dans le cadre des formations obligatoires (entre 20 à 30 agents/an)
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Soutenir les actions portées par les partenaires sur la problématique des violences faites aux femmes	Montant des subventions à destination de ces partenaires
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux réunions organisées par la DDDFE	Nombre de participations à ces réunions
Membre du CLSPD de la Ville de Tours	Membre du CLSPD de la Ville de Tours
Membre du CLS de la Ville de Tours	Membre du CLS de la Ville de Tours
Orientation vers des partenaires du réseau	Nombre d'orientations

ENGAGEMENTS DES PAYS

Syndicat Mixte du Pays Loire Nature

Horaires d'ouverture	Lundi à vendredi de 9 h à 17 h
Adresse	1 Rue Serpentine 37340 AMBILLOU
Téléphone	02.47.55.92.00
Mail	secretariat@paysloirenature.fr
Responsable de la structure	Xavier DUPONT- Président du Pays Loire Nature Catherine LEMAIRE – 1ère Vice-Présidente du Pays Loire Nature en charge du Contrat Local de Santé, référente thématique santé
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Ludivine DEBON – Coordinatrice du Contrat Local de Santé du Pays Loire Nature

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sensibilisation/Formation de l'agent d'accueil et du personnel volontaire de la structure afin qu'il y ait toujours une personne dans la structure qui soit sensibilisée et capable d'orienter les femmes victimes de violences	Nombre de personnes sensibilisées dans la structure
Accompagnement des victimes	
Recenser les logements d'urgence disponibles sur le territoire pour les femmes victimes de violence et/ou les communes souhaitant mettre en place un logement d'urgence	Nombre de logements recensés/en projet + nombre de femmes accueillies dans ces logements d'urgence
Actions de communication et de prévention	
Distribuer les plaquettes et les affiches départementales dans les cabinets médicaux et paramédicaux du territoire (cabinets libéraux, MSP, Pôles médicaux et paramédicaux...)	Nombre de plaquettes et d'affiches départementales distribuées
Relayer des informations/actualités du réseau dans les médias de la structure (site internet, Facebook, newsletter, comptes-rendus du groupe de travail sur les violences faites aux femmes et violences intra-familiales...)	Nombre d'actions de communication de la structure dans les médias
Organiser une conférence sur les aspects médicaux, sociaux et juridiques de l'accompagnement des femmes victimes de violence à destination des professionnels du territoire	Nombre de professionnels ayant assisté à la conférence

Actions de communication et de prévention	
Organiser un temps de rencontre type Networking sur la thématique « Violences faites aux femmes, de la prévention à la prise en charge » afin que tous les acteurs du territoire puissent échanger sur cette thématique et identifier les missions de chacun	Nombre de professionnels ayant participé à l'évènement
Organiser une exposition à destination du grand public à la MSAP de Château-la-Vallière en lien avec la permanence du Planning Familial organisée dans cette structure	Nombre de personnes présentes pour l'exposition
Organiser une soirée-conférence sur la thématique « Violences faites aux femmes » à destination du grand public et des professionnels	Nombre de personnes ayant assisté à la soirée
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Soutenir en termes d'organisation et de communication, les actions du Conseil Départemental sur la thématique	Nombres d'évènements soutenus/relayés
Vie du réseau / partenariats	
Assister aux réunions organisées par la DD DFE	Nombre de réunions organisées par le DD DFE auxquelles une personne de la structure a participé
Continuer à animer le groupe de travail sur les violences faites aux femmes et les violences intra-familiales dans le cadre du Contrat Local de Santé afin de constituer un réseau local sur la thématique et développer de nouvelles actions (exemple : café de femmes, exposition...)	Nombre de réunions organisées

Pays Loire Touraine

Horaires d'ouverture	9h00 – 17h30
Adresse	Mairie – 37530 Pocé-sur-Cisse
Téléphone	02 47 57 30 83
Mail	contact@paysloiretouraine.fr
Responsable de la structure	Claude COURGEAU, Président
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	NC

engagements	indicateurs
Actions de communication et de prévention	
Diffusion des plaquettes « contacts d'urgence » dans toutes les mairies du Pays Loire Touraine (55	Nombre de plaquettes distribuées aux mairies et

communes) et les 4 communautés de communes.	communautés de communes sur l'année
Relais d'informations des mairies vers la délégation ou de la délégation vers les mairies via la coordinatrice du Contrat Local de Santé	Nombre et nature des informations relayées

Actions de communication et de prévention	
Mise en place d'une information/sensibilisation auprès des élus référents santé des 55 communes du Pays Loire Touraine	Mise en œuvre de la séquence d'info-sensibilisation Nombre de personnes touchées
Mise en place d'une action de prévention des violences sexuelles : information publique, info-sensibilisation des élèves, formation des personnels périscolaires	Nombre et nature d'intervention.s Nombre et qualité des personnes touchées
Vie du réseau / partenariats	
Participation à des rencontres du réseau	Nombre de réunions DD DFE et structures réseau auxquelles la coordinatrice du Contrat Local de Santé et/ou des élus référents santé ont participé
Participation à des manifestations du réseau	Nombre de manifestations DD DFE et structures réseau auxquelles la coordinatrice du Contrat Local de Santé et/ou des élus référents santé ont participé
Participation aux CLSPD du territoire du Pays Loire Touraine	Nombre de réunions auxquelles la coordinatrice du Contrat Local de Santé et/ou des élus référents santé ont participé

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Agence Régionale de Santé (ARS)

Horaires d'ouverture	8h30-12h30 13-30-17-00
Adresse	38 rue Édouard Vaillant - CS 94214 - 37042 Tours Cedex
Téléphone	02 38 77 34 37
Mail	ars-cvl-dd37@ars.sante.fr
Responsable de la structure	Myriam SALLY SCANZI, Déléguée Départementale
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Angèle RABILLER, Inspectrice

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Améliorer le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences par la transmission d'informations favorisant la sensibilisation des professionnels libéraux	Nombre de communications à destination des professionnels libéraux et nature des sensibilisations (certificat médical, comment aborder la question des violences)
Œuvrer à la mise en place par le réseau régional périnatalité d'une offre régionale de formation des acteurs au repérage des violences parmi les facteurs de risque suivis dans le cadre de la consultation prénatale	Nombre de formations proposées Nombre d'acteurs formés
Actions de communication et de prévention	
Favoriser le financement dans le cadre de l'appel à projet régional d'interventions en collège intégrant la prévention des conduites violentes	Nombre de collèges concernés
Développer l'acquisition des compétences psychosociales dans les actions de promotion et prévention en santé chez les jeunes	
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Intégrer la thématique de lutte contre les violences faites aux femmes dans les contrats locaux de santé.	Nombre d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes inscrites dans les CLS

Caisse d'Allocations Familiales (CAF 37)

Horaires d'ouverture	8h30 – 16 h (accueil public)
Adresse	1 rue Fleming 37045 Tours Cedex
Responsable de la structure	Élisabeth MALIS, Directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Corinne COURVEAULLE / Responsable du service Accompagnement Familles Clémence JUSTINE, service accompagnement des familles Marie-Amélie COLLIN, service accompagnement des familles

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former les socio-professionnels : – Prestations liées aux situations de séparation – Promotion de l'intermédiation financière par l'ARIPA	Nombre de formations
Informier le personnel du Pôle Accueil de l'existence du Protocole Violence 37 pour une bonne orientation	Nombre de personnes informées
Accompagnement des victimes	
Orienter de l'accueil vers le Service Accompagnement des Familles : proposition d'un suivi personnalisé	Nombre de personnes orientées Nombre de personnes accompagnées
Activer la « procédure violences interne » des situations d'urgence : Ouverture ou mise à jour des droits en 3 jours (suivi du délai de traitement du dossier)	Nombre de procédures activées
Orienter les victimes vers les partenaires extérieurs	Nombre d'orientations
Actions de communication et de prévention	
Mise à disposition dans notre accueil des plaquettes départementales (info DD DFE 37)	Nombre de plaquettes distribuées
Sensibiliser sur les violences faites aux femmes au personnel de la Caf	Nombre de personnes
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Renforcer le financement de la Médiation Familiale : prévention des conflits familiaux (strictement hors violences conjugales) Soutenir et financer le CIDFF Soutenir et financer l'Espace Rencontre : lieu "neutre" pour le maintien des liens parents/enfants	Montant des subventions annuelles
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux réunions organisées par la DDDFE Participer aux réunions organisées par les autres structures du réseau	Nombre de réunions
Orienter vers un partenaire du réseau	Nombre d'orientations

Centre Communal d'Action Sociale de Tours (CCAS Tours)

Horaires d'ouverture	8h30 à 12h30 et 14 h à 17 h
Adresse	2 allée des Aulnes – 37000 TOURS
Téléphone	02.18.96.11.18
Mail	contact@ccas-tours.fr
Responsable de la structure	ROY Jean-Baptiste, chef de service du SIAS, Service Insertion et Action Sociale Catherine Chauvin, assistante sociale, catherine.chauvin@ccas-tours.fr Farah CHICKI, assistante sociale, farah.chicki@ccas-tours.fr
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Jean-Baptiste Roy

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former et sensibiliser les professionnels de la Direction de l'Insertion et de la Solidarité du CCAS pour permettre un meilleur repérage des femmes victimes de violences.	<p>Nombre d'assistantes sociales formées</p> <p>Nombre d'agents sociaux formés</p> <p>Nombre de journées de formation proposées</p>
Accompagnement des victimes	
Accompagner les femmes victimes de violences	<p>Nombre de femmes victimes de violences ayant participé à des projets collectifs</p> <p>Nombres de femmes victimes de violences accompagnées au sein du CCAS</p> <p>Nombre de femmes victimes de violence orientées vers un soutien psychologique</p> <p>Types de structures sollicitées</p>
Accompagnement des auteurs	
Accueil et orientation des auteurs	<p>Nombre d'auteurs orientés</p> <p>Types de structures</p>
Accompagnement des enfants co-victimes	
Orienter vers des structures adaptées	<p>Nombre d'enfants orientés</p> <p>Types de structure</p>

Actions de communication et de prévention	
Accueillir et participer aux temps organisés	Nombre de temps auxquels le CCAS a participé Nombre de temps de prévention que le CCAS a accueilli
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Participation annuelle à la journée des droits des femmes	Nombre d'initiatives que le CCAS a soutenu
Sensibilisation du public	Types d'informations Nombre de personnes sensibilisées
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux réunions du réseau	Nombre de participations

Centre Hospitalier du Chinonais

Horaires d'ouverture	24 h/24 h
Adresse	BP 248 37502 CHINON CEDEX
Téléphone	02 47 93 75 05
Mail	direction@ch-chinon.fr
Responsable de la structure	Dominique OSU, Directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Dr Noémie TEIXERA (Praticien hospitalier)

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel de la structure à la problématique des violences faites aux femmes	Nombre de personnels formés /nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Accueillir les femmes victimes de violences	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies
Orienter les femmes victimes vers des partenaires du réseau	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Actions de communication et de prévention	
Communiquer sur les violences faites aux femmes	Nombre d'actions de communication de votre structure dans les médias
Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes	Nombre d'interventions de prévention auprès des jeunes

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours (CHRU) Service d'accueil des urgences / Service social

Horaires d'ouverture	24h/24h
Adresse	2 Boulevard Tonnellé 37044 TOURS cedex 9
Téléphone	02.47.47.47.47
Mail	secretaire.dg@chu-tours.fr
Responsable de la structure	Floriane RIVIERE, Directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Carole FERNANDEZ, cadre supérieure socio-éducatif

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel de la structure à la problématique des violences faites aux femmes	Nombre de personnes formées
Accompagnement des victimes	
Accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violences	Nombre de suivis sociaux engagés
Actions de communication et de prévention	
Communiquer sur les violences faites aux femmes	Nombre d'actions de communication de votre structure dans les médias
Vie du réseau / partenariats	
Participer à la vie du réseau	Nombre de réunions/rencontres

Centre d'Orthogénie

Horaires d'ouverture	24 h/24 h Secrétariat de 8 h à 17h30
Adresse	Service Gynécologie-Obstétrique CHU Bretonneau 2 bd tonnelé, 37000 TOURS
Téléphone	02 47 47 47 43 02 47 47 47 47 (standard CHU)
Responsable de la structure	Dr Nathalie TRIGNOL-VIGUIER, médecin référent du centre d'orthogénie
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Dr Mélanie BOISSINOT, praticien hospitalier Christine SIMON (ccf) et Christine BRAGA (ide/ccf)

engagements	indicateurs
Accompagnement des victimes	
Recevoir les patientes en consultation et/ou entretien avec un dépistage systématique	Nombre de consultations Nombre de femmes victimes reçues

Centre Régional de psychotraumatologie

Horaires d'ouverture	9h-17h lundi au vendredi
Adresse	23 b rue Edouard Vaillant à Tours
Téléphone	02 47 47 71 11
Mail	crpsychotrauma-cvl@chu-tours.fr
Responsable de la structure	Professeur Wissam EL HAGE
Référent.es pour le réseau (personne à contacter)	Professeur Wissam EL HAGE Dr. Lynz CHAMI

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formations sur le psychotraumatisme à destination des soignants	Nombre de personnes formées Nombre de formations dispensées
Formation sur les violences sexuelles	
Formation sur le psychotraumatisme chez les enfants	
Formation sur le psychotraumatisme à destination des intervenants sociaux	Nombre d'intervenants sociaux et d'étudiants formés
Accompagnement des victimes	
Suivi de victimes ayant des troubles psychiques constitués et bénéficiant d'une sécurité environnementale	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies Nombre de femmes accompagnées psychologiquement
Évaluation médicale de victimes ayant des troubles psychiques constitués dans les suites de violences	
Accompagnement des enfants co-victimes	
Suivi d'enfants ayant des troubles psychiques constitués et bénéficiant d'une sécurité environnementale	Nombre d'enfants co-victimes accompagnés
Actions de communication et de prévention	
Actions de communication dans les universités	Nombre d'actions de communication
Journée régionale de psychotraumatologie	
Participation aux congrès locaux, nationaux, internationaux	Nombre de participations

Unité de Consultation Psychiatrique Post-Pénale (UCP3)

Horaires d'ouverture	9 h – 17 h
Adresse	7 rue de la Dolve 37000 Tours
Téléphone	02 47 47 47 47
Mail	UC3P@chu-tours.fr

Responsable de la structure	Dr.Laborderie
Référent pour le réseau	Dr.Laborderie

engagements	indicateurs
Prise en charge sanitaire des auteurs de violences conjugales	File active annuelle de la structure

Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS)

Horaires d'ouverture	9 h 00 – 12 h 14 h – 17 h
Adresse	Hôpital Trousseau 37044 TOURS Cédex 9
Téléphone	02 18 37 05 98
Mail	criavs.centre@chu-tours.fr
Responsable de la structure	Dr Robert COURTOIS, psychiatre, Responsable du CRIAVS Centre-Val de Loire
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Dr Robert COURTOIS

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former sur la « sensibilisation à la clinique et à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles » Les violences faites aux femmes sont abordées	Nb de professionnels formés sur la région CVL Nombre de formations dispensées par le CRIAVS
Former les étudiants sur « la prise en charge des auteurs de violences sexuelles » sur « l'inceste »... Les violences faites aux femmes sont abordées	Nombre d'étudiants formés sur la région CVL Nombre de formations

Institut Médico-Légal (IML)

Horaires d'ouverture	8h-18h Permanence pour les urgences médico-légales 24 h/24
Adresse	Hôpital Trousseau, CHU TOURS
Téléphone	02 47 47 47 47
Mail	Secretariat.iml@chu-tours.fr
Responsable de la structure	Pr Pauline SAINT-MARTIN, cheffe de service
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Pr Pauline SAINT-MARTIN

engagements	indicateurs
Accompagnement des victimes	
Accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violences	Nombre de consultations à l'IML Nb de consultations avec réquisition Nb de consultations sans réquisition Nb de consultations psychologiques

Maison des femmes

Horaires d'ouverture	lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Adresse	Hôpital bretonneau, CHU TOURS bvd Tonnellé - Rdc bâtiment Kaplan
Téléphone	02 47 47 47 47
Mail	maison.des.femmes@chu-tours.fr
Responsable de la structure	Dr Justine CANALES
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Dr Justine CANALES

engagements	indicateurs
Accompagnement des victimes	
Accueillir et prendre en charge les femmes victimes de violences	Nombre de consultations à la maison des femmes Nb de réorientation vers le réseau

Centre Régional des Œuvres Universitaires Orléans-Tours (CROUS)

Horaires d'ouverture	De 9 h à 17 h
Adresse	17 Avenue Dauphine 45072 ORLEANS Cedex 2
Téléphone	02.38.22.61.71
Mail	alain.cordina@crous-orleans-tours.fr
Responsable de la structure	Alain CORDINA Directeur général du CROUS Orléans-Tours
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	PLOTON Stéphanie, conseillère technique du service social

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former les travailleurs sociaux du Crous d'Orléans-Tours	Nombre d'agents formés. Nombre de jours de formation
Accompagnement des victimes	
Accueillir, informer, évaluer, orienter les étudiantes et les personnels victimes de violences, et actionner les dispositifs partenariaux en matière de protection. Considérer comme prioritaires et urgentes toutes les demandes de logement d'étudiantes et étudiants victimes de violences.	Nb d'étudiants et de personnels reçus par le service social Nb d'étudiant.es logé.es en urgence
Actions de communication et de prévention	
Informers les étudiants et les personnels du Crous	Nombre de plaquettes distribuées, nombre d'articles publiés
Communiquer via les outils spécifiques au Crous (internet, magazine, réseaux sociaux)	Nombre de communications
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Soutenir les initiatives favorisant les actions de prévention des violences et de sensibilisation l'égalité entre les femmes et les hommes à destination des étudiantes et étudiants au sein des restaurants et résidences universitaires	Nombre d'actions
Vie du réseau / partenariats	
Participation à la vie du réseau (Réunions, échanges courriels)	

Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN)

Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 9 h à 17h30 (sauf jeudi ouverture 10heures) Fermeture à 16h30 pendant les vacances scolaires
Adresse	30 Allee Ferdinand De Lesseps 37912 TOURS CEDEX 9
Téléphone	02 47 36 02 98
Mail	ngaborit@mgen.fr
Responsable de la structure	Nathalie GABORIT, Présidente
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Nathalie GABORIT, Présidente

engagements	indicateurs
Actions de communication et de prévention	
Assurer un relais d'information sur la page Internet de la section MGEN 37 au moment des campagnes nationales	Nombre de publications sur le site Internet
Assurer un relais d'information dans le bulletin départemental annuel	Nombre de publications dans le bulletin départemental
Mettre à disposition des plaquettes et dépliants d'information à l'accueil de la section MGEN37	Nombre de plaquettes et autres documents d'information distribués
Organiser des actions de sensibilisation sur l'égalité filles / garçons auprès des publics jeunes	Nombres d'actions organisées Nombre de jeunes sensibilisés
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Soutenir les initiatives locales	Nombre d'actions soutenues
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux réunions du réseau départemental	Nombre de participations

Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine (MSA)

Horaires d'ouverture	9h00-12h00 / 13h30-17h00
Adresse	19 Avenue De Vendome 41 000 BLOIS
Téléphone	02 54 44 87 87
Responsable de la structure	Étienne LE MAUR, Directeur Général
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Maryline PESTEL- Responsable Domaine Solidarité (Service Social)

engagements	indicateurs
-------------	-------------

Formation des acteurs	
Former le personnel de la structure à la problématique des violences faites aux femmes	Nombre de personnels formés dans votre structure/nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Orienter les femmes victimes vers des partenaires du réseau	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Actions de communication et de prévention	
Communiquer sur les violences faites aux femmes	Nombre de flyers mis à disposition dans nos points d'accueil
Vie du réseau / partenariats	
Participation à des réunions – forums – etc organisés par le réseau	Nombre de participations

Pôle Emploi

Horaires d'ouverture	8h45-12h45 (flux) et sur RDV l'après midi
Adresse	Direction Territoriale 55 Avenue Georges Pompidou 37700 SAINT PIERRE DES CORPS
Mail	dt.37056@pole-emploi.fr
Responsable de la structure	Erick KRAEMER, Directeur territorial
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Jean-Marie CANONICI, référent territorial partenariat Indre-et-Loire

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sensibilisation des conseiller.ère.s Pôle Emploi	Nombre de conseiller.ère.s sensibilisés / nombre total
Accompagnement des victimes	
Proposer un accompagnement personnalisé et conseils, pour les victimes orientées Proposer des formations qui correspondent à leurs besoins et à leurs projets	Nombre de femmes accompagnées dans leurs démarches de recherche d'emploi
Actions de communication et de prévention	
Assure un relais d'information par des plaquettes à disposition du public dans les sites Pôle emploi	Nombre de plaquettes distribuées

Université de Tours

Horaires d'ouverture	9h-12h/14h-17h du lundi au vendredi
----------------------	-------------------------------------

Adresse	60 rue du Plat d'Étain, 37020 Tours cedex 1
Téléphone	02.47.36.66.00
Responsable de la structure	Arnaud GIACOMETTI, Président
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations. Christine INCHAUSPE- Responsable administrative de la Mission Égalité

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation à la problématique des violences faites aux femmes : personnels enseignants-chercheurs, enseignants, administratifs, doctorants, étudiant.es	Nombre de formations Nombre de participants Lieux de la formation
Formation sur les violences faites aux femmes en partenariat avec d'autres structures du réseau pour un public plus large	Nombre de formations Nombre de participants Lieux de la formation Partenaires
Accompagnement des victimes	
Accompagnement et prise en charge des femmes victimes de violences : niveau institutionnel, juridique, psychologique, médical	Nombre de femmes victimes Nombre de plaintes (police, gendarmerie) Nombre de saisines internes (Commission d'écoute) Nombre de suivis médicaux-psychologiques
Collaboration avec d'autres structures du département (ex. France Victimes 37, Police, CHU-IML ...) dans le suivi des victimes	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Collaboration avec le réseau national des universités pour faire évoluer la réglementation de prise en charge et d'accompagnement des victimes, ainsi que de sanction des auteurs, en juridiction universitaire	Nombre de réunions Nombre d'actions réalisées
Mise en place d'un protocole et de procédures internes à l'université pour la prise en charge des situations de harcèlement, violences et discriminations	Nombre de saisines
Accompagnement des auteurs	
Prise en charge des auteurs de violences en collaboration avec le CHU : niveau psychologique et médical	Nombre d'auteurs Nombre de suivis
Collaboration avec CRIAVS et ATHOBA	Nombre d'orientations
Actions de communication et de prévention	
Organisation d'actions d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes pour les étudiant.es, les doctorants et les personnels : harcèlement, violences, discriminations	Nombre d'actions Nombre de participants
Ouverture au public de certaines actions d'information et de sensibilisation organisées par l'université	Nombre d'actions Nombre de partenaires
Distribution de matériel informatif (cf. plaquettes)	Nombre de plaquettes distribuées
Collaboration avec les autres universités au niveau national et les autres structures d'enseignement au niveau départemental dans la communication et la prévention des violences	Nombre d'actions Nombre de partenaires
Mise en place d'un site-web interne à l'université pour prévenir et signaler les violences	Nombre de consultations
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Soutien logistique et financier à des manifestations organisées par les partenaires au niveau départemental	Nombre de manifestations concernées

Soutien financier de l'université aux actions contre les violences dans la même structure	Nombre de manifestations concernées
---	-------------------------------------

Ligeris

Horaires d'ouverture	8 h 30 – 17 h du lundi au jeudi 8H 30 – 12 H le vendredi
Adresse	20 rue Dublineau 37 000 TOURS
Téléphone	02 47 700 200
Mail	accueil@ligeris.com
Responsable de la structure	Pierre ROCHERY – Directeur général
Référentes pour le réseau (personne à contacter)	Marion ATTRA – Directrice de la Proximité Sarah ZILLIOX – responsable du service de proximité

Engagements	Indicateurs
Formation des acteurs	
Former pour sensibiliser le personnel de proximité et le personnel d'accueil, du service clientèle et recouvrement à la problématique des violences faites aux dames	Nombre de salariés participant à des formations ou à des événements
Accompagnement des victimes	
Accueillir les femmes victimes de violence : délais réduits au maximum (immédiat ou sous quelques jours)	Nombre de femmes victimes de violences accueillies à LIGERIS
Orienter les femmes victimes de violence	Nombre d'entretiens et structures conseillées
Reloger les femmes victimes de violence	Nombre de femmes relogées dans le cadre du protocole départemental ou non
Actions de communication et de prévention	
Distribuer des plaquettes d'information dans tous les lieux d'accueil (siège ou agences)	Nombre de plaquettes remises
Communiquer sur réseaux sociaux, site internet	Nombre d'actions de communication
Affichage dans les halls des bâtiments (CIDFF, France Victimes etc ...)	Nombre d'affichages
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux initiatives, réunions du réseau	Nombre de participation
Participation aux réunions organisées par la DDDFE	Nombre de participation

Vie du réseau / partenariats	
Collaboration avec les structures partenaires	type de partenaires
Participation aux initiatives du réseau	Nombre d'initiatives
Être force de proposition pour des initiatives de prévention et sensibilisation	Nombre d'initiatives

Touraine Logement

Horaires d'ouverture	9 h – 17 h du lundi au vendredi
Adresse	14 rue du Président Merville 37 000 TOURS
Téléphone	02 47 70 18 00
Mail	servicelocatif@touraine-logement.fr
Responsable de la structure	Nathalie BERTIN – Directrice Général
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Lucie RIPAUD – Conseillère sociale, référente principale Marion TARTARIN – Directrice de la Vie Locative, référente secondaire

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Présence de salariés de l'organisme dans les formations dispensées par les partenaires du protocole départemental afin d'assurer l'accueil et l'accompagnement des victimes orientées vers notre structure	Nombre de salariés formés
Accompagnement des victimes	
Bailleur social : Accompagnement des victimes vers le logement autonome de droit commun dans le cadre de la procédure définie avec les partenaires	Nombre de situations signalées par les organismes référents. Nombre de logements attribués Nombre de femmes logées
Actions de communication et de prévention	
Plaquettes disponibles à l'accueil de Touraine Logement et/ou distribuées lors de rendez-vous si besoin identifié.	

Tours Habitat

Horaires d'ouverture	8h30 – 16h30
Adresse	1 rue Maurice Bedel, 37000 TOURS
Téléphone	02.47.60.13.00
Responsable de la structure	Grégoire SIMON, Directeur Général

Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Ludivine GALLET, référente principale Amélie RAZE , référente secondaire
---	---

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel de la structure à la problématique des violences faites aux femmes	Nombre de personnels formés dans votre structure/nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Accueillir les femmes victimes de violences	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies dans votre structure
Orienter les femmes victimes de violences	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Reloger les femmes victimes de violences	Nombre de femmes relogées par l'intermédiaire de bailleurs dans le cadre du protocole
Actions de communication et de prévention	
Communiquer sur les violences faites aux femmes	Nombre de plaquettes départementales distribuées
Communiquer sur les violences faites aux femmes	Nb d'actions de communication dans les médias
Sensibiliser sur les violences faites aux femmes	Nombre de sensibilisations sur les violences faites aux femmes vers des publics spécifiques (élu.es, entreprises, personnels administratifs...)
Vie du réseau / partenariats	
Échanges DDDFE	Nombre de participations aux réunions organisées par la DD DFE
Vie du réseau / partenariats	
Échanges entre membres du réseau	<p>Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles Tour(s) Habitat a participé</p> <p>Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles Tour(s) Habitat a participé</p> <p>Nombre d'orientations vers un partenaire du réseau</p>

Val Touraine Habitat

Horaires d'ouverture	8h30 /12 h 13h30 /17 h
Adresse	7 rue de la Milletiere , 37100 Tours
Téléphone	02 47 87 16 30
Responsable de la structure	Jean Luc TRIOLLET, Directeur Général Tiphaine ZAPLOTNY, Directrice Générale adjointe de la DGAGLP Claire BRIGANT, responsable service social
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Claire BRIGANT, responsable service social

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sensibiliser les lieux d'accueil et les acteurs divers de Val Touraine Habitat à ces problématiques pour un meilleur repérage	Nombre de salariés participant à des formations ou à des évènements
Accompagnement des victimes	
Accueillir dans des délais rapides (qq jours) les victimes, les accompagner dans leur demande et leur projet de relogement, leur proposer un logement adapté à leur situation dans des délais brefs (sous un mois)	Nombre d'entretiens suite à orientation Nombre de baux signés
Actions de communication et de prévention	
Mettre à disposition des affichages et plaquettes dans les lieux d'accueil	Nombre de plaquettes et affiches
Participation au Forum dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes	Présence

ENGAGEMENTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Conseil de l'ordre des avocats

Adresse	Palais de Justice, Place Jean Jaurès 37000 TOURS
Téléphone	02.47.05.61.64
Mail	ordre@barreaudetours.fr
Responsable de la structure	Séverine PAYOT , Bâtonnière
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	NC

engagements	indicateurs
Accompagnement des victimes	
Accompagnement en amont et pendant la procédure Consultations gratuites sans rendez-vous à l'Ordre des Avocats les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h N° de permanence victime : 06.16.47.19.72	Nombre de victimes accompagnées (F/H) Nombre d'enfants représentés (dans le cadre de violences conjugales)

Conseil interdépartemental de l'ordre infirmier (CIDOI 37-41)

Horaires d'ouverture	8h-12h / 14h-17h
Adresse	Rue des Schanghaiers 45140 ORMES
Téléphone	02 34 59 71 92
Mail	Cidoi37-41@ordre-infirmiers.fr Presidence.cidoi37-41@ordre-infirmiers.fr
Responsable de la structure	Laurent SALSAC, Président
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Barbara GOMBERT Vice-Présidente Conseil Régional de l'Ordre Infirmier

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation des infirmiers	Nombre d'infirmiers formés
Accompagnement des victimes	
Orientation des victimes	Nombre de victimes orientées
Inclusion au protocole	Nombre de victimes

Accompagnement des auteurs	
Orientation des auteurs	Nombre d'auteurs orientés

Actions de communication et de prévention	
Distribution plaquettes 3919	Nombre de plaquettes distribuées
Newsletter Ordre-Infirmiers	
Ajout du bandeau 3919	Nombres de mails concernés
Vie du réseau / partenariats	
Implication du réseau	Nom de réseau associé
Nombre de réunion sur le thème	Nombre de réunions

Conseil départemental de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes (CDOMK 37)

Horaires d'ouverture	9H / 16H
Adresse	14 rue de la Rotière 37300 JOUE LES TOURS
Téléphone	02 47 74 64 58
Mail	cdo37@ordremk.fr
Responsable de la structure	Pascal RIVIERE Président
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Pascal RIVIERE Président

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sensibilisation de notre secrétaire administrative à l'accueil et à l'orientation	
Accompagnement des victimes	
Orienter les femmes victimes vers des partenaires du réseau	Nombre de femmes orientées
Écoute active, Conseils et soutien moral	
Suites disciplinaires données systématiquement lors de la mise en cause d'un MK	Nombre de suites disciplinaires
Actions de communication et de prévention	
Diffusions d'informations sur le réseau à tous les MK	Nombres d'informations diffusées
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Envisageable en transmettant aux MK du 37 qui sont des acteurs de terrain	

Vie du réseau / partenariats	
Participation aux réunions	Nb de participations
Échanges directs avec France victimes	

Conseil de l'ordre des médecins

Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi 8H -12H 13H30 – 17 H 30
Adresse	11 Rue de Constantine 3700 TOURS
Téléphone	02 47 61 25 12
Mail	Indre-et-loire@37.medecin.fr antoine.bray@gmail.com
Responsable de la structure	Dr Philippe PAGANELLI
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Dr Antoine BRAY, conseiller Ordinal de l'ordre des médecins

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Mettre en place une ou deux sessions par an dans le cadre de la Formation médicale continue	Combien de sessions, nombre de médecins formés
Constitution et diffusion d'une boîte à outils pour équiper le médecin dans la prévention, le dépistage, le soin et l'orientation	Combien de boîtes à outils diffusées
Organiser une sensibilisation des membres du Conseil de l'Ordre	Combien de membres présents sensibilisés
Actions de communication et de prévention	
Diffuser de l'information sur les violences faites aux femmes (article, dépliant, campagne d'affichage, etc.)	Nombre de diffusions annuelles, Nombre de médecins destinataires

Conseil départemental de l'ordre des sages-femmes

Adresse	3 rue des Tuileries 37550 SAINT-AVERTIN
Téléphone	09 86 32 27 58
Mail	contact-cd37@ordre-sages-femmes.fr
Responsable de la structure	Émilie CRUVELIER, Présidente
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Lucie FOUQUET, membre

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation des sages-femmes du département	Nombre de sages-femmes formées
Accompagnement des victimes	
Repérage et orientation des femmes victimes	Nombre de femmes victimes

	repérées Nombre d'orientations vers les partenaires
Actions de communication et de prévention	
Distribution de plaquettes et affichage	Nombre de plaquettes départementales distribuées
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux réunions organisées par la DDFE	Nombre de participations

ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES

Kéolis – Fil Bleu

Horaires d'ouverture	6h-20h
Adresse	Avenue de Florence – 37700 Saint-Pierre-des-Corps
Téléphone	02 47 66 70 70
Mail	www.filbleu.fr > réseau Fil Bleu > contactez-nous
Responsable de la structure	Antoine FINS, Directeur Général
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Nelly BUSCHBAUM, Responsable Pôle Contrôle de Voyageurs / Médiation / Sûreté Eloïse SAUCOURT, Chargée de communication

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sensibiliser les salariés Keolis Tours sur « la lutte contre les violences faites aux femmes »	Nombre de sensibilisations dispensées vers les salariés de Keolis Tours
Actions de communication et de prévention	
Inclure « le respect mutuel » lors de nos interventions en milieu scolaire	Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une information sur le respect mutuel
Organiser des marches participatives sur le réseau de transport	Nombre de marches et couverture réseau
Communiquer sur les comportements sexistes dans les transports	Nombre et durée de campagne de communication
Dispenser des initiations à la self défense dans les transports	Nombre de participants
Organiser des jeux de rôle dans les transports pour apprendre à réagir face à des situations de harcèlement ou comportement sexiste	Nombre de participants
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Soutenir les acteurs du réseau par des moyens	Estimation des Crédits indirects

matériels ou humains	(valorisation)
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux manifestations et réunions organisées par les différents partenaires	Nombre de participations

Horaires d'ouverture	8H / 19H
Adresse	3 rue Edouard Vaillant 37000 Tours
Téléphone	02 47 32 11 00
Mail	stephane.coursier@sncf.fr
Responsable de la structure	Stéphane COURSIER, Directeur régional SNCF voyageurs
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Jean-Philippe BOLLET, manager engagement sociétal

engagements	indicateurs
Accompagnement des victimes	
Accueillir les victimes dans nos gares	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies
Orienter les victimes vers les services adéquats	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Repérer les femmes prostituées en gare ou à proximité	Nombre de femmes victimes de prostitution repérées
Actions de communication et de prévention	
Informier le personnel des gares et le public	Nombre de plaquettes départementales distribuées
Organiser des temps de sensibilisation en gare	Nombre de manifestations grand public organisées
Valoriser ces animations dans la presse locale	Nombre d'actions de communication dans les médias
Mesurer l'impact des actions	Nombre (élèves ou non) ayant bénéficié d'une information sur les violences faites aux femmes Nombre (élèves ou non) ayant bénéficié d'une information sur le harcèlement
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux réunions de la DD DFE	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles la SNCF a participé
Participer aux réunions des autres partenaires	Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles la SNCF a participé
Participer aux manifestations de la DD DFE	Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles la SNCF a participé
Participer aux manifestations des autres partenaires	Nombre de manifestations organisées par d'autres structures du réseau auxquelles la SNCF a participé
Savoir créer l'effet réseau	Nombre d'orientations vers un

ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

Association de contrôle judiciaire et d'enquête de Tours (ACJET 37)

Horaires d'ouverture	9h00-12h15 13h45-17h00
Adresse	76/78, rue Nationale 37000 TOURS
Téléphone	02 47 31 94 98
Responsable de la structure	Cécile BARDET, Directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Cécile BARDET, Directrice

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Importance de la formation des personnels qui interviennent sur la problématique des violences conjugales (auteurs pour l'ACJET 37)	Nombre de personnels formés /nombre total de personnels intervenants sur la problématique
L'ACJET 37 est investie dans la formation sur les VC de ses salariés	Nombre de formations dispensées par l'ACJET
Accompagnement des auteurs	
Contrôle Judiciaire Socio-Educatifs (CJSE) réalisés à l'ACJET 37 pour des VC et orientations thérapeutiques dans le cadre d'une obligation de soin	Nombre d'auteurs de violences conjugales bénéficiant d'un accompagnement
Actions de communication et de prévention	
L'ACJET 37 met à disposition de nombreuses plaquettes afin de sensibiliser/informer ou orienter le public reçu, en revanche, il est difficile de comptabiliser le nombre distribué car mis à disposition en salle d'attente	Nombre de plaquettes départementales distribuées
Il est primordial de communiquer sur les VC et d'évoquer dans ce cadre la prise en charge des auteurs et les outils pour lutter contre la récidive	Nombre d'actions de communication dans les médias
Vie du réseau / partenariats	
L'association fait partie du CLSPD de TOURS	
Nous orientons régulièrement des auteurs de violences conjugales vers ATHOBA	Nombre d'orientations vers un partenaire du réseau
Dans certains cas, nous pouvons également les orienter vers d'autres prises en charge	Nombre d'orientations vers un partenaire qui n'est pas du réseau
Si besoin, nous utilisons les fiches de signalement, nous	

avons également déjà fait une journée porte ouverte afin d'être mieux repéré par nos partenaires et d'échanger	
--	--

Association des maires d'Indre-et-Loire (AMIL)

Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi 9h-17h30
Adresse	31 rue Mirabeau BP 62028 37020 TOURS Cedex 1
Téléphone	02 47 33 37 00
Mail	amil@wanadoo.fr
Responsable de la structure	Cédric de OLIVEIRA, Président
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Alexandre NORGUET, Directeur

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sensibilisation des élus à la lutte contre les violences faites aux femmes via des réunions d'information et de formation	Nombre d'élus touchés Nombre de réunions proposées
Actions de communication et de prévention	
Information des élus sur leur rôle dans la lutte contre les violences faites aux femmes : – par le biais de courriers aux maires ; lors du Congrès des maires pour favoriser des contacts directs, en invitant la déléguée aux droits des femmes d'Indre-et-Loire des services de l'État, pilote du protocole.	Nombre de communications envoyées aux maires Participation annuelle au Congrès des Maires
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Mettre en avant des initiatives lancées par les élus	Nombre d'initiatives

Association des Maires Ruraux d'Indre-et-Loire (AMR 37)

Adresse	Mairie de La Roche Clermault, 13 Rte du Coteau, 37500 La Roche-Clermault
Téléphone	06 30 30 98 33
Mail	secetaire@mairesruraux37.fr
Responsable de la structure	M. Jérôme FIELD président de l'AMR 37

Référente pour le réseau	Mme Anne BAYON de NOYER, secrétaire de l'AMR 37
--------------------------	---

Engagements	Indicateurs
Actions de Formation et Sensibilisation des Acteurs	
Nommer et former un Elu référent et un ou plusieurs Agents référents.	Nombre d'Elus et d'Agents formés : La déléguée départementale pour le projet ERRE AMRF (formation acquise dispensée par le CIDF)
Sensibiliser le personnel intercommunal et communal.	Organisation de tables rondes réunissant délégués, référents et acteurs locaux de lutte contre les violences
Accompagnement des victimes	
Créer d'un réseau local d'acteurs pour informer et orienter au mieux les victimes.	Nombre d'acteurs impliqués dans le réseau : 1 délégué départemental + 1 délégué coordinateur par communauté de communes + 1 référent au moins par commune rurale de chaque EPCI
Actions de communication et de prévention	
Mettre à disposition et distribuer les plaquettes d'information dans les Mairies et les lieux d'accueil du public.	Nombre de points de distribution des plaquettes d'information : dans tous les EPCI et les mairies rurales adhérentes au projet ERRE
Communiquer au travers des moyens de communication	Site internet et autres moyens de communication des EPCI et des communes les composant : sites internet, bulletins, réseaux sociaux dédiés. Site internet et réseaux sociaux dédiés de l'AMR 37
Diffuser et relayer les informations concernant les lieux de permanences locales.	Site internet et autres moyens de communication des EPCI et des communes les composant : sites internet, bulletins, réseaux sociaux dédiés. Site internet de l'AMR 37 et autres moyens de

	communication
Créer des événements thématiques (au moins 1 par an) à l'attention des élus ou des Administrés.	En lien avec les CC signataires du protocole. Pour les autres dans le cadre du développement du projet ERRE de l'AMRF
Vie du réseau	
Participer aux réunions organisées par la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.	À chaque invitation
Participer aux réunions organisées par d'autres structures du réseau départemental afin de s'informer sur l'actualité concernant le sujet des violences faites aux femmes.	À chaque invitation

Association Jeunesse et Habitat

Horaires d'ouverture	8h-19h du lundi au vendredi
Adresse	16 rue Bernard Palissy 37000 TOURS
Téléphone	02 47 60 51 51
Mail	contact@asso-jeunesse-habitat.org
Responsable de la structure	Caroline JOVENEUX, directrice générale
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Caroline JOVENEUX, directrice générale

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former les équipes à la problématique	Nombre de personnels formés /nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Orientation des jeunes accompagnés et repérés comme victimes de violences vers les partenaires adéquats (Mouvement du Nid, CIDFF...)	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Actions de communication et de prévention	
communication auprès des jeunes en utilisant les plaquettes et autres outils mis à notre disposition	Nombre de plaquettes départementales distribuées
Information sur les manifestations liées à la problématique	
Utilisation de notre Facebook pour relayer les informations qui nous seront transmises	
Organisation d'interventions par les partenaires adéquats auprès des jeunes à des fins de sensibilisation	Nombre d'interventions de prévention auprès des jeunes Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions
Organisation d'une manifestation en lien avec la problématique	Estimation du nombre de personnes touchées
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux réunions DDFE	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles l'association a participé
Relais via nos réseaux sociaux	
Orientation vers un partenaire du réseau	Nombre d'orientations vers un partenaire du réseau

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) Pôle ambulatoire APAJH37 (CAMSPS-CMPP-BAPU-CRAPI-LBE)

Horaires d'ouverture	9h-18h00 du lundi au vendredi
Adresse	12 av M. Dassault 37200 TOURS
Téléphone	02 47 54 18 42
Mail	association@apajh37.org
Responsable de la structure	Benoît GUIMARD, Directeur de Pôle
Réfèrent.e pour le réseau (personne à contacter)	Benoît GUIMARD, Directeur de Pôle

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
(in)Former l'ensemble des personnels	Nombre de personnes formées
Formation d'une personne référente pour l'association pouvant sensibiliser l'ensemble des professionnels.	Un professionnel formé
Accompagnement des victimes	
Orientation de femmes vers le CIDFF, France Victimes 37 et /ou structures d'hébergement	Nombre d'orientations
Accompagnement des enfants	
Relais pour les enfants témoins suivis par le CIDFF	Prioritaires sur la liste d'attente Nombre de relais
Actions de communication et de prévention	
Affichage et mise à disposition de flyers communiquer sur les actions menées en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes via le site internet et autres supports	Communication assurée sur l'ensemble des sites
Vie du réseau / partenariats	
Question posée au CD37 quant au traitement des IP pouvant potentiellement être dangereuses pour la victime de violence conjugale	Réunion avec les directeurs de territoire sur le sujet en 2019. S'assurer d'une communication aux RPE et professionnels de terrain
Participation aux réunions DDDVF	Nombre de réunions
Orientation vers les partenaires	Nombre d'orientations
Mise à disposition de locaux pour réunions, conférences, séminaires	Nombre de mises à disposition
Mise en place d'actions de prévention en matière de violences sexuelles auprès des écoles, collèges, lycées et centres de formation des apprentis.	Nombre d'actions nombre de jeunes touchés

Association de Recherche en Criminologie Appliquée (ARCA)

Horaires d'ouverture	09h00- 18h00
Adresse	10 rue du Comté de Mons, 37300 Joué-lès-Tours
Téléphone	07 68 71 86 80
Mail	centre-valdeloire@arca-observatoire.com
Responsable de la structure	Guy OLLIER, Président
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Wendy THUILLIER, Responsable antenne Arca Centre Val de Loire

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation de notre personnel	Nombre de personnes formées
Formation auprès de professionnels de Terrain	Nombre de formations dispensées
Formation auprès d'étudiants (sanitaire et social)	Nombre de formations que vous avez dispensées pour les étudiants Nombre d'étudiants formés par votre structure
Accompagnement des victimes	
Prise en charge thérapeutique des victimes (individuelle et groupale)	Nombre de victimes accompagnées
Accueil spécialisé des victimes	Nombre de victimes reçues
Mesure de justice restaurative (cercles de résilience)	Nombre de mesures
Accompagnement des auteurs	
Prise en charge thérapeutique des auteurs (individuelle)	Nombre d'auteurs pris en charge
Prise en charge thérapeutique des auteurs (groupale)	Nombre d'auteurs pris en charge
Mesure de justice restaurative (Cercle d'accompagnement et de ressources)	Nombre de mesures mis en place
Accompagnement des enfants	
Prise en charge thérapeutique des enfants	Nombre d'enfants pris en charge Nombre moyen d'entretiens familiaux Nombre d'orientations vers des services thérapeutiques
Actions de communication et de prévention	
Sensibilisation sur les faits de violences faites aux femmes	Nombre de personnes sensibilisées
Relayer les informations du protocole	Nombre d'informations relayées
Publier des articles sur les violences faites aux femmes	Nombre d'articles publiés
Vie du réseau / partenariats	
Orientation vers les différents partenaires	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Participation aux manifestations du réseau	Nombre de manifestations
Participations aux réunions des CLS sur la question des violences faites aux femmes	Nombre de réunions

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Anne de Beaujeu (CHRS – Croix Rouge Française)

Horaires d'ouverture	Administration du lundi au vendredi de 8h30 à 18 h Service éducatif du lundi au vendredi de 8h30 à 21h30 Le week-end de 14 h à 21h30 Permanence de nuit de 21h15 à 7h15/365 Jours par an
Adresse	7 rue de la tour 37400 AMBOISE
Téléphone	02.47.23.49.00
Mail	delphine.gibeaux@croix-rouge.fr
Responsable de la structure	Delphine GIBEAUX, Directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Véronique GUERDIN Responsable d'équipe socio-éducative

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
former toute l'équipe du CHRS à la thématique des violences conjugales Former les nouvelles personnes entrantes	Nombre de personnels formés dans votre structure/nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Sensibiliser tous les étudiants en formation accueillis par la structure à cette thématique	Nombre d'étudiants formés
Accompagnement des victimes	
Accueillir et héberger et accompagner les femmes victimes de violences Inscription d'objectifs spécifiques d'accompagnement en lien avec le vécu de violences inscrits au contrat de séjour des femmes accueillies sur la structure	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies au CHRS Nombre d'enfants accueillis au CHRS
Orienter les femmes accueillies vers les partenaires du réseau	Nombre d'accompagnements physiques au tribunal et/ou au commissariat Nombre de femmes accompagnées psychologiquement (sans prise en charge thérapeutique) Nombre de femmes suivies socialement Nombre d'entretiens avec les femmes accompagnées dans leur parentalité Nombre de femmes accompagnées vers l'emploi / la formation
Accompagnement des enfants	
Repérer et accompagner les enfants co-victimes de	Nombre d'enfants co-victimes

violences conjugales sur des temps spécifiques en vue de leur reconstruction

suis dans un dispositif d'accompagnement psychologique

Accompagnement des enfants	
Accompagner psychologiquement les enfants co-victimes sur la structure temps de groupe et temps individuels	Nombre moyen d'entretiens par enfant
Évaluer le besoin de suivi des enfants et les répercussions des violences sur leur développement	Nombre d'orientations vers des services thérapeutiques (pédopsychiatrie public/privé)
Actions de communication et de prévention	
Informar les personnes accueillies sur la structure sur l'existence du réseau et le rôle de chacun	Nombre de plaquettes départementales distribuées Nombre d'actions de communication dans les médias Nombre de manifestations grand public organisées par le CHRS
Mener des actions de sensibilisation auprès des jeunes accueillis avec leur mère sur le CHRS	Nombre d'interventions de prévention auprès des enfants et des jeunes Nombre (préciser : élèves ou non) ayant bénéficié d'une information sur un autre thème
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux actions en lien avec la problématique des violences aussi bien au niveau local que départemental. Aussi bien au niveau de la conception que de la réalisation de projet. Participer à la réflexion au sein du réseau.	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles le CHRS a participé Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles le CHRS a participé Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles le CHRS a participé Nombre de manifestations organisées par d'autres structures du réseau auxquelles le CHRS a participé
Orienter les femmes que nous accompagnons vers les partenaires du réseau	Nombre d'orientations vers un partenaire du réseau
Rester en veille sur le réseau et ses propositions	Utilisation des outils mis à disposition

Centre d'Informations sur les Droits des femmes et des Familles (CIDFF 37)

Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi : 9 h/13 h – 14 h/17 h
Adresse	8, place Johann Strauss, 37200 Tours
Téléphone	02 47 27 54 00
Responsable de la structure	Joëlle JEDRYKA, présidente jedryka@yahoo.fr Karima BELLAMINE, directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Karima BELLAMINE

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel de notre structure	Nombre de personnels formés /nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Concevoir, animer des formations en direction des acteurs locaux par le CIDFF ou en partenariat	Nombre de formations dispensées Nombre de personnes formées lors des formations mises en place
Formation à destination des étudiants	Nombre de formations Nombre d'étudiants formés
Accompagnement des victimes	
Accompagnement des victimes	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies Nombre de permanences dans les quartiers politique de la ville et dans les zones rurales Nombre d'orientations vers d'autres partenaires (+ qualification)
Accompagnement juridique	Nombre de femmes victimes de violences accompagnées juridiquement (+ qualification)
Accompagnement psychologique	Nombre de femmes accompagnées psychologiquement (sans prise en charge thérapeutique) Nombre de femmes qui participent à un groupe de parole
Accompagnement des enfants	
Accompagnement psychologique des enfants	Nombre d'enfants co-victimes suivis

	Nombre moyen d'entretiens par enfant Les lieux de permanences
--	--

Accompagnement des enfants	
Orientation des enfants	Nombre d'orientations vers des services thérapeutiques (pédopsychiatrie public/privé)
Lieu neutre	Nombre d'enfants voyant leur père dans le cadre du lieu neutre Nombre d'enfants voyant leur père en milieu carcéral
Actions de communication et de prévention	
Action de communication	Nombre d'actions de communication dans les médias
Événementiels	Nombre de manifestations grand public organisées Estimation du nombre de personnes touchées
Sensibiliser sur les violences faites aux femmes	Nombre de sensibilisation sur les violences faites aux femmes vers des publics spécifiques (élu.es, entreprises, personnels administratifs...) Qualification du public : élu.es, entreprises, personnels administratifs... Estimation du nombre de personnes touchées par type de public
Action en direction du public scolaire	Nombre d'interventions de prévention auprès des jeunes Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions Scolaire ou non scolaire Les établissements ? Si scolaire, quelle(s) classe(s) ?
Thématique respect mutuel	Nombre (élèves ou non) ayant bénéficié d'une information sur le respect mutuel
Thématiques violences faites aux femmes	Nombre (élèves ou non) ayant bénéficié d'une information sur les violences faites aux femmes
Thématique harcèlement	Nombre (élèves ou non) ayant bénéficié d'une information sur le harcèlement
autres	Nombre (élèves ou non) ayant bénéficié d'une information sur un autre thème
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Financement	Crédits directs consacrés à cette problématique

	Estimation des Crédits indirects (valorisation) Autres soutiens
Vie du réseau / partenariats	
Participer à la vie du réseau	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles le CIDFF a participé Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles le CIDFF a participé
Participer aux manifestations du réseau	Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles le CIDFF a participé Nombre de manifestations organisées par d'autres structures du réseau auxquelles le CIDFF a participé
Participer au CLSPD	Pourcentage d'orientations vers un partenaire du réseau Pourcentage d'orientations vers un partenaire qui n'est pas du réseau

COALLIA

Horaires d'ouverture	9h-12h30 / 13h30-17h30
Adresse	35 RUE DE LA BERGEONNERIE. 37200 TOURS
Téléphone	02 47 05 36 25
Responsable de la structure	Aline BRECHELIERE MOREL, directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Véronique PRE, Responsable d'hébergement

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sensibiliser à la prévention des violences, par l'information et la formation, les salariés intervenants dans ses structures	Participation aux conférences et inscription des nouveaux salariés de l'association aux formations.
Accompagnement des victimes	
Détecter les situations de violences intra familiales et accompagner les victimes	Nombre de victimes détectées Nombre de victimes

	accompagnées
Informier et orienter les victimes vers les structures d'accueil spécialisées présentes sur le territoire	Nombre d'orientations
Prendre en compte la dimension interculturelle dans les violences faites aux femmes	
Accompagnement des auteurs	
Informier et orienter les auteurs vers les services spécialisés du territoire (ATHOBA)	Nombre d'auteurs informés et orientés

Accompagnement des enfants	
Accompagnement des enfants accueillis en hébergement	Nombre d'enfants accompagnés
Actions de communication et de prévention	
Diffuser et afficher les documents supports de communication sur cette problématique dans ses différents services	Nombre de documents distribués.
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Participation aux actions en lien avec cette problématique aussi bien au niveau local que départemental.	Nombre de participations effectuées sur l'année (rencontres ayant données lieu à un compte rendu)
Afficher et mettre à disposition les outils de communication des partenaires du protocole	Nombre et emplacement des outils mis à disposition
Vie du réseau / partenariats	
Participer au travail en réseau avec l'ensemble des partenaires signataires du protocole,	Nombre d'orientations effectuées auprès des partenaires.

Dire et Guérir des agressions sexuelles

Adresse	5, rue des ponts 37600 LOCHES
Téléphone	07 77 06 94 48
Mail	direetguerir@gmail.com
Responsable de la structure	Nathalie JAN, présidente.
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Nathalie JAN

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation à l'escrime thérapeutique	Nombre de personnes formées
Formation à l'art-thérapie	
Formation des bases	
Accompagnement des victimes	
Accueillir les femmes victimes	Nb de femmes victimes accueillies
Groupe de paroles	Nb de groupes Nb de participantes
Escrime thérapeutique	Nb d'ateliers Nb de participantes
Art-thérapie	
Ateliers d'écriture	Nb d'ateliers Nb de participantes
Tai-chi thérapeutique	
Accompagnement ostéopathique	Nb de femmes accompagnées
Accompagnement psychothérapeutique	
Accompagnement diététique	

Hypnose/EMDR	
Actions de communication et de prévention	
Intervention dans les collèges et lycées de Loches	Nb d'interventions de prévention auprès des jeunes Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions
Exposition – œuvres d'artistes et de victimes	Nb d'expositions organisées Nombre de personnes touchées
Actions de communication et de prévention	
Communiquer sur les violences faites aux femmes	Nombre d'actions de communication dans les médias Nombre de documents distribués
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux manifestations du réseau	Nb de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles l'association a participé Nb de manifestations organisées par d'autres structures du réseau auxquelles l'association a participé

Entraide et Solidarités 37 – CHRS Albert Camus

Horaires d'ouverture	9 h 21 h
Adresse	26 rue Albert Camus 37100 Tours
Téléphone	02 47 88 04 98
Mail	camus@entraide-et-solidarites.fr camus.social@entraideouvriere.org
Responsable de la structure	François Ferrisse Président David GIRARD Directeur Adjoint Responsable de Site
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	David GIRARD

Entraide et Solidarités 37 – Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Horaires d'ouverture	9h-12h tous les matins, 14h-17h tous les après-midi sauf week-end et jours fériés
----------------------	---

Adresse	55 rue Marcel Tribut 37000 TOURS
Téléphone	02 47 05 67 77 pour une solution durable et anticipée 115 pour une solution d'hébergement en urgence (10h-7h la semaine, 15h-7h les week-ends et jours fériés)
Mail	Floriane.sarrade-loucheur@entraide-et-solidarites.fr
Responsable de la structure	François FERISSE (Président E&S) Sabine REBEIX (Directrice pôle social et médical E&S)
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Floriane SARRADE-LOUCHEUR (Responsable SIAO)

Entraide et Solidarités 37 - Accueil des auteurs de violences (CPCA)

Horaires d'ouverture	9h-12h tous les matins, 13h-17h tous les après-midi sauf le mardi
Adresse	55 rue Marcel Tribut 37000 TOURS
Téléphone	02 47 27 28 01
Mail	athoba@entraide-et-solidarites.fr
Responsable de la structure	Sabine REBEIX (directrice pôle social et médical E&S)
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Anne LEROUX , responsable CPCA

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Actions de formation et de sensibilisation des professionnels (justice, social, enfance, santé ...) et acteurs locaux	Nombre de séances Nombre de personnes formées
Actions de formation et de sensibilisation des étudiants (DU, DE..)	
Intervenir aux cycles « Violences faites aux Femmes » inscrits dans le cadre du Protocole Départemental	
Accueillir et encadrer des stagiaires	Nombre de stagiaires
Accompagnement des victimes	
Les écoutants 115 orientent la victime vers un centre d'hébergement d'urgence spécialisé, ou faute de place disponible, vers une chambre d'hôtel ; un rendez-vous avec un travailleur social du Service d'Accueil et d'Orientation est organisé le lendemain ou surlendemain	Nombre de FVVC ayant fait appel au 115
Les dossiers de FVVC bénéficient d'un accès prioritaire aux dispositifs d'hébergement d'insertion.	Nombre de personnes/ménages ayant été orientés prioritairement vers l'hébergement d'insertion
Un accompagnement social est mis en place avec la victime jusqu'à ce qu'une solution durable d'hébergement ou de logement soit trouvée. Dans le cas où aucune perspective d'insertion par le logement n'est possible, l'accompagnement social se termine dès lors que la victime a fait valoir l'ensemble de ses droits.	Nombre de FVVC accueillies et accompagnées socialement par le SAO
Un transport en taxi jusqu'au lieu d'hébergement est organisé lorsque la cellule d'accueil des victimes le déclenche.	Nombre de trajets en taxi organisés
Accompagnement des auteurs	
Favoriser le maintien à domicile des victimes en priorisant l'accès à l'hébergement d'urgence aux	Nombre de demandes

auteurs de violences conjugales, dès lors que des places sont disponibles au moment de l'appel	d'hébergement d'auteurs Nombre d'auteurs hébergés Nombre de nuitées
Prise en charge thérapeutique individuelle	Nombre de séances Nombre de patients
Groupes de parole	Nombre de groupes Nombre de patients
Accompagnement des auteurs	
Stages de responsabilisation et de sensibilisation aux conséquences des violences conjugales	Nombre de stages Nombre de participants
Actions de communication et de prévention	
Rédactions ou interviews de journaliste en vue d'articles de presse	Nombre d'articles de presse
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Participation aux actions et manifestations du réseau	Nombre de manifestations Nombre d'heures consacrées
Vie du réseau / partenariats	
Présentation du service aux partenaires	Nombre de réunions avec présentation du service Nombre de partenaires rencontrés

Espace Santé Jeunes – Point Accueil Écoute Jeunes (ESJ-PAEJ 37)

Horaires d'ouverture	9H30-12H00 ET 14H00-18H30
Adresse	3 impasse Anatole 37000 TOURS et permanence à Amboise dans les locaux de L'IFSI Robert Debré
Téléphone	02 47 05 07 09
Mail	assprosante.esj@gmail.com
Responsable de la structure	Alain ROBIN, représentant du CA collégial d'ASS PRO SANTE Valérie VERDIER, Coordinatrice-psychologue
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Emilie SAUSSEREAU Chargée de prévention

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
S'informer et se former en vue d'améliorer les réponses apportées au public jeune 12-25 ans reçus	Nombre de personnels formés /nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Accueillir, repérer et accompagner les jeunes filles et	Nombre total de femmes

jeunes femmes victimes de violences	<p>victimes de violences accueillies dans votre structure</p> <p>Nombre de permanences dans les quartiers politique de la ville et dans les zones rurales</p> <p>Nombre de femmes accompagnées psychologiquement (sans prise en charge thérapeutique)</p>
Orienter les jeunes victimes de violences dans leurs démarches	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires

Accompagnement des auteurs	
Accueillir, repérer et accompagner les jeunes auteurs	Nombre d'auteurs accueillis
Orienter les jeunes auteurs de violences vers une démarche de soins	Nombre d'auteurs orientés
Accompagnement des enfants	
Accueillir et accompagner les adolescents et jeunes adultes ayant été témoins de violences conjugales	<p>Nombre d'enfants co-victimes suivis dans un dispositif d'accompagnement psychologique</p> <p>Nombre d'orientations vers des services thérapeutiques (pédopsychiatrie public/privé)</p> <p>Nombre moyen d'entretiens par enfant</p>
Actions de communication et de prévention	
Mener des actions de sensibilisation et d'information autour de la thématique des violences auprès de jeunes de 12 à 25 ans	Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux groupes de réflexion au sein de la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes	<p>Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles l'ESJ a participé</p> <p>Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles l'ESJ a participé</p>
Participation aux manifestations autour des violences	<p>Nombre de manifestations organisées par d'autres structures du réseau auxquelles l'ESJ a participé</p> <p>Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles l'ESJ a participé</p>

France Victimes 37

Horaires d'ouverture	9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 (du lundi au jeudi) 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 (du lundi au jeudi)
Adresse	Centre de vie du sanitas, 10 place neuve, 37000 Tours
Téléphone	02 47 66 87 33 (numéro public)
Mail	Francevictimes37@gmail.com
Responsable de la structure	Catherine CHAMPRENAULT, Présidente de FV

	Tiphaine SIMEITIS, Directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Tiphaine SIMEITIS, Directrice Anne-Claire DEMONTOUX, Directrice Adjointe

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Développer les actions de formations et de sensibilisation des professionnels sur les droits des victimes	Nombre de personnels formés dans votre structure/nombre total de personnels intervenants sur la problématique Nombre de formations dispensées par votre structure Nombre de formations que vous avez dispensées pour les étudiants
Accompagnement des victimes	
Prise en charge des femmes victimes de violences conjugales	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies dans votre structure
Travail partenarial avec les membres du protocole	Nombre d'orientations vers les partenaires
Accompagnement juridique des femmes victimes	Nombre de femmes victimes de violences accompagnées juridiquement
Proposer un accompagnement physique des femmes victimes devant le tribunal (Police, Correctionnel, Cour d'Assises)	Nombre d'accompagnements physiques au tribunal et/ou au commissariat (préciser)
Suivi des femmes sous TGD	Nombre de femmes ayant fait l'objet d'une évaluation TGD Nombre de TGD attribués Nombre d'entretiens de suivi TGD et de diligences faites pour les victimes
Accompagnement psychologique des femmes victimes	Nombre de femmes accompagnées psychologiquement (sans prise en charge thérapeutique)
Actions de communication et de prévention	
Participer à la sensibilisation aux droits des femmes	Nombre de sensibilisations sur les violences faites aux femmes vers des publics spécifiques (élu.e.s, entreprises, personnels administratifs...)
Vie du réseau / partenariats	
Participer activement à la vie du réseau	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles France Victimes a participé Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles France Victimes a participé

Travailler en partenariat avec toute structure prenant en charge des personnes victimes	Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles nombre de réunions avec des membres hors réseau
Utiliser les moyens mis à disposition par le réseau	Outils mis à disposition (préciser)

Maison des Droits de l'enfant de Touraine (MDET)

Horaires d'ouverture	9H- 17H du lundi au vendredi
Adresse	75, rue du Colombier 37100 TOURS
Téléphone	02 47 05 09 00
Mail	mdet37@croix-rouge.fr
Responsable de la structure	Benoît FIAUD, Coordinateur
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Benoît FIAUD, Coordinateur

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Nous intervenons au cours de la formation initiale et/ou professionnelle d'acteurs de terrain (assistants sociaux, éducateurs, animateurs, infirmières, assistantes maternelles) sur des thèmes liés à la protection de l'enfance (prévention et repérage de la maltraitance, la C.I.D.E., la justice des mineurs)	Nbre d'interventions/an auprès des professionnels de l'enfance Nbre de professionnels formés
Accompagnement des enfants	
La MDET est officiellement un Point d'Accès au Droit des Jeunes (PADJ) : elle accueille, écoute, informe et oriente vers les professionnels qualifiés tout public, et notamment les Femmes avec Enfants, victimes de violences.	Nbre de personnes victimes accueillies et orientées
Des consultations juridiques gratuites par avocats spécialisés en Droit des Jeunes sont proposées aux victimes mineures	Nbre de consultations juridiques Nbre de mineurs reçus
Repérage de situations d'enfants en danger	Nbre de signalements
Actions de communication et de prévention	
Dépliants à destination des familles et des professionnels	Nbre de dépliants distribués
Communication dans les médias	Nbre d'articles, reportages, interviews
Site Internet : www.mdetouraine.fr	Nb de publications sur la thématique des violences faites aux femmes
Interventions en milieu scolaire sur des thèmes liés à la	Nb d'interventions de

C.I.D.E., notamment : Égalité Garçons / Filles, non discriminations, droit au respect de l'intégrité physique et psychique	prévention auprès des jeunes Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions
Information des jeunes sur la Justice des Mineurs et la réponse pénale aux maltraitances diverses (harcèlement, abus sexuels, violences diverses, ...)	Nbre de reconstitutions d'audiences d'un Tribunal pour Enfants Nbre d'Enfants et jeunes concernés.
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux actions du Réseau Départemental de Prévention des violences faites aux Femmes	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles la MDET a participé Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles la MDET a participé

Vie du réseau / partenariats	
Participation au Réseau Départemental des Droits de l'Enfant	Nombre de manifestations organisées par d'autres structures auxquelles la MDET a participé
Participation aux actions annuelles de la CAF (Quinzaine de la parentalité), du Conseil Départemental (week-end festif parents-enfants) et autres actions partenariales	Nombre d'actions auxquelles la MDET a participé

Médiations et Parentalité (M&P 37)

Horaires d'ouverture	9h-17h (secrétariat)
Adresse	92 rue du Sanitas 37000 TOURS
Téléphone	02 47 61 24 40
Mail	contact@mep37.fr
Responsable de la structure	Hélène GONDOLO, directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Eva SARR, cheffe de service

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Participation des équipes aux conférences et journées de formation afférentes au sujet	Nombre de personnes ayant participé à des formations
Accompagnement des victimes	
Accompagner les mères : dans leur parentalité et sur le sens que recouvre le maintien du lien père-enfant pour l'enfant	Nombre d'entretiens individuels réalisés

Orienter les mères : vers une compréhension des relations intra-familiales	
Accompagnement des enfants	
Espace de Rencontre : Accompagner l'enfant, réassurer sa rencontre avec le parent qui exerce son droit de visite, médiatiser la reprise de dialogue	Nombre d'enfants concernés dans les décisions judiciaires reçues pour l'organisation de droits de visite enfant-parent et nombre d'entretiens
Relais Familial : Accompagner l'enfant dans la réappropriation de son lien de filiation et dans la clarification de sa place auprès de son parent incarcéré	Nombre d'enfants concernés Nombre d'entretiens réalisés
Recourir à l'interruption d'un droit de visite quand il est préjudiciable à l'intérêt de l'enfant et à l'information préoccupante quand il y a danger pour sa personne	Nombre d'interruptions et nombre d'IP
Accompagnement des auteurs	
Accompagner les pères : dans leur parentalité, reprise ou maintien de liens avec leur enfant, accompagnement d'une réflexion autour des effets de leur violence sur leur enfant et sensibilisation aux besoins de l'enfant pour son développement	Nombre d'entretiens individuels réalisés
Accompagner des familles dont le père est (ou a été) auteur de violences conjugales : Maintenir des liens enfants-parents et encadrer l'exercice du droit de visite sur décisions judiciaires, administratives ou sur demandes spontanées	Nombre de familles concernées Nombre de visites parent-enfant planifiées

Actions de communication et de prévention	
Traiter en priorité et avec une attention accrue les situations familiales pour lesquelles un risque de récurrence de violences conjugales existe.	Nombre de situations prises en charge de façon prioritaire
Prévenir les risques de répétition transgénérationnelle chez l'enfant et lui éviter de s'identifier à la part de violence de son parent	Nombre d'enfants concernés
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Se tenir informé des initiatives relatives aux violences conjugales et participer aux actions de communication collective.	Nombre de Participations
Vie du réseau / partenariats	
Renforcer le travail avec le réseau local	Nombre de contacts avec le réseau
Participation aux réunions et manifestations du réseau	Nombre de Participations
Informar les victimes et les auteurs et les orienter vers les partenaires locaux selon leurs besoins (remise de plaquette, de numéro de téléphone...).	Nombre d'orientations

Horaires d'ouverture	De 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Adresse	10 Place Neuve – 37000 TOURS
Téléphone	02.47.76.12.11
Mail	mission.locale@mltouraine.com
Responsable de la structure	Géraldine GODOT Directrice
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Denis MAHEO Conseiller En Insertion Sociale et Professionnelle Marie ROUSSEAU, Conseillère En Insertion Sociale et Professionnelle

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Sessions d'informations organisées en interne par notre référent, Conseiller positionné sur la formation DDFE	Nombre de personnels formés /nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Accueillir, repérer et orienter les jeunes femmes victimes de violences	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies Nombre de permanences dans les quartiers politique de la ville et dans les zones rurales Nombre d'orientations vers d'autres partenaires Nombre de femmes victimes de prostitution suivies
Actions de communication et de prévention	
Information des jeunes, distribution de plaquettes	Nombre de plaquettes départementales distribuées
Ateliers réalisés auprès de tous les groupes de jeunes Garantie Jeunes Égalité Femme / Hommes et ateliers Prévention de la discrimination	Nombre d'ateliers Nombre de jeunes touchés
Intervention du planning familial sur tous nos groupes Garantie Jeunes	Nombre de jeunes touchés
Soutien aux initiatives locales ou départementales	
Partenaire des actions menées par le Planning familial, le Nid etc. : groupes de jeunes mobilisés, la journée Droits des Femmes...	Nombre d'actions auxquelles la ML a participé
Membre du groupe de travail prostitution cachée...	
Vie du réseau / partenariats	
Participer aux réunions organisées par le réseau de prévention des violences faites aux Femmes	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles la ML a participé Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles la ML a participé
Participation aux actions du Réseau Départemental de prévention des violences faites aux Femmes	Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles la ML a participé Nombre de manifestations organisées par d'autres structures du réseau auxquelles la ML a participé

Mouvement du Nid 37

Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 10h-13h et de 14h-18h (accueil sur RDV) Accueil petit déjeuner le samedi matin (deux samedis par mois / <u>sur invitation</u>), assuré par les bénévoles.
Adresse	11 rue des Ursulines – 37 000 TOURS
Téléphone	02 47 05 63 88
Mail	regioncentre-37@mouvementdunid.org
Responsable de la structure	Danièle LIGNELET, secrétaire départementale
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Magali BESNARD, agent de développement

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel du MdN 37 (plan de formation interne et/ou participation à des journées organisées par les partenaires)	Nombre de personnels formés /nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Former les acteurs de terrain sur le système prostitutionnel (conception, organisation et animation de programmes spécifiques et/ou de journées d'étude)	Nombre de formations dispensées Nombre de personnes formées
Poursuivre les interventions aux sessions inscrites dans le cadre du protocole départemental	Informations transmises par le porteur des sessions
Intervenir en direction des élèves provenant des organismes de formation sanitaire et sociale (cours magistral intégré dans des modules thématiques)	Nombre de formations dispensées pour les étudiants
Sensibiliser les étudiants – aide à la recherche (exposé, mémoire)	Nombre d'étudiants formés Nombre d'accueils réalisés Nombre d'étudiants rencontrés
Accueil et encadrement de stagiaires	Nombre de stagiaires accueillis
Accompagnement des victimes	
Poursuivre le travail de proximité en direction des personnes victimes de prostitution : - Rencontres des personnes dans l'espace public - Accueil des personnes sur le lieu d'écoute, d'information et d'orientation	Nombre de victimes de prostitution repérées/recontrées dans l'espace public le jour Nombre de victimes de prostitution repérées/recontrées dans l'espace public la nuit
Accompagnement des personnes dans leurs démarches d'accès aux droits et/ou de sortie de prostitution / approche globale	Nombre d'entretiens individuels Nombre de victimes de prostitution accueillies Nombre de personnes accompagnées (hors PSP)

	Nombre de personnes accompagnées (PSP)
--	---

Accompagnement des auteurs	
Accueil et orientation des clients de la prostitution	Nombre de clients de prostitution accueillis
Intervention dans les stages de responsabilisation	Nombre de stages de responsabilisation Nombre de clients responsabilisés
Actions de communication et de prévention	
Informers l'opinion publique sur le système prostitutionnel (ex : soirées-débats, forum/tenu de stand, communication via les médias...)	Nombre d'actions de communication dans les médias (articles, interviews) Nombre de manifestations grand public organisées Nombre de personnes touchées
Sensibiliser et alerter les pouvoirs publics, les élus et les instances décisionnaires sur le phénomène prostitutionnel (et sur les questions de fond posées par ce fait de société)	Nombre de sensibilisation / RdV Nombre de personnes touchées
Sensibiliser les acteurs de terrain en intra institutionnel	Nombre de sensibilisations Nombre de personnes touchées
Actions de communication et de prévention	
Mener des actions d'éducation et de prévention pour le public jeune (scolarisé ou non, étudiants, en insertion sociale et/ou professionnelle...) - Actions d'éducation au respect dans les relations à l'autre en général et dans les relations garçons-filles en particulier (« vivre ensemble ») et actions de prévention des comportements violents et sexistes (manipulation, contrôle sur autrui, harcèlement...) - Actions de prévention des pratiques prostitutionnelles et le recours à la prostitution	Nombre d'interventions auprès des jeunes Nombre de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions Nombre d'interventions auprès des jeunes Nombre de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions Nombre d'adultes rencontrés/sensibilisés sur l'ensemble des actions
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux réunions organisées par la DDFE ou par d'autres structures	Nombre de réunions auxquelles le MdN a participé
Participation aux manifestations organisées par la DDFE ou par d'autres structures	Nombre de manifestations auxquelles le MdN a participé
Participation aux CLS	Nombre de réunions auxquelles le MdN a participé Nombre de personnes rencontrées / sensibilisées sur l'ensemble des réunions

La Parenthèse du Groupe SOS Solidarités

Horaires d'ouverture	9h-13h 14h à 17h Astreinte de nuit toute l'année (semaine et week-end) de 18h à 10h
Adresse	16 boulevard Béranger 37000 Tours
Téléphone	06 82 61 66 15
Mail	cjpp.tours@groupe-sos.org
Responsable de la structure	Nicolas VALET, directeur Marie LE BAS, directrice adjointe
Référentes pour le réseau (personnes à contacter)	Marie LE BAS, directrice adjointe

Engagements	Indicateurs
Actions de Formation et Sensibilisation des Acteurs	
Former le personnel de La Parenthèse à la problématique des violences conjugales	Nombre de personnels formés
Formation auprès d'étudiants ou professionnels	Nombre de formations dispensées pour les étudiants ou professionnels Nombre d'étudiants formés par la structure
Accompagnement des victimes	
Travailler en lien avec France Victimes 37 afin de s'assurer d'une coordination dans la prise en charge	Nombre de contacts pris
Accompagnement des auteurs	
Prise en charge psychologique individuelle	Nombre d'auteurs pris en charge Nombre de séances
Prise en charge sociale	Nombre d'auteurs pris en charge Nombre de séances
Animation d'ateliers socio-éducatifs	Nombre d'auteurs ayant bénéficié d'ateliers Nombre de groupes
Accueil des auteurs de violences conjugales dans le cadre d'un CJPP (contrôle judiciaire avec placement probatoire)	Nombre d'auteurs pris en charge
Hébergement des auteurs de violences conjugales	Nombre de personnes hébergées

Planning Familial 37

Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi sur rendez vous. 9h-12h et 14h-18h
Adresse	Centre de Vie du Sanitas, 10 place Neuve, 37000 Tours
Téléphone	02 47 20 97 43
Mail	contact@leplanningfamilial37.fr
Responsable de la structure	Sandrine VRIGNAUD Co-présidente
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Marielle THOMINE, coordinatrice et psychologue

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former nos intervenants (salarié.e.s et bénévoles) sur les violences	Nombre de personnels formés au PF 37 Nombre total de personnels intervenant sur la problématique
Formation des acteurs	
Former les professionnels des structures partenaires du PF 37 à la détection, l'orientation et à la prise en charge des violences.	Nombre de formations dispensées par le PF 37 Nombre de personnes formées lors des formations mises en place par le PF 37
Former les étudiants des centres de formation du médico-social	Nombre de formations dispensées par le PF 37 pour les étudiants Nombre d'étudiants formés par le PF 37
Accompagnement des victimes	
Détecter et orienter des femmes victimes lors de nos séances collectives et lors de nos permanences départementales.	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies au PF 37 Nombre de permanences du PF 37 dans les quartiers politique de la ville et dans les zones rurales Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Animer des groupes de parole spécifiques destinés aux femmes victimes de violences sexuelles et/ou conjugales	Nombre de femmes victimes de violences qui participent à un groupe de parole du PF 37
Actions de communication et de prévention	
Faire connaître au grand public le protocole départemental et les groupes de parole pour les femmes victimes de violences (mis en place par le Planning Familial 37 à Tours).	Nombre de plaquettes départementales distribuées (info DD DFE 37) Nombre d'actions de

Affichage et diffusion sur les stands et auprès de notre réseau partenarial.	communication du PF 37 dans les médias Nombre de manifestations grand public organisées par le PF 37 Estimation du nombre de personnes touchées
--	---

Actions de communication et de prévention	
--	--

Réalisation d'actions de prévention sur les violences auprès des filles et des garçons scolarisés en milieu ordinaire ou adapté (écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, CFA, MFR, IME, ITEP...)	Nombre d'interventions de prévention auprès des jeunes scolarisés Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions scolaires. Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une information sur le respect mutuel Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une information sur les violences faites aux femmes Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une information sur le harcèlement
---	---

Réalisation d'actions de prévention auprès des jeunes non scolaires (16-30ans en insertion professionnelle, foyers ASE, quartier mineurs de la maison d'arrêt, PJJ, MNA, association de quartier, centres sociaux...)	Nombre d'interventions de prévention auprès des jeunes non scolarisés Nombre total de jeunes touchés dans le cadre de ces interventions non scolaires. Nombre de jeunes (hors cadre scolaire) ayant bénéficié d'une information sur le respect mutuel Nombre (hors cadre scolaire) ayant bénéficié d'une information sur les violences faites aux femmes Nombre (hors cadre scolaire) ayant bénéficié d'une information sur le harcèlement
---	--

Vie du réseau / partenariats	
-------------------------------------	--

Participer aux réunions partenariales et aux manifestations en lien avec les violences	Nombre de réunions organisées par la DDDFE auxquelles le PF a participé Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles le PF 37 a participé Nombre de manifestations organisées par la DDDFE auxquelles le PF 37 a participé
--	--

	<p>Nombre de manifestations organisées par d'autres structures du réseau auxquelles le PF 37 a participé</p> <p>Nombre de réseaux CLSPD auxquels le PF 37 est membre.</p> <p>Nombre de CLS dans lequel les violences faites aux femmes sont traitées et dont le PF 37 est membre</p>
Orienter vers les autres partenaires	<p>Nombre d'orientations vers un partenaire du réseau</p> <p>Nombre d'orientations vers un partenaire qui n'est pas du réseau</p>

CPTS Nord Touraine

Adresse	8 grande rue, 37370 Neuvy le Roi
Téléphone	02 47 24 40 52
Mail	pspnordtouraine@gmail.com
Responsable de la structure	Romain PINEAU, Président
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Florence HECTOR, membre actif du bureau

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former les intervenants sur les violences	Nombre de personnels formés /nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Accueillir les femmes victimes de violences Orienter les femmes victimes vers des partenaires du réseau	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Actions de communication et de prévention	
Communiquer sur les violences faites aux femmes auprès des adhérents de l'association	Nombre de plaquettes départementales distribuées

Psy sans Frontières

Horaires d'ouverture	10h-18h
Adresse	53 rue Sébastopol 37000 TOURS
Téléphone	06 50 32 07 60
Mail	diane.bikok@psysansfrontieres.org info@psysansfrontieres.org
Responsable de la structure	Diane BIKOK Présidente
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Diane BIKOK Présidente

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel de la structure à la problématique des violences faites aux femmes	Nb de personnels formés dans la structure

Former le personnel de la structure aux outils spécifiques utilisés dans l'accompagnement	Nb de formations dispensées par votre structure
Former et/ou accompagner des professionnels d'autres structures à la problématique des violences faites aux femmes	Nb de personnes formées lors des formations mises en place par la structure
Accompagnement des victimes	
Accueillir les femmes victimes de violences	Nb total de femmes victimes de violences accueillies dans la structure
Vie du réseau / partenariats	
Échanger, élaborer des stratégies et/ou créer des conventions de partenariat	Mouvement du Nid, IDEF, CRIAVS

Secours Catholique – accueil de jour Interm'aide

Horaires d'ouverture	INTERM'AIDE : 9h30-17h30 du lundi au samedi Secours Catholique d'Indre et Loire : 9h-12h 14h-17h du lundi au jeudi + vendredi 9h-12h.
Adresse	Délégation d'Indre et Loire : 17 bis quai Portillon 37100 Tours Interm'aide : 37 rue de La Fuye 37000 Tours
Téléphone	02 47 21 08 94
Mail	indreetloire@secours-catholique.org
Responsable de la structure	Madame Ursula VOGT Déléguée départementale
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Bénédicte DELAVault Animatrice de réseaux de solidarité en charge d'Interm'aide

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel de la structure à la problématique des violences faites aux femmes	Nombre de personnels formés dans votre structure/nombre total de personnels intervenants sur la problématique Nombre de formations dispensées par votre structure avec quels partenaires Nombre de personnes formées lors des formations mises en place par votre structure
Formation des acteurs	

Sensibiliser le réseau du SC37 (notamment équipes rurales) à la problématique et au protocole	Nombre d'équipes rurales sensibilisées (lesquelles, comment et nombre d'acteurs bénévoles concernés)
Former les acteurs aux thématiques en lien avec la problématique (accueil, écoute, connaissance champ social, etc.)	Nombre de formations (et types de formations et nombre d'acteurs concernés)
Accompagnement des victimes	
Accueillir les femmes victimes de violences	Nombre de femmes victimes de violences accueillies par l'accueil de jour Interm'aide (dont nouvelles) Nombre de femmes victimes de prostitution repérées Nombre de jours d'ouverture de l'accueil de jour

Accompagnement des victimes	
Orienter vers les autres partenaires	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires (préciser partenaires) Nombre d'accompagnements physiques (et vers quels partenaires)
Actions de communication et de prévention	
Informier sur le protocole en répondant aussi souvent que possible aux sollicitations extérieures (média, stages, visites, etc.)	Nombre d'interventions auprès des jeunes (sco/non sco, établissements) Nombre de personnes informées (stagiaires, étudiants, etc.)
Vie du réseau / partenariats	
Utiliser le réseau	Nombre d'orientations vers un partenaire du réseau (ET évaluation des orientations réseau vers interm'aide)
Participer aux réunions et manifestations organisées par le réseau	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles Interm'aide participe Nombre de réunions organisées par d'autres structures du réseau auxquelles Interm'aide participe Nombre de manifestations organisées par la DD DFE auxquelles Interm'aide participe Nombre de manifestations organisées par d'autres structures du réseau auxquelles Interm'aide participe

Contribuer à la vie et l'amélioration du réseau en (co)organiser ou soutenant des initiatives favorisant l'interconnaissance des partenaires (quelles missions, qui contacter	Nombre d'initiatives (co)organisées (avec qui) Suggestion(s) pour un meilleur fonctionnement du réseau (suivi, etc.)
Appropriation des outils du réseau	outils mis à disposition (Padlet, Site Internet, cartographie, fiches procédures, fiche signalement, etc.)

Stop aux Violences Sexuelles (SVS 37)

Adresse	25 Rue Nationale 37000 TOURS
Mail	svs.pf.37@gmail.com
Responsable de la structure	Isabelle HEMAR présidente
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Isabelle HEMAR présidente

engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Formation des bénévoles de svs 37	Nombre de bénévoles formés
Formation des sages femmes aux violences sexuelles	Nombre de formations organisées
Accompagnement des victimes	
Groupe de paroles	Nombre de séances Nombre de bénéficiaires
Actions de communication et de prévention	
Conférences sur le sujet des violences sexuelles	Nombre de conférences Nombre de participant.e.s
Journées « les bases de la connaissance en matière de violences sexuelles » : gratuites et qui s'adressent à tous les citoyens	Nombre de journées organisées Nombre de participant.e.s
Opération « rep'art » et « prix jeune talent de touraine »	Date Nombre de personnes présentes

Union départementale des Associations Familiales (UDAF 37)

Horaires d'ouverture	9h-12h / 13h30-16h du lundi au vendredi
Adresse	21, rue de BEAUMONT 37 000 TOURS
Téléphone	02.47.77.55.00

Mail	vieassociative@udaf37.fr
Responsable de la structure	Monique FONTAINE, Présidente
Référent.e pour le réseau (personne à contacter)	Frédérique DEPOND (Attachée juridique) / Mélanie MENARD-CLOAREC (Déléguée aux Prestations Familiales)

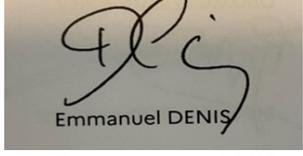
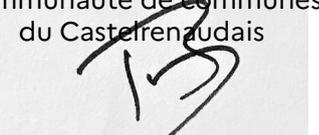
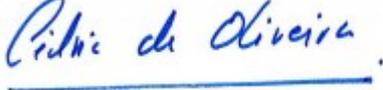
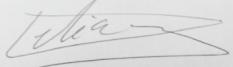
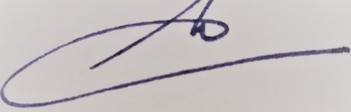
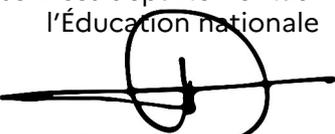
engagements	indicateurs
Formation des acteurs	
Former le personnel à la problématique des violences faites aux femmes	Nombre de personnels formés dans votre structure/nombre total de personnels intervenants sur la problématique
Accompagnement des victimes	
Accompagner les femmes victimes de violences dans le cadre de l'exercice des mandats administratifs et judiciaires confiés à l'UDAF	Nombre de femmes victimes de violences accompagnées juridiquement
Accueillir les femmes victimes de violences dans le cadre de l'Espace Info Familles	Nombre total de femmes victimes de violences accueillies dans votre structure
Orienter les femmes victimes vers des partenaires du réseau	Nombre d'orientations vers d'autres partenaires
Actions de communication et de prévention	
Mise à disposition de plaquettes départementales	Nombre de plaquettes départementales distribuées (info DD DFE 37)
Communication sur le dispositif dans notre journal	Nombre d'actions de communication dans ce média
Vie du réseau / partenariats	
Participation aux réunions	Nombre de réunions organisées par la DD DFE auxquelles l'UDAF a participé
Présence dans les CLS	Nbre de réunions organisées par d'autres structures du réseau

LES SIGNATAIRES

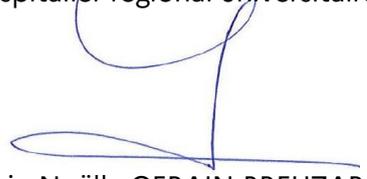
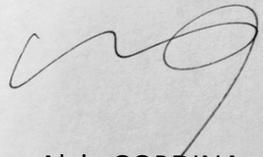
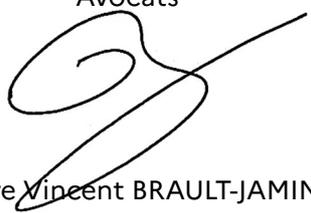
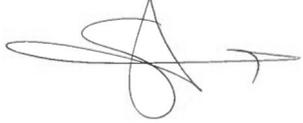
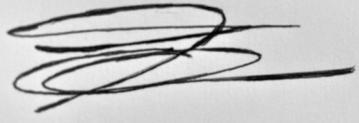
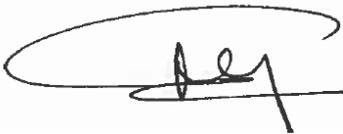
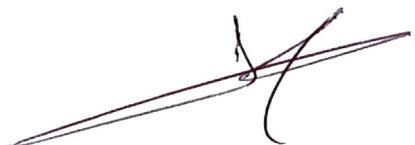
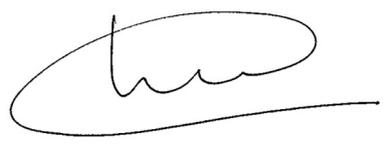
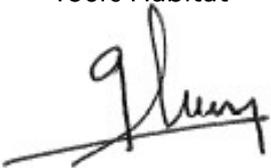


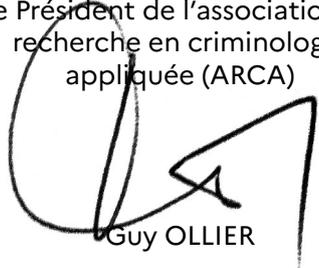
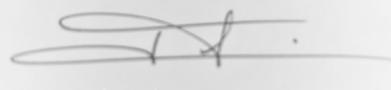
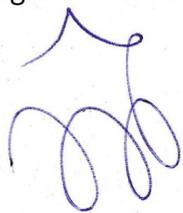
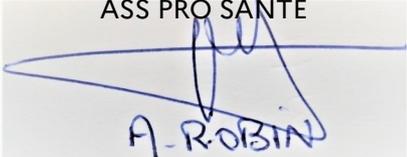
**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

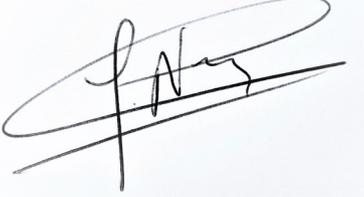
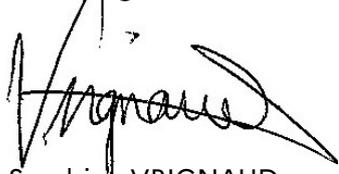
*Liberté
Égalité
Fraternité*

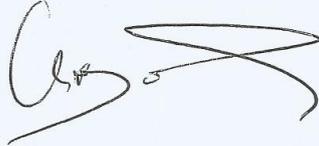
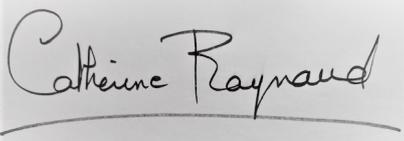
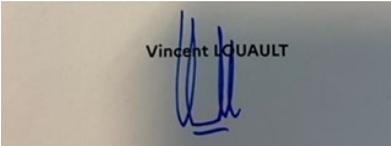
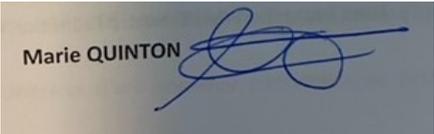
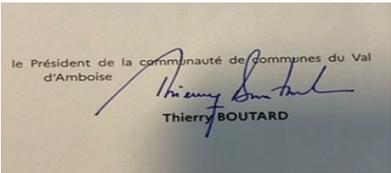
<p>La Préfète d'Indre-et-Loire</p>  <p>Marie LAJUS</p>	<p>Pour le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire la 1ere Vice-Présidente en charge de la Vie Sociale</p>  <p>Nadège ARNAULT</p>	<p>Le Maire de la ville de Tours</p>  <p>Emmanuel DENIS</p>
<p>La Présidente de la communauté de communes du Castelnouduais</p>  <p>Brigitte DUPUIS</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine</p>  <p>Gérard HÉNAULT</p>	<p>Le Président de l'association des maires d'Indre-et-Loire</p>  <p>Cédric DE OLIVEIRA</p>
<p>Le Maire de la ville de Joué-lès-Tours</p>  <p>Frédéric AUGIS</p>	<p>Le Maire de la ville de La Riche</p>  <p>Wilfried SCHWARTZ</p>	<p>Le Maire de la ville de Saint Cyr sur Loire</p>  <p>Philippe BRIAND</p>
<p>Le Maire de la ville de Rouziers de Touraine</p>  <p>James DELIGNY</p>	<p>Le Président du Pays Loire Nature</p>  <p>Xavier DUPONT</p>	<p>La 1^{re} Vice-Présidente en charge du Contrat Local de Santé du Pays Loire Nature</p>  <p>Catherine LEMAIRE</p>
<p>Le Président du Pays Loire Touraine</p>  <p>Claude COURGEAU</p>	<p>Le Président du Tribunal Judiciaire de Tours</p>  <p>Christophe REGNARD</p>	<p>Le Procureur de la République</p>  <p>Grégoire DULIN</p>
<p>La Directrice départementale de la sécurité publique</p>  <p>Laurence LAIRET</p>	<p>Le Commandant de groupement de Gendarmerie départementale</p>  <p>Fabrice ARS</p>	<p>Le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale</p>  <p>Dominique BOURGET</p>
<p>Le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Touraine-Berry</p>  <p>Denis LÉBOUC</p>	<p>Le Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation</p>  <p>Olivier TREMINE</p>	<p>La Déléguée départementale de l'Agence régionale de santé</p>  <p>Myriam SALLY-SCANZI</p>

Directeur de la Parenthèse du Groupe SOS Solidarité		Le président de l'Association des Maires Ruraux d'Indre-et-Loire
--	--	---

<p>Le Directeur régional adjoint responsable de l'UD de la DIRECCTE CVL</p>  <p>Steve BILLAUD</p>	<p>Le Président de l'Université de Tours</p>  <p>Philippe VENDRIX</p>	<p>La Directrice générale du Centre hospitalier régional universitaire</p>  <p>Marie-Noëlle GERAIN-BREUZARD</p>
<p>La Directrice du Centre hospitalier du Chinonais</p>  <p>Dominique OSU</p>	<p>La Présidente du CA de la Caisse d'allocations familiales d'Indre-et-Loire</p>  <p>Carole BOISSÉ</p>	<p>Le Directeur Général du CROUS</p>  <p>Alain CORDINA</p>
<p>La Présidente du Centre communal d'action sociale de Tours</p>  <p>Cathy MUNSCH-MASSET</p>	<p>Le Bâtonnier de l'ordre des Avocats</p>  <p>Maître Vincent BRAULT-JAMIN</p>	<p>Le Président du Conseil de l'Ordre des médecins</p>  <p>Docteur Philippe PAGANELLI</p>
<p>Le Président du Conseil interdépartemental de l'ordre infirmier</p>  <p>Laurent SALSAC</p>	<p>Le Président du Conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes</p>  <p>Pascal RIVIÈRE</p>	<p>La présidente de l'ordre des sages-femmes</p>  <p>Emilie CRUVELIER</p>
<p>Le Directeur territorial de Pôle emploi</p>  <p>Erick KRAEMER</p>	<p>Le Président de la Mission locale de Touraine</p>  <p>Jean-Patrick GILLE</p>	<p>La Présidente de la Mutuelle générale de l'Éducation Nationale</p>  <p>Nathalie GABORIT</p>
<p>Le Directeur général de la Mutualité sociale agricole</p>  <p>Étienne LE MAUR</p>	<p>La Directrice générale de Touraine logement</p>  <p>Nathalie BERTIN</p>	<p>Le Directeur général de Tours Habitat</p>  <p>Grégoire SIMON</p>

<p>Le Directeur général de Val Touraine Habitat</p> <p>Nicolas VALET</p>  <p>Jean-luc TRIOLLET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire</p> <p>Xavier DUPONT</p> <p>1/2</p>  <p>Directeur général de Kéolis – Fil bleu</p>  <p>Antoine FINS</p>	<p>Le Directeur régional SNCF</p> <p>Jérôme FIEB</p>  <p>Voyageurs</p>  <p>Stéphane COURSIER</p>
<p>Le Président de l'association de contrôle judiciaire et d'enquêtes de Tours (ACJET)</p>  <p>Jean-Yves GILLET</p>	<p>Le Président de l'association jeunesse et habitat</p>  <p>Jean-Charles SCHMITT</p>	<p>Le Président de l'APAJH</p>  <p>Jacques BIRINGER</p>
<p>Le Président de l'association de recherche en criminologie appliquée (ARCA)</p>  <p>Guy OLLIER</p>	<p>La Directrice du Centre d'hébergement et d'insertion Anne de Beaujeu</p>  <p>Véronique FOLCH</p>	<p>La Présidente du Centre d'informations sur les Droits des femmes et des familles</p>  <p>Joëlle JEDRYKA</p>
<p>La Directrice de COALLIA</p>  <p>Aline BRECHELIÈRE MOREL</p>	<p>La Présidente de Dire et Guérir des agressions sexuelles</p>  <p>Dr Nathalie JAN</p>	<p>La Présidente d'Entraide et Solidarités</p>  <p>Marie-Paul LEGRAS-FROMENT</p>
<p>Le mandataire du CA collégial de l'espace santé jeunes – ASS PRO SANTE</p>  <p>A. ROBIN Alain ROBIN</p>	<p>Le Président de France Victimes 37</p>  <p>Denis COURTOIS</p>	<p>La Secrétaire générale de la Maison des droits de l'enfant de Touraine</p>  <p>Ligaya MORLAND</p>

<p>Le Président de l'association Médiation et Parentalité 37</p>  <p>Guy NEVEU</p>	<p>La secrétaire départementale du mouvement du Nid 37</p>  <p>Danièle LIGNELET</p>	<p>La co-Présidente du Planning familial 37</p>  <p>Sandrine VRIGNAUD</p>
---	--	--

<p>Le Président du Pôle de santé pluridisciplinaire Nord Touraine</p>  <p>Romain PINEAU</p>	<p>La Présidente de Psy sans frontières</p>  <p>Diane BIKOK</p>	<p>Le Président du Secours catholique</p>  <p>Michel BONNET</p>
<p>La Présidente de l'association Stop aux violences sexuelles 37</p>  <p>Catherine RAYNAUD</p>	<p>La Présidente de l'Union départementale des associations familiales</p>  <p>Monique FONTAINE</p>	<p>Le président de la communauté de communes Autour de Chenonceau / Bléré-Val de cher</p>  <p>Vincent LOUAULT</p>
<p>La présidente de Ligéris</p>  <p>Marie QUINTON</p>	<p>Le président de la communauté de communes du Val d'Amboise</p>  <p>Thierry BOUTARD</p>	

ANNEXES DU PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL

ANNEXE 1 : LA CONVENTION D'ISTANBUL

Intégralité de la convention

<https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/>

Infographie – synthèse de la convention d'Istanbul

<https://rm.coe.int/fr-istanbul-convention-infographic-4ps-with-cover/16809ec049>

ANNEXE 2 : MESURES ET PLAN DU GRENELLE NATIONAL 2019

Le département d'Indre-et-Loire est bien en phase avec ce plan national qu'on peut qualifier de triennal et qui fait suite aux plans triennaux précédents qui restent pertinents.

Les points clés de notre action en département portent sur la prise en charge des victimes (femmes et enfants co-victimes) dans toutes les dimensions et l'éducation pour changer les mentalités.

Un suivi annuel du plan départemental en lien avec le plan national est effectué par la Délégation avec les partenaires.

AXES	MESURES
AXE 1 : PRÉVENIR LES VIOLENCES : ÉDUCER À LA NON-VIOLENCE ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS	Mesure 1 : mise en place d'un module de formation initiale et continue rendu obligatoire sur l'égalité à destination des personnels de l'éducation nationale (enseignants, personnels d'éducation, cadres, etc.)
	Mesure 2 : création d'une culture de prévention et de sensibilisation auprès des élèves en dédiant un conseil de vie collégienne et un conseil de vie lycéenne chaque année à la réalisation d'un diagnostic annuel sur l'égalité filles-garçons en milieu scolaire, avec une attention portée à la participation des élèves en situation de handicap
	Mesure 3 : diffusion, dans tous les établissements, d'un document unique de signalement et un guide réflexe à destination des personnels des établissements afin de mieux repérer et mieux signaler les violences intrafamiliales dont les élèves sont victimes Ce document sera aligné sur celui mis en place en matière de signalement à l'aide sociale à l'enfance des suspicions de violences et maltraitances. Ce faisant, l'exposition à des violences intrafamiliales est ainsi explicitement reconnue comme l'exercice d'une violence sur l'enfant exposé
	Mesure 4 : mise en place d'un module obligatoire sur la prévention des violences conjugales dans le cadre du service national universel, mais aussi du Plan mercredi ou des Cités éducatives

<p>AXE 2 : LIBÉRER LA PAROLE DES VICTIMES ET FAVORISER LA RÉVÉLATION DES VIOLENCES</p>	<p>Mesure 5 : le 3919 sera ouvert 24/24 et 7/7 et rendu accessible aux personnes en situation de handicap parce que l'urgence n'attend pas, ou que le bon moment n'est pas toujours celui d'horaires d'ouverture de services classiques. L'appel à projets permettant un tel élargissement des plages horaires sera lancé dès 2020</p> <p>Mesure 6 : les professionnels de santé pourront lever le secret médical en cas de danger immédiat pour la victime, parce que sauver des vies est notre priorité absolue</p> <p>Mesure 7 : mise à disposition d'outils à destination des professionnels de santé leur permettant d'évaluer la dangerosité des situations et d'orienter les victimes vers une prise en charge adaptée</p>
<p>AXE 3 : PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DÈS LE DÉPÔT DE PLAINTÉ</p>	<p>Mesure 8 : Création de 80 postes supplémentaires d'ISPG (intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries) bénéficiant d'un financement de l'état</p> <p>Mesure 9 : distribution d'un document d'information à toute victime se rendant dans un commissariat ou une gendarmerie</p> <p>Mesure 10 : instauration d'un parcours renforcé de formation initiale et continue à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales pour les policiers et les gendarmes</p>
<p>AXE 4 : UNE PRISE EN CHARGE MÉDICO-SOCIALE RENFORCÉE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES</p>	<p>Mesure 11 : Financer des structures dédiées à la prise en charge sanitaire, psychologique sociale des femmes victimes de violences</p> <p>Protéger et prendre en compte les victimes et leurs enfants</p>
<p>AXE 5 : UNE JUSTICE PLUS PROTECTRICE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES</p>	<p>Mesure 12 : interdire la médiation pénale et la médiation familiale devant le juge aux affaires familiales en cas de violences conjugales</p> <p>Mesure 13 : mieux accompagner les victimes avec l'assistance d'un avocat</p> <p>Mesure 14 : décharger les descendants de leur obligation alimentaire envers le parent condamné pour homicide volontaire de l'autre parent</p> <p>Mesure 15 : demander systématiquement un état de la situation à l'aide sociale à l'enfance en cas de violences conjugales et à défaut une évaluation administrative de la situation familiale</p>

	<p>Mesure 16 : développer les espaces-rencontres, lieux neutres protégeant les mères et leurs enfants en cas de séparation des parents</p>
	<p>Mesure 17 : généraliser les unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques (UAMPJ) afin de recueillir dans de bonnes conditions la parole de l'enfant</p>
	<p>Mesure 18 : reconnaître le phénomène du « suicide forcé » avec la mise en place d'une nouvelle circonstance aggravante pour les auteurs de violences en cas de harcèlement ayant conduit au suicide ou à une tentative de suicide de la victime (10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende)</p>
<p>AXE 7 : UN SUIVI ET UNE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS POUR TRAITER LE PROBLÈME DES VIOLENCES CONJUGALES DANS SA GLOBALITÉ ET MIEUX PRÉVENIR LE RISQUE DE RÉCIDIVE</p>	<p>Mesure 19 : évaluer la dangerosité criminologique des auteurs</p>
	<p>Mesure 20 : renforcer les mesures de suivi de l'auteur et de prévention de la récidive</p>
	<p>Mesure 21 : encadrer les permis de visite en détention</p>
	<p>Mesure 22 : mieux connaître les profils socio-démographiques des auteurs,</p>
	<p>Mesure 23 : Prévenir et prendre en charge les violences conjugales liées aux addictions</p>
<p>AXE 8 : PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES, Y COMPRIS AU TRAVAIL</p>	<p>Mesure 24 : ouvrir le droit aux victimes sous ordonnance de protection de débloquent leur épargne salariale de façon anticipée pour ce motif</p>
	<p>Mesure 25 : actualiser le guide relatif à l'égalité professionnelle à destination des TPE-PME afin d'y intégrer la problématique des situations de violences conjugales</p>
	<p>Mesure 26 : intégrer la problématique des violences conjugales aux plans de santé au travail (PST) et aux plans régionaux de santé au travail (PRST), afin de réduire les conséquences des violences conjugales sur le lieu de travail</p>
	<p>Mesure 27 : Proposer, dès la fin de cette année, aux partenaires sociaux membres de la commission du label égalité professionnelle, d'intégrer au cahier des charges du label, un axe relatif à la prise en compte des violences conjugales</p>

AXE 9 : PROTÉGER LES VICTIMES DE

Nicolas VALET



VIOLENCES EN SITUATION DE HANDICAP

Mesure 28 : déployer dans chaque région un centre ressource pour accompagner les femmes en situation de handicap dans leur vie intime et sexuelle et leur parentalité

Xavier DUPONT



Jérôme FIELD



Mesure 29 : rappeler à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux la nécessité du respect de l'intimité et des droits sexuels et reproductifs des femmes accompagnées

Mesure 30 : lancer une formation en ligne certifiante pour faire massivement monter en compétence les différents professionnels qui interviennent notamment dans les établissements et services médico-sociaux

ANNEXE 3 : BILAN CHIFFRÉ 2015-2019

Le bilan 2015 – 2019 est sur le site dédié aux membres du protocole et sur le PADLET

ANNEXE 4 : SYNTHÈSE DU QUESTIONNAIRE PUBLIC

La synthèse ainsi que la restitution du questionnaire public sur les violences faites, en particulier aux femmes, est sur le site dédié, sur le PADLET et sur le site de la préfecture. Ce sont presque 6000 personnes qui ont manifesté leur intérêt pour ce fléau sociétal.

ANNEXE 5 : CONVENTION LOCALE RELATIVE AU TRAITEMENT DES MAINS COURANTES EN MATIÈRE DE VIOLENCES CONJUGALES

Cette convention prend fin le 31 décembre 2020 . Elle a fait l'objet d'une circulaire interne du Procureur de la République à destination des forces de l'ordre afin que toutes les victimes soient auditionnées, avec ou sans plainte.

Ce fonctionnement est en place depuis décembre 2019.

ANNEXE 6 : CONVENTION DISPOSITIF ATHOBA DE ENTRAIDE ET SOLIDARITÉS ET DISPOSITIF RÉGIONAL

Une convention pour le traitement judiciaire des violences conjugales en Indre-et-Loire a été signé le 19 septembre 2019 entre le Procureur de la République, la Préfète, la Présidente de l'association Entraide et Solidarités, le Président de l'Association de Contrôle Judiciaire et d'Enquête de Tours et le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation d'Indre-et-Loire. Elle vise l'éviction du conjoint violent et l'urgence sociale (accueil, hébergement, insertion) mais aussi le dispositif ATHOBA pour une prise en charge psychologique des auteurs.

En 2020, Entraide et Solidarité devient porteur du réseau régional pour la prise en charge des auteurs de violences conjugales : RAISO (Responsabilisation des Auteurs de Violences conjugales par l'Information, le Soins et l'Orientation) piloté en partenariat avec les DDDFE, DRDFE et les parquets. ATHOBA qui a permis une modélisation et une extension des compétences, entre dans ce dispositif.

ANNEXE 7 : PROCÉDURE BAILLEURS

Depuis 2007, nous avons un fonctionnement spécifique avec trois bailleurs. Cette procédure nous permet d'orienter des femmes victimes de violences vers le logement social. Seules les 4 structures habilitées peuvent orienter les victimes en reconstruction. Cette procédure est également accessible sur le site dédié et sur le PADLET

LES OUTILS POUR LES MEMBRES DU RÉSEAU

LES FORMATIONS ET LES SENSIBILISATIONS

- Deux cycles de 5 jours de formation interinstitutionnelle et interprofessionnelle des acteurs permettent de fédérer le réseau et de travailler de manière solidaire. Un langage commun est propice à un meilleur décloisonnement et une meilleure collaboration entre structures. C'est aussi la garantie d'un accès à un socle minimum de compétences des professionnels pour les victimes. La formation est donc un levier essentiel. Elle est

organisée par le CIDFF avec le soutien de la DD.DFE.

- Sensibilisation des personnels de santé à toutes les formes de violences. Maillon indispensable pour le repérage et l'orientation, il est important de leur apporter des informations sur :
 - le questionnaire qui permet de repérer,
 - les impacts, notamment sur la santé,
 - les dispositifs existants et partenaires pour l'urgence
- Sensibilisation des personnels de mairies et des élu.e.s. Les municipalités sont en responsabilité sur la protection de leurs administré.e.s. Une information sur leurs obligations et sur les actions qu'ils peuvent mettre en place leur est donnée.
- Des formations sont régulièrement proposées par le Mouvement du Nid sur les questions de prostitution et de traite des humains. La prostitution constitue une violence grave. Si la population adulte est assez bien connue, ce fléau touche aussi des jeunes. Le repérage des situations de bascule permet d'agir sur la prévention.
- Plusieurs structures proposent des formations (merci de vous rapprocher d'elles)

COMMUNICATION

- Un travail important de communication est également effectué sur l'ensemble des axes (conférences, interventions auprès des acteurs, relais des annonces du ministère des Droits des femmes sur le territoire, etc.)
- Une cartographie est proposée sur le site de la préfecture. Cette cartographie permet de connaître les lieux de permanences, les horaires et les types d'accompagnements et compétences qu'on peut y trouver. Les informations sont mises à jour par la DDDFE en fonction des données envoyées par les structures
- Un PADLET (site de ressources partagées) réservé aux signataires assure un niveau de connaissance commune du réseau et offre des outils pédagogiques. C'est aussi un site collaboratif où chacun peut apporter des données utiles à tous et toutes (y compris les études locales comme celles sur le harcèlement dans l'espace public - DDDFE ou un état des lieux de la prostitution en département – MDN, etc).
- Un espace réservé aux membres sur le site de la préfecture est mis en place. Seul.e.s les référent.e.s y ont accès. Ce sont elles et eux qui informent les personnels de leurs structures.
- Possibilité de journées portes ouvertes
- Bilan annuel du protocole et bilan sur 5 ans (2015-2019)
- Enquêtes, conférences et évènements

De nombreuses conventions existent en département.

- La convention relative au traitement des mains courantes et aux procès verbaux de renseignement judiciaires en matière de violences conjugales
- Auteur-Traitement judiciaire violences conjugales
- Convention HU-SIAO
- Convention Intervenant-e Social-e en Commissariat et Gendarmerie
- Prise en charge judiciaire des victimes violences conjugales CHRU
- Convention avec SOS médecins
- Comité Local d'Aide aux Victimes
- etc.

Vous les trouverez sur l'espace réservé et sur le PADLET (merci de nous les faire parvenir avec les mises à jour pour l'information de tous et toutes).

LES OUTILS EN LIGNE ET SITES NATIONAUX

De nombreux outils sont disponibles en ligne. Ils sont référencés sur le PADLET.

En voici un échantillon :

Le site du ministère

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/>

Le site de la Préfecture 37 permet de connaître ce qui est fait en Indre-et-Loire . Vous pouvez notamment, télécharger le protocole 2020-2023 :

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-femmes-hommes>

Le Ministère chargé de l'égalité des droits des femmes a mis en place un site spécifique et opérationnel sur les violences. Vous y trouverez des outils pédagogiques et de communication :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Le site web du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion offre de nombreuses informations sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous y trouverez une rubrique entièrement consacrée aux violences faites aux femmes :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/egalite-femmes-hommes/>

Le centre Hubertine Auclert en Île-de-France qui publie des guides et analyses de données

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>

le GAMS sur les mutilations sexuelles

<https://federationgams.org/>

<https://www.mariageforce.fr/qui-sommes-nous/>

Site de l'association de Muriel Salmona (psychiatre)

<https://www.memoiretraumatique.org/>

Des bonnes pratiques en Ardèche

<https://www.violencesconjugales-enfants.fr/>

Site de l'association e-enfance

<https://www.e-enfance.org/>

Etc.

Penser aux sites des signataires du protocole qui sont très riches.

Actions européennes contre les violences

L'Institut Européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (European Institute for Gender Equality – EIGE) est une agence de l'Union européenne créée en 2006, située à Vilnius en Lituanie. Cette agence soutient le travail des États membres et des institutions européennes dans le domaine de la lutte contre les violences.

Il a pour mission de développer et de centraliser des méthodes ainsi que des outils afin de **promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes** et l'intégration des questions de perspective de genre dans les politiques et la mise en œuvre pratique de ces politiques.

Parmi ces missions, l'Institut assure un suivi fiable et pérenne des 12 thèmes d'actions de la plateforme de Pékin dont la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

[Retrouver tous les travaux sur le site de EIGE](#) (en anglais)

Dans le cadre de l'arsenal juridique permettant de sanctionner les différents actes de violences, des dispositions spécifiques ont été prises ces dernières années pour mieux prévenir et réprimer les violences sexistes et sexuelles.

- **Loi 2003-239 du 18 mars 2003** pour la sécurité et la lutte contre la traite des êtres humains et le proxénétisme
- **Loi 2004-439 du 26 mai 2004** à l'origine de la mise en place, au plan civil, de la mesure d'éviction du conjoint violent
- **Loi 2005-1549 du 12 décembre 2005** relative au traitement de la récidive des infractions pénales
- **Loi 2006-399 du 4 avril 2006** renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs
- **Loi 2007-293 du 5 mars 2007** renforçant la protection de l'enfance
- **Loi 2007-297 du 5 mars 2007** relative à la prévention de la délinquance a étendu le suivi socio-judiciaire aux auteurs de violences conjugales
- **Loi 2007-1198 du 10 août 2007** instaurant en particulier une injonction de soins pour toutes les personnes condamnées à un suivi socio-judiciaire
- **Loi 2007-1631 du 20 novembre 2007** relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, étendant le droit de séjour des victimes de violences conjugales aux étrangères conjointes de français mais également aux conjointes d'étrangers qui séjournent en France au titre du regroupement familial
- **Loi 2008-496 du 27 mai 2008** portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations
- **Loi 2010-769 du 9 juillet 2010**, relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences sur les enfants, Elle crée l'ordonnance de protection des victimes et la sanction de sa violation (décret n° 2010-1134 du 29 septembre 2010)
- **Loi 2012-954 du 6 août 2012** relative au harcèlement sexuel
- **Loi 2013-711 du 5 août 2013** art. 1. Transposition en droit interne à l'article 225-4-1 du code pénal de la définition juridique de la traite des êtres humains à la convention n°197 du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, adoptée le 16 mai 2005
- **La ratification par la France le 4 juillet 2014** de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, dite **convention d'Istanbul**

- **Loi 2014-873 du 4 août 2014**, relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, visant entre autres à lutter contre les violences faites aux femmes par la prévention et la protection a amélioré notablement la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes en renforçant les sanctions et les poursuites ainsi que l'accompagnement des victimes en les protégeant sur le long terme. La loi a amélioré le dispositif de l'ordonnance de protection pour les victimes de violences au sein du couple ou de mariages forcés. Elle a introduit le stage de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales et a créé le téléphone grave danger (TGD), généralisé à l'ensemble du territoire
- **Loi 2015-925 du 29 juillet 2015** relative à la réforme du droit d'asile a permis d'améliorer protection des femmes demandeuses d'asile victimes de violences. Cette loi a ainsi posé le principe selon lequel les aspects liés au genre doivent être pris en considération dans l'interprétation des 5 motifs de persécution de la convention de Genève relative au statut de réfugié.
- **Loi 2015-993 de 17 août 2015** a transposée la directive Européenne « Victimes » n° 2012/29/UE du 25 octobre 2012 en introduisant un article 10-5 dans le code de procédure pénale sur l'évaluation personnalisée des victimes afin de déterminer si elles ont **besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale**. Le décret n° 2016-214 du 26 février 2016 relatif aux droits des victimes a fixé les modalités d'application de cette évaluation personnalisée. Les femmes victimes de violences sexuelles et intrafamiliales, qui présentent une exposition particulière à des risques de représailles ou d'intimidation de la part de l'auteur des faits, ainsi qu'à des risques de victimisation secondaire, sont particulièrement concernées par ces dispositions.
- **Loi 2016-274 du 7 mars 2016** relative aux droits des étrangers en France renforce la protection des personnes étrangères victimes de violences
- **Loi 2016-444 du 13 avril 2016** pour la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées
- **Loi 2018-703 du 3 août 2018** renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a pour objet de mieux prévenir les violences, mieux accompagner les victimes et mieux sanctionner les agresseurs. Les principaux articles de la loi contre les violences sexistes et sexuelles prévoient :
 - Un **délai de prescription à 30 ans** pour les crimes sexuels commis sur mineurs
 - Le **renforcement de la protection des mineurs** face aux agressions sexuelles et viols commis par un majeur
 - La création d'une infraction pour **verbaliser le harcèlement de rue**
 - **La lutte contre les nouvelles formes d'agressions** : "raids numériques" sur les réseaux sociaux, upskirting ou voyeurisme, drogue du viol
- **Loi du 28 décembre 2019** visant à agir contre les violences au sein de la famille : qui assouplit les conditions d'octroi du TGD et crée le bracelet anti-rapprochement
- **La loi n°2020-936 du 30 juillet 2020** visant à protéger les victimes de violences conjugales est votée. Des décrets d'application sont annoncés. Il convient de signaler les mesures suivantes :
 - En matière de confidentialité, cette loi permet au médecin de signaler aux autorités compétentes des faits de violence exercées au sein du couple, lorsqu'il existe des éléments laissant craindre que la victime majeure se trouve sous l'emprise de leur auteur et qu'elle est en danger immédiat.

- Cette loi tend aussi à :
 - Autoriser le juge à suspendre le droit de visite et d'hébergement à l'égard des enfants pour les personnes placées sous contrôle judiciaire, durant la phase d'enquête ou d'instruction
 - Interdire le recours à la médiation civile ou pénale, en cas de violences ou d'emprise
 - Décharger les enfants et petits-enfants de l'obligation alimentaire qu'ils ont à l'égard de leur parent condamné pour violences conjugales
 - Porter à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende les peines encourues en cas de harcèlement sur conjoint, lorsque celui-ci a conduit la victime à attenter à sa vie.

Dans le cadre de La loi n°2020-936 du 30 juillet 2020

Le ministère de la Justice lance la diffusion d'un vade-mecum « **Secret médical et violences au sein du couple** ». Élaboré avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins et la Haute Autorité de Santé au sein du groupe de travail Justice, il a pour vocation l'accompagnement des soignants dans la mise en place de la loi du 30 juillet 2020, portant dérogation au secret médical en cas de violences conjugales.

C'est dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, organisé par le Gouvernement à la fin de l'année 2019, que le groupe de travail justice a préconisé une modification de l'article 226-14 du code pénal en permettant au médecin et à tout soignant de porter à la connaissance des autorités, sans l'accord de la victime, des faits de violences conjugales.

Le vade-mecum « Secret médical et violences au sein du couple », composé de fiches pratiques et de textes explicatifs, constitue une aide afin d'éclairer et accompagner les professionnels de santé dans la mise en place de cette réforme, visant à renforcer la protection des victimes de violences conjugales.

Consulter le vade-mecum [ici](#).

Fait à Tours le 25 novembre 2020
Signatures par voie électronique

ARRÊTONS

LES

VIOLENCES